

ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

BULLETIN TRIMESTRIEL

Secrétariat : PLACE DU VINGT-AOÛT, 7, LIÈGE
C.C.P. N^o 1507.13

ÉDITORIAL

C'est une nouvelle année académique qui commence ! Le cycle des préoccupations universitaires reprend son cours.

Parmi les nombreux problèmes qui assaillent les autorités académiques, on sait l'importance que n'a cessé d'avoir la question du logement des étudiants.

Un congrès international de l'habitat de l'étudiant, le premier du genre, s'est tenu au mois de juillet dernier à Paris, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la Cité Universitaire. M. Michel Legraye, professeur à la Faculté des Sciences appliquées, qui y fut délégué par le Ministère de l'Instruction publique et qui prit une part active aux travaux, rapporte à nos lecteurs ce que fut « Le premier congrès international de l'habitat de l'étudiant ».

On lira ensuite, en complément à l'examen du problème, une étude de M. René Clémens, professeur à la Faculté de Droit sur « Le recrutement de l'Université de Liège et le problème du logement des étudiants ».

* * *

Nos lecteurs trouveront dans le présent bulletin nos chroniques habituelles. Mais nous avons le plaisir de leur annoncer que nous ouvrons aujourd'hui une rubrique nouvelle. On connaît déjà la création par les Amis de l'Univer-

sité du Centre de documentation et de renseignement sur les carrières universitaires. Désormais, dans la limite des besoins, une chronique aura pour objet « Les carrières universitaires ». On y trouvera, dans le présent bulletin, outre diverses communications, les résultats d'une enquête conduite par le Centre sur « Les diplômés de l'enseignement supérieur dans les organismes parastataux ».

Le Centre de documentation et de renseignement sur les carrières universitaires a reçu l'accueil le plus encourageant. Il trouvera dans la nouvelle chronique du bulletin un moyen de mettre à la disposition de nos lecteurs et du public nombre d'informations qu'il aura utilement recueillies.

LA RÉDACTION.

Le Premier Congrès International de l'Habitat de l'Étudiant

tenu à Paris du 28 juin au 3 juillet 1950

Les fêtes du Jubilé de la Cité Universitaire de Paris qui compte vingt-cinq années d'existence, ont provoqué l'organisation du Premier Congrès International de l'Habitat de l'Étudiant. Circonstances heureuses : d'une part une cité universitaire, d'un caractère assez particulier, je l'admets, ayant un passé et une expérience déjà longue, d'autre part les angoissants problèmes de la vie et du logement de l'étudiant qui se posent avec une acuité toujours croissante dans toutes les villes universitaires. Problèmes qui ne peuvent trouver une réponse unique, mais pour la solution desquels il importerait de rechercher la formule la meilleure, compte tenu de l'ensemble des facteurs locaux et régionaux qui caractérisent l'Université et sa population étudiante.

On était curieux de voir ce que donnerait le premier congrès de cette espèce. Disons de suite que ce fut un succès, un succès considérable même, non seulement par la participation de 224 délégués de 33 pays, mais aussi et surtout par les résultats. Au cours de nombreuses séances d'études, les points de vues les plus divers furent confrontés, les réussites et les échecs analysés; enfin, des conclusions furent tirées des débats; le lecteur les trouvera au cours de ce compte rendu, dans lequel je voudrais montrer l'atmosphère qui a régné pendant ce congrès et l'esprit constructif qui l'a présidé.

Le Comité d'organisation du Jubilé a réalisé, en outre, une exposition internationale, tenue en marge du Congrès dont elle a illustré les travaux; elle groupait des maquettes et des photographies intérieures de salles communes, bibliothèques, salles à manger, chambres, etc..., de maisons d'étudiants; des photographies extérieures de collèges et de maisons; des projets et plans de constructions futures. De nombreuses universités des pays proches ou lointains avaient envoyé des documents remarquables. Regrettons que la Belgique fut absente à cette exposition.

Le travail du Congrès fut réparti entre cinq commissions, chargées d'examiner respectivement les problèmes suivants :

Première Commission. Formes de vie de l'étudiant propres à réaliser l'idéal humain défini par le Congrès :

- a) la part de vie personnelle et la part de vie en commun — la pulsation continue entre ces deux modes de vie;
- b) les lieux de rencontre : salle de musique, salle de réception, lieux de sport, cercles du soir, salle de conférences, salle à manger, foyers;
- c) la composition du groupe commun par la fusion, ou la non-fusion, des disciplines embrassées, des nationalités, des sexes;
- d) les moyens de rencontre : bibliothèques, séances de musique, séances de projections cinématographiques, théâtre;
- e) contacts, vie en commun, études.

Deuxième Commission. Forme et localisation de l'habitat.

- a) les maisons de résidence, indépendantes, réparties dans une grande ville; la ville estudiantine isolée, indépendante des écoles et des universités; les vastes centres universitaires, groupant en un seul ensemble les diverses facultés ou écoles avec les maisons d'habitation réservées aux étudiants;
- b) la part à faire à la vie au collège et à la vie chez l'habitant;
- c) l'importance de la maison ou de la cité : nombre d'étudiants.

Troisième Commission. L'aménagement intérieur de l'habitat.

Cet objet comporte l'étude des problèmes concrets que pose la réalisation des conceptions de vie définies par la première commission :

- a) détermination du nombre de pièces nécessaires pour permettre la réalisation de la part de vie personnelle et de vie en commun souhaitables; les possibilités d'isolement; la défense contre le bruit;
- b) comment concevoir la distribution des pièces; les matériaux employés et les procédés techniques de construction; le groupement des étudiants de même sexe, de même nationalité, de même discipline.

Quatrième Commission. L'administration et la gestion financière de l'habitat.

- a) le rôle des étudiants, la vie communautaire, la discipline intérieure;
- b) le rôle du directeur ou de maître ou de maîtresse de maison, leurs qualités; la gestion financière : contribution de l'étudiant et contribution des pouvoirs publics.

Cinquième Commission. Les contacts extérieurs.

- a) les contacts que l'étudiant doit avoir avec l'extérieur de l'habitat : avec l'Université, avec la ville, avec le pays, avec l'étranger;
- b) le problème des moyens de transports entre l'habitat et l'extérieur;

c) l'invitation de personnes étrangères à l'habitat : le lieu de réception des invités, propre à chaque maison ou commun à tous les pavillons;

d) la venue de conférenciers de l'étranger;

e) la place et l'intérêt de l'habitat dans le monde (1).

Ce programme de travail était, comme le montre la simple lecture, extrêmement vaste et abordait tous les points susceptibles de retenir l'attention des responsables du bien-être moral et matériel de l'étudiant. Il fut résolument et méthodiquement abordé. Les délégués se sont répartis dans les sections suivant l'intérêt qu'ils portaient plus particulièrement à l'un ou à l'autre aspect du problème; une cinquantaine de délégués participèrent aux travaux de chacune d'elles. Tous les problèmes posés ne furent évidemment pas résolus; mais les débats ont montré combien il était important de leur donner toute l'attention qu'ils méritent et combien des rencontres telles que celle-ci peuvent être fructueuses.

* * *

Première séance plénière du 28 juin 1950. — Cette séance, placée sous la présidence de M. R. DAUTRY, Président de la Fondation Nationale de la Cité Universitaire de Paris, fut occupée par les exposés de M. LIOT, étudiant, Président de l'Association Internationale des Résidents de la Cité Universitaire et de M. BRUNOIS, Président des Anciens Résidents.

Parlant au nom des jeunes résidents de la Cité — ville de 3500 étudiants —, M. Liot montre ce que cette Cité doit être pour les étudiants et ce que les étudiants doivent être pour la Cité, à la fois résidence qui permet aux étudiants de poursuivre leurs études à l'abri des préoccupations matérielles et foyer où la diversité des cultures permet un enrichissement mutuel. La Cité de Paris est, hélas, devenue trop étroite et doit choisir ceux qu'elle admet dans ses murs; mais le choix de ses résidents doit reposer sur la seule considération des mérites universitaires, la sélection ne pouvant résulter de l'inégalité des fortunes.

Grâce à leurs études, les étudiants sont provisoirement étrangers aux basses rivalités qui opposent hommes et nations et paralysent tout effort constructif vers un monde pacifique. Ils peuvent nouer ces amitiés qui font plus pour la paix que les plus savantes constructions des juristes.

Si, dans la Cité, les étudiants peuvent poursuivre leurs études en toute quiétude, le Président des Résidents estime qu'ils peuvent

(1) Les séances du Congrès se sont tenues à la Maison Internationale de la Cité Universitaire de Paris, 19, boulevard Jourdan, à Paris.

surtout apprendre à devenir citoyens en y acceptant des responsabilités et en s'intéressant aux problèmes généraux de la Cité. Ne serait-il pas souhaitable, dit-il, d'y voir s'instituer, à l'image de tant d'Universités de par le monde, une participation effective des étudiants à la vie collective de la Cité Universitaire ? Nombre d'étudiants exerceront demain les délicates responsabilités du gouvernement des hommes. Il faut leur permettre dès maintenant un apprentissage des difficultés de la vie en société. Il faut leur apprendre l'art de faire des lois justes, de prendre des décisions qui, tout à la fois, respectent chaque homme et l'intérêt commun de ces hommes.

Le totalitarisme ou l'arbitraire ne forment que des esclaves, des aigris ou des révoltés : plus que jamais il est nécessaire de former des hommes libres, ayant fait l'apprentissage des responsabilités durant leur jeunesse. C'est pourquoi le Président des Résidents souhaite une coopération confiante, lucide, entre une administration souvent lointainé et des étudiants parfois indifférents.

M. Brunois, Président des Anciens Résidents, évoquant les rigueurs des temps passés et les difficultés des temps présents, dit que l'homme serait un loup moins féroce pour son semblable s'il le connaissait mieux. Et cela lui donne l'occasion de rendre hommage à André Honnorat le quel, il y a 25 ans, aidé par des mécènes éclairés et des énergies sagaces, ouvrit, sur la Montagne Montsouris, la première maison de la Cité Universitaire de Paris.

Les Etats se rassemblent autour de tapis verts pour comparer leurs politiques ou tenter de résorber les conflits naissants; leurs efforts n'ont pas toujours été salutaires. Honnorat lui, décida il y a 25 ans, non de s'adresser aux gouvernants, mais à la jeunesse. Il pensa que si, dans un même lieu, on faisait vivre des jeunes gens venus de tous les coins du monde, de telle sorte que, puisant ensemble à la source de culture dispensée par les grandes écoles françaises et par les Universités, ils puissent ajuster leurs mentalités particulières, ils découvriraient ainsi les principes essentiels qui commandent la vie en société, aussi large soit-elle, et se persuaderaient qu'il est un chemin éternel reliant toutes les races, toutes les religions, toutes les philosophies, capable de rasséréner les cœurs les plus altiers : celui de la culture humaniste. L'exemple de cet homme a été suivi, il n'a pas été dépassé.

M. Brunois est confiant dans l'avenir de la Cité, phalanstère de la concorde humaine; il appartient aux jeunes d'apporter la sanction de la vie aux visions généreuses de ses créateurs.

Enfin M. Dautry, Président de la Fondation Nationale de la Cité Universitaire de Paris, se réjouissant de voir ce premier congrès international de l'Habitat de l'Étudiant commencer ses travaux et partageant les vues exprimées, regrette cependant que la colla-

boration estudiantine tant souhaitée soit souvent peu effective parce que l'étudiant, préoccupé par ses études, finit par se désintéresser de la gestion du foyer estudiantin; il leur demande d'y consacrer un peu de leur temps, et tout ira bien.

Deuxième séance plénière du 28 juin 1950. — Il avait paru nécessaire, avant d'aborder les différents problèmes posés par l'habitat de l'étudiant, de définir vers quel but éducateur l'Université doit tendre, quel genre d'esprits elle doit former, quel idéal humain elle doit s'efforcer de réaliser chez les étudiants; cette décision devait être capitale pour orienter les études à faire au cours du Congrès et une personnalité, M. Lambert, Directeur du Groupement international des Universités, devait avoir pour mission de chercher une définition acceptable de cet idéal.

Ouvrant la séance plénière de l'après-midi du 28 juin, M. A. PERRÉ, membre de l'Institut, donna successivement la parole à M. LAMBERT qui devait définir l'idéal humain à former chez les étudiants et à M. BLANCHARD qui devait mettre au point l'ordre des travaux du Congrès.

M. Lambert examina les divers aspects de l'enseignement supérieur. Celui-ci doit-il intervenir dans le mode de vie de l'étudiant ? Cette question pouvait sans doute se poser il y a soixante-quinze ans... On vit la création d'universités avec vie en commun, type Oxford, où l'Université se préoccupait du mode de vie de l'élève; d'autres, où les étudiants organisaient leur vie comme ils l'entendaient.

A l'heure actuelle, il ne peut plus y avoir de types simples d'universités; un métissage s'est produit parce que la crise du logement a obligé les universités à intervenir dans la vie de l'étudiant, parce que les universités ont connu une clientèle rapidement croissante et irrégulière, parce qu'il s'est produit une transformation de la structure démographique des pays, parce que la population universitaire se compose actuellement d'éléments venus des milieux ruraux, qui demandent un logement et d'éléments urbains vivant en famille. Toutes les universités se trouvent contraintes d'intervenir dans la vie, d'une partie du moins, des étudiants. Aussi des solutions d'urgence s'imposent-elles trop souvent et certaines sont déplorable...

Quelle est la mission de l'Université ? Qu'est-il souhaitable de lui voir faire ? Des oppositions de principe se manifestent en réponse à ces questions. Pour les uns, l'Université doit former une élite, pour les autres elle doit s'adresser à la masse. La première thèse a longtemps prévalu aux Etats-Unis, la seconde en Europe occidentale, mais il y a là une fausse opposition de principe.

C'est dans les masses que l'Université peut trouver une élite suffisante. On a constaté qu'aux Etats-Unis, 49 % de la population

était apte à entreprendre des études universitaires de deux années et 32 % des études universitaires de quatre années. Ce qui est établi aux U. S. A. existe vraisemblablement aussi chez nous; mais que 10 % ou 49 % de la population puisse recevoir une éducation universitaire, la mission de l'Université reste la même : faire de bons citoyens, des citoyens qui forment une opinion publique éclairée, en faire des porteurs de l'idée de civilisation. Quel est l'idéal à donner ? Quelles sont les valeurs à défendre ? Sur ces points, hélas, personne n'est d'accord, en un temps dont le rythme s'accélère. L'Université, déclare M. Lambert, doit admettre la confrontation de toutes les idéologies, elle ne peut donc pas choisir; mieux vaut ne rien faire que s'attarder à un dogmatisme; les besoins de l'éducation et de la recherche scientifique apparaîtraient contradictoires.

L'Université a certainement pour mission de former une élite, mais la responsabilité n'en repose pas uniquement sur elle; elle ne peut en donner que certains éléments. L'esprit d'objectivité, de sincérité, de loyauté et de tolérance, le sacrifice des préjugés et des croyances, telles sont les qualités nécessaires dans la recherche scientifique.

L'Université ne peut s'éloigner de sa mission; des techniques doivent permettre de transposer ces qualités dans la vie sociale.

Tel est, résumé d'après l'exposé de M. Lambert, l'idéal humain à former chez les étudiants.

M. Blanchard définit ensuite les travaux du Congrès : cinq commissions, dont l'objet a été défini au début de ce rapport, devaient se partager les travaux. Cette division en cinq sections n'était peut-être pas parfaite et on pouvait craindre de voir les mêmes sujets étudiés dans deux, trois commissions; mais ce ne devait pas être un vice rédhibitoire, car un même sujet peut avoir plusieurs aspects et faire l'objet d'examen différents suivant l'optique où l'on se place, sans faire double emploi.

De nombreux rapports avaient été envoyés aux organisateurs par les congressistes; ils ont préalablement été dépouillés et des rapporteurs ont été chargés d'en dégager l'essentiel. Grâce à ces rapports, le travail de préparation du Congrès a pu être sensiblement avancé et mis au point et les débats pourront s'engager sur des bases précises. C'est grâce à eux aussi que le travail de chaque commission a pu être défini.

Les débats de chaque commission devaient être introduits par une des personnes qui ont examiné les rapports; après la présentation par les introducteurs, les débats devaient s'échelonner sur trois séances de travail, soit 12 à 15 heures, ce qui était peu et devait nécessairement limiter le temps de parole.

A la fin de ces séances de travail, un rapport devait être établi dans chaque commission sur les travaux effectués par elle; les rapports devaient servir de base à la synthèse à faire au cours des deux dernières séances plénières du Congrès.

Ces rapports ne devaient pas contenir des conclusions unanimement acceptées par les délégués. Aussi bien le but du Congrès n'était-il pas tant d'arriver à un accord général sur des règles publiques, que de permettre la confrontation d'idées, d'expériences, d'enseignements, venant des différents pays représentés, et d'éviter bien des erreurs sur bien des problèmes.

Les sujets proposés devaient avoir des aspects différents suivant la latitude ou le climat; et ce serait très bien d'avoir pris connaissance de ce qui existe, de ce qu'on pense sur ces problèmes sous d'autres cieux que les nôtres.

Au cours des deux séances plénières terminant le Congrès, il devait être procédé à une confrontation générale des résultats des travaux des commissions; l'ensemble des travaux devait être soumis à un dernier examen des congressistes avant de résumer ce qui devait constituer l'acte final du Congrès, c'est-à-dire une vue panoramique des solutions apportées dans les différents pays au problème de l'habitat universitaire, les réalisations passées et présentes et les perspectives d'avenir, lesquelles pourront être orientées par les enseignements dont ce Congrès devait nous enrichir.

* * *

Travaux des Commissions. — Je n'entrerai pas dans les détails des échanges de vues qui se sont produits dans les diverses commissions; cela m'entraînerait trop loin et, au surplus, les cinq commissions siégeant en même temps, j'ai dû me limiter aux travaux d'une d'entre elles, la deuxième, *Forme et localisation de l'habitat*, dont j'eus l'honneur de partager la présidence avec M. Maravall, Directeur du Collège d'Espagne. J'ai dû me borner à prendre connaissance des rapports des autres et de leurs conclusions.

Il eut été évidemment logique que les conclusions de la première Commission, *Formes de vie de l'étudiant propres à réaliser l'idéal humain défini par le Congrès*, fussent connues au moment de la discussion des autres, car elles auraient pu les influencer. La chose eut été difficilement réalisable; cependant je suis heureux de constater, que d'une manière générale, les points de vues n'ont pas marqué de divergences notables.

Je donnerai donc ci-après les rapports, conclusions et vœux des cinq commissions.

Première Commission : Formes de vie de l'étudiant propres à réaliser l'idéal humain défini par le Congrès

Rapport. — La première commission avait comme tâche d'étudier les formes de vie de l'étudiant propres à réaliser un certain idéal humain. Elle a jugé important de consacrer une assez grande partie du temps à la discussion des principes qui pouvaient guider la

construction des futures cités universitaires. C'est pourquoi elle a examiné les systèmes employés dans les différents pays.

Dans les premières années du vingtième siècle, on pouvait opposer de façon générale assez nettement deux types d'universités, fort différents du point de vue du mode de vie des étudiants : d'une part, des universités qui délivraient leur enseignement à des étudiants dont elles ne s'occupaient, une fois les cours terminés, ni d'assurer le logement et l'alimentation, ni de favoriser les activités sociales. Cela ne signifie d'ailleurs nullement que ces universités entendissent limiter leur rôle à instruire les étudiants, mais qu'elles ne croyaient pas qu'une intervention dans les conditions d'existence de ces étudiants fût un moyen désirable de former leur personnalité.

D'autre part, des universités s'attachaient, soit directement, soit par la collaboration avec des organismes publics ou privés, à permettre aux étudiants de vivre en commun et de maintenir, en dehors des heures de cours, des contacts étroits. Le type le plus achevé de ces universités s'est trouvé en Angleterre dans les collèges d'Oxford et de Cambridge, ainsi que dans les campus de nombreuses universités américaines.

Deux tendances récentes sont venues modifier la situation et atténuer cette opposition traditionnelle. D'une part, les circonstances ont conduit, après la première guerre mondiale, et surtout après la seconde, les universités les plus traditionnellement attachées à l'indépendance complète des étudiants en dehors des heures de cours, à intervenir dans la vie matérielle des étudiants, souvent d'ailleurs plutôt pour faciliter que pour organiser le logement et l'alimentation de ceux qui provenaient de nouvelles couches sociales ou de couches sociales dont les ressources étaient diminuées.

D'autre part, en même temps que se généralisait ainsi la vie en commun, au moins pour une partie des étudiants de presque toutes les universités, un mouvement contraire contraignait les pays les plus fidèles au principe de la vie collégiale à faire une large place dans leurs universités aux étudiants qui ne pouvaient résider en commun.

Par suite de cette évolution, les deux systèmes opposés se sont trouvés de plus en plus rapprochés, au point de se trouver appliqués côte à côte dans une même université. Toutefois, on peut distinguer trois genres de solutions au problème.

A un extrême, se trouvent les partisans d'un système de vie collégiale dans lequel l'enseignement et la résidence se trouvent étroitement liés. Les partisans de ce système accordent à l'enseignement supérieur, comme un rôle essentiel, la formation du caractère, et croient que ce n'est pas dans les salles de cours que l'université s'acquittera de son rôle.

D'autres craignent qu'une vie en commun trop organisée n'ait pour effet de développer une tendance communautaire qu'ils ne

souhaitent point voir se généraliser, et estiment que c'est à la famille de diffuser les modes de vie et que lorsque la vie en famille est impossible, il faut en rechercher l'équivalent le plus direct en plaçant les étudiants dans des familles autres que les leurs.

D'autres, enfin, reprochent non seulement à la vie collégiale, mais à tout système un peu strict d'intervention dans les conditions de vie, de prolonger pour l'étudiant une vie d'enfant abritée et sans responsabilité, au risque de lui préparer un réveil cruel lorsqu'il entrera trop tard en contact avec la vie.

Malgré ces considérations, la commission estime qu'au point de vue culturel et humain, le système collégial serait préférable. Mais, comme il est trop coûteux et comme d'ailleurs dans la plupart des pays l'enseignement est purement externe, on a recherché une forme modifiée du système collégial.

À la place du collège du type anglais, on préconise des maisons qui ne seraient pas de simples auberges, mais qui auraient une valeur formatrice et qui offriraient la possibilité d'échanges et de vie en commun, tout en ménageant une part très grande à la vie personnelle qui compte en premier chef pour l'étudiant, car il est alors en plein développement et risque aussi de trop se spécialiser.

À la lumière de cette discussion, la commission a envisagé la composition des groupes qui devraient habiter dans ces maisons et estime qu'on devait mélanger les différentes disciplines, les différentes nationalités et les deux sexes autant que possible. Ensuite la commission a étudié la question du meilleur aménagement des lieux de rencontre : elle est d'avis que ces locaux devraient faire des parts proportionnées à la vie en commun et à la vie personnelle, considérant que les maisons d'étudiants constituent souvent un intermédiaire salutaire entre la vie de famille et la vie en société, qu'elles devraient pour contribuer à la formation du citoyen, demander une participation active de ceux qui sont admis à y loger.

Vœux. — 1° Que les Maisons d'Etudiants jouent un rôle *actif* dans la formation humaine des étudiants et qu'elles soient construites à cet effet et non considérées uniquement comme des hôtels.

2° Que le système du collège anglo-saxon, qui ne peut être généralisé, — la plupart des universités étant distinctes au point de vue enseignement des maisons d'étudiants proprement dites — inspirent cependant du point de vue *rappports sociaux* et formation culturelle, le plan d'ensemble de ces maisons.

Que le Directeur de chaque maison ne soit pas simplement un administrateur et qu'il puisse être aidé dans sa tâche par de jeunes professeurs habitant la maison dans la mesure du possible, ainsi que le personnel nécessaire à la bonne marche de l'ensemble.

3° Que l'Université ne pouvant loger et nourrir tous les étudiants, permette aux étudiants externes de se rattacher étroitement, s'ils le désirent, à une maison d'étudiants afin de profiter des facilités de contact et de culture largement offertes.

4° Que les étudiants logeant dans les maisons d'étudiants ne soient pas séparés d'après les disciplines embrassées et les nationalités, mais recrutés au contraire avec un grand souci de variété, afin de permettre des échanges culturels fructueux.

5° Que les jeunes filles puissent habiter une maison distincte des jeunes gens ou une aile distincte d'un pavillon, tout en facilitant les réunions entre étudiants et étudiantes qui peuvent être très profitables.

Que des logements soient prévus pour les étudiants mariés.

6° Que les architectes et les personnes chargées de l'ameublement veillent avant tout à une *élimination des bruits* qui permettra seule de maintenir un équilibre entre la part de vie personnelle et la part de vie en commun.

7° Que des salles à manger vastes avec isolement possible de groupes restreints, permettent au plus grand nombre d'étudiants, internes et externes, grâce à l'aide matérielle de l'Université, de prendre régulièrement, calmement, un repas substantiel, à des prix modérés (système de cafeteria modifié, à défaut de service par tables, avec aide des étudiants si nécessaire).

8° Que la Cité Universitaire dispose d'une salle de réception pouvant servir de salle de conférences ou de salle de concerts, d'une salle de théâtre pouvant servir de salle de projection cinématographique, d'une bibliothèque, d'une piscine, de terrains de sports accessibles à tous les étudiants; mais que l'unité de chacune des maisons soit respectée et que *l'apprentissage de la vie en commun* puisse être fait par *petits groupes*, grâce aux salles de réunion, aux foyers, aux bibliothèques particulières, aux petites salles d'études aménagées dans chacune des maisons.

9° Que les Maisons d'Etudiants contribuent à développer le sens civique des étudiants en leur demandant de participer eux-mêmes à l'aménagement, à la décoration et à la gestion de la maison.

Deuxième commission : Forme et Localisation de l'habitat

Rapport. — Après la bienvenue souhaitée par le Président aux différents délégués, l'introducteur donne lecture de son rapport. Son travail a consisté à extraire des rapports préliminaires les points essentiels pouvant servir de guide dans la discussion.

a) Parmi les personnes opposées à l'idée d'une Cité Universitaire, certaines sont opposées à l'idée de séparer l'étudiant de la vie de famille, alors que d'autres ne voudraient pas d'interférence avec la vie estudiantine.

b) Les personnes qui approuvent l'idée d'une Cité se divisent en trois groupes : ceux qui ont une préférence pour une Cité située le plus près possible de l'Université, et en dépendant; ceux qui ont une préférence pour une Cité située à l'extérieur d'une ville ou vers la périphérie; quelques rapports marquent une préférence pour des foyers éparpillés dans la ville.

A peu près toutes les opinions émises sont en faveur de bâtiments de cent étudiants (le chiffre optimum étant 60), mais du point de vue gestion pure, 150 paraît être le chiffre souhaitable.

Le Président demande que l'on étudie au préalable le problème suivant : faut-il donner aux étudiants un habitat spécial ou faut-il les laisser dans les formes normales de la vie sociale ?

Nous avons étudié les trois systèmes possibles suivants : Foyers d'étudiants éparpillés; Cités Universitaires à but uniquement résidentiel; Centres Universitaires combinant tous les aspects de la vie universitaire.

Au cours des débats, nous nous sommes trouvés en présence, outre les opinions qui figurent dans les conclusions suivantes, des autres opinions ci-après : celle d'un délégué espagnol, qui préfère la vie de l'étudiant dans sa propre famille; celle d'un délégué danois, pour qui l'éloignement de l'étudiant à l'égard de sa famille assure en général à cet étudiant un meilleur épanouissement; celle de deux délégués hollandais, pour lesquels la solution désirable est celle d'unités de 12 à 20 étudiants, les groupes d'exploitation pouvant comprendre une dizaine d'unités.

Conclusions. — A la suite d'un long échange de vues entre délégués de différents pays, sur les points qui font l'objet de l'ordre du jour de la Commission n° 2, les délégués, à l'unanimité des membres présents, sont arrivés aux conclusions suivantes :

A. Il faut éviter une dispersion et un morcellement excessifs des foyers. Il est indispensable d'éviter la construction d'un bâtiment unique concentrant plus de 250 individus. La solution qui paraît idéale, tant au point de vue économique que du point de vue social, est celle d'éléments résidentiels de base (alpha d'habitation), pouvant abriter chacun de 150 à un maximum de 250 étudiants.

B. Une cité idéale devrait réunir un certain nombre de conditions, qui ne se trouveront qu'exceptionnellement réalisables, et dont les architectes et urbanistes, préalablement consultés, devront grouper le plus grand nombre :

- 1) Salubrité : éloignement des usines, terrain sain, large entourage de verdure, ensoleillement du terrain, etc...
- 2) Transports : rapidité et bon marché des transports directs vers le centre université et vers le centre ville.
- 3) Nombre de chambres (voir conclusions précédentes).
- 4) Sports : existence de terrains de sports et de jeux au pied même de l'alpha d'habitation.
- 5) Repas : possibilité d'obtenir au moins le petit déjeuner dans l'alpha d'habitation.
- 6) Autonomie médicale : nécessité, en annexe des locaux de résidence, d'un service médico-social autonome, comportant le cas échéant, des locaux d'hospitalisation destinés à recevoir, en cas de

maladie, aussi bien les étudiants résidents que les autres, et dont l'importance restera en fonction du nombre d'étudiants fréquentant le Centre Universitaire.

7) Vie culturelle : en dehors de la vie culturelle propre à la ville, il convient de créer des échanges culturels occasionnels entre les différents éléments d'habitation.

C. Dans le cas le plus favorable de la création d'un Centre Universitaire ou du large développement d'un Centre préexistant, et nettement insuffisant, il est souhaitable de grouper les bâtiments d'enseignement et les unités résidentielles.

Troisième Commission : Construction et aménagement intérieur de l'habitat

Rapport. — Toute œuvre architecturale est l'expression d'un mode de vie. Elle traduit un programme définissant des besoins et a pour but la possibilité de les accomplir.

Une Cité Universitaire est destinée au logement des étudiants. Les étudiants sont des jeunes gens et des jeunes filles qui se cultivent pour devenir l'élite de la société. Ils doivent trouver, dans la Cité, un complément à la culture purement intellectuelle que leur donne l'Université. Il importe donc que le « Foyer » leur fournisse un cadre où leur sensibilité pourra se développer, permettre à la fois l'approfondissement de leur vie intérieure et le réveil à la vie sociale. Il convient en second lieu de marquer que l'étudiant traverse une période de transition. Il tend à se détacher de sa cellule familiale d'origine et n'est pas encore près de créer lui-même une cellule nouvelle. La maison de l'étudiant ne sera donc pas seulement un hôtel, mais devra devenir un foyer auquel il pourra s'attacher et dans lequel sa personnalité pourra s'épanouir.

Néanmoins, il importe de tenir le plus grand compte du besoin de liberté de l'étudiant. Cette liberté, qui est le fondement même de toute culture humaine, doit se refléter dans son mode de vie.

Les problèmes généraux qui se posent pour l'établissement d'un foyer d'étudiants sont les suivants :

1) Problème du meilleur rendement : La Commission est d'accord pour ne pas se laisser arrêter en principe par les problèmes financiers qui viennent trop souvent limiter les projets, elle croit devoir proposer des solutions optima. Elle pose en principe la prédominance du facteur psychologique sur le facteur économique.

2) Problème du rassemblement et de la dispersion des bâtiments universitaires : Plusieurs tendances s'affirment dans les rapports qui ont été remis, notamment sur le point de savoir s'il faut grouper ou séparer bâtiments d'enseignement et bâtiments d'habitation. La question est au programme de la deuxième Commission.

3) Problèmes du mélange ou de la séparation des étudiants de différentes disciplines, de différentes nationalités et de différentes origines provinciales : La Commission croit désirable d'éviter le groupement trop strict d'étudiants de même discipline et de même origine.

4) Problèmes de la séparation des sexes : Suivant les nationalités, trois tendances se sont fait jour. Des délégués, les uns préconisent la séparation complète des foyers de jeunes gens et des foyers de jeunes filles; d'autres préconisent au contraire, la formule du foyer mixte; d'autres enfin présentent différentes solutions intermédiaires.

La Commission suggère une formule qui prévoit la séparation absolue des locaux d'habitation destinés aux étudiants et aux étudiantes, mais pense par contre qu'il est désirable de permettre la vie commune dans tous les locaux affectés aux activités de jour (1).

5) Problèmes de la tranquillité de l'étudiant : Le premier devoir de l'étudiant est de réussir dans ses études. Le foyer doit lui assurer les conditions de quiétude et d'isolement, qui lui permettent le meilleur travail.

6) Problèmes du nombre d'habitants par pavillon : La Commission constate que les suggestions les plus diverses ont été faites sur ce point. Elles varient du groupe de 10 à 12 jusqu'au groupe de 500. Les deux solutions les plus fréquentes, et qui paraissent les plus satisfaisantes, sont : le pavillon pour 50 ou 60 étudiants, ou le pavillon plus vaste pour 100 à 150 habitants.

A la suite d'interventions des représentants de la Hollande et de la Belgique, la Commission se rallie à l'idée de préparer la constitution de groupes qui puissent, par leur nombre, se rapprocher des formes habituelles de la vie en société. Ces groupes pourront d'ailleurs aussi bien disposer chacun de sa maison propre que d'une partie distincte et bien définie d'un édifice destiné à en rassembler plusieurs. C'est, dans le cadre de ces équipes, que l'étudiant pourra développer son sens de la liberté et de la responsabilité.

Réalisation. — 1) Volume des bâtiments : Les possibilités d'action morale du Directeur, les nécessités de la discipline, les conditions normales de rentabilité conduisent la Commission à préconiser, dans l'état actuel des choses, la construction de pavillons prévus pour 100 à 150 étudiants au maximum. La composition devra prévoir la possibilité de réaliser, à l'intérieur d'un pavillon de cette importance, la constitution d'équipes indépendantes, du type décrit plus haut.

(1) En ce qui concerne le logement des ménages d'étudiants, la Commission considère que ce problème particulier dépasse le cadre de la présente étude.

2) Caractère : La Cité devra être installée dans un cadre de verdure aussi vaste que possible pour permettre, à la fois, la tranquillité de l'étudiant et son contact avec la nature.

Les bâtiments doivent être simples, mais harmonieux, clairs, accueillants et présenter un aspect aussi varié que possible. Il n'est, en aucune façon, question pour la Commission de proposer un « plan-type » de cité universitaire.

Par contre, elle tient à prendre une position formelle sur les deux points suivants : d'une part, elle entend proscrire toutes économies qui entraveraient la recherche de la meilleure orientation des chambres et l'emploi des meilleurs procédés d'insonorisation; d'autre part, en matière de luxe et de confort, elle se rallie unanimement à la formule proposée par la délégation de Monaco, aux termes de laquelle un « luxe parfait est aussi inconfortable que l'absence de tout confort élémentaire ».

3) Cellule d'équipe : Elle comprend les chambres, les installations sanitaires, les locaux communs.

Chambre — Elle doit être et rester individuelle. Elle doit être aménagée de telle sorte qu'une discrimination soit faite entre la partie affectée au repos et la partie affectée à l'étude. Il est désirable de laisser à l'étudiant la possibilité, sans la détériorer, de décorer sa chambre selon son goût.

Installations sanitaires — Après discussion, la Commission écarte la solution des lavabos collectifs. Chaque chambre doit donc comporter un lavabo individuel.

Les douches peuvent être collectives à l'échelon des équipes, étant entendu qu'il apparaît éminemment désirable d'en multiplier le nombre en tendant vers la douche individuelle. Cette solution de la douche individuelle sera à généraliser dès que les conditions techniques le permettront. En tout état de cause, le problème de la ventilation et de l'évacuation des buées est à étudier avec un maximum de soin.

Cuisine — Les étudiants marquent une tendance de plus en plus accentuée à préparer des repas dans leur chambre. Il convient de prévoir, à l'échelon de l'équipe, une cuisine commune pourvue de plusieurs éviers et de plusieurs réchauds. C'est l'équipe qui se trouve alors responsable de la dépense de combustible.

Les cuisines de jeunes filles seront mieux équipées et accompagnées d'une salle à manger leur permettant des réceptions individuelles.

Laverie — Il faut prévoir, à l'échelon de l'équipe ou du pavillon, suivant les cas, une laverie sommairement équipée avec éviers, séchoirs et tables à repasser.

Salle de rencontre — Il est souhaitable que soit mise à la disposition de chaque équipe une salle commune qu'elle adapterait à ses besoins. Il est également souhaitable de lui fournir le moyen de recevoir un hôte de passage.

4) Les locaux de la vie collective : La Commission n'a pas pu aborder dans le détail l'étude des locaux collectifs. Elle tient, néanmoins, à présenter les remarques suivantes :

Restaurant — Le problème du restaurant universitaire est un problème nettement distinct du problème du foyer. D'ailleurs, les conditions actuelles d'exploitation ne permettent pas de croire qu'un restaurant destiné à un pavillon de 150 personnes soit rentable. Le problème est à traiter en fonction des circonstances locales et, en particulier, du groupement des pavillons d'habitation et des locaux universitaires. En tout état de cause, il est nécessaire qu'un restaurant universitaire se trouve à proximité immédiate des pavillons d'habitation.

Salon — Il faut distinguer deux types de salon, le salon de réception et de délasserment, élégant, confortable et constamment tenu avec soin; et la salle de jeux permettant à l'étudiant de se détendre plus librement.

Salles — Parmi les salles à prévoir, au minimum, figurent : une salle destinée aux manifestations extérieures, concerts, bals, conférences, etc...; une salle de répétitions musicales; une salle de lecture avec une bibliothèque de délasserment. Certains délégués ont proposé de prévoir des salles de travail manuel, des salles de commissions pour groupes spécialisés d'étudiants, un bar ensoleillé, etc...

Au risque d'empiéter un peu sur les travaux d'autres commissions, la Commission se permet, pour conclure, d'insister sur la proposition qu'elle soumet au Congrès. La répartition des étudiants en équipes, et la composition du pavillon en fonction de ces équipes, semblent permettre d'offrir à chacun le cadre de vie le plus favorable. Membre, très libre d'ailleurs, d'un groupe solidaire, l'étudiant peut satisfaire aussi bien son besoin de solitude que son goût à la camaraderie. Le respect d'autrui se trouvant assuré, au sein de chaque groupe, par les étudiants eux-mêmes, les problèmes de discipline perdent de leur acuité. Le Directeur, en contact avec les représentants de chaque équipe, peut offrir à chaque groupe ce qui lui convient, et faire de sa maison une véritable société, où chacun trouve sa place, et où la vie peut s'épanouir harmonieusement.

Quatrième Commission :

L'administration et la gestion financière de l'habitat

Rapport. — Première résolution : Il n'existe de discipline que librement consentie; en conséquence, le règlement intérieur sera étudié, édicté et appliqué au sein de chaque maison par les étudiants eux-mêmes. L'esprit commun en sera le respect et la liberté de chacun. Dans le cas de fautes graves à l'encontre de la communauté, il sera prévu un second conseil de discipline paritaire qui tranchera.

Deuxième résolution : Pour la bonne marche de la vie commune, les maisons d'étudiants ne devront pas être conçues comme des « casernes ». Elles devront être pourvues de salles communes suffisantes, le nombre d'étudiants par maison ne dépassera pas 150.

Troisième résolution : Le Directeur de toute maison d'étudiants doit comprendre la psychologie de l'étudiant. Dans le cas où il n'est pas un étudiant élu par ses camarades, on choisira un ancien étudiant. Dans cette éventualité, toute nomination ne sera rendue effective qu'après consultation et ratification obligatoire des étudiants.

Quatrième résolution : La Commission enregistre l'exonération effective d'impôts de la plupart des maisons d'étudiants des pays représentés. Elle émet le vœu qu'il en soit ainsi pour toute organisation de logement étudiant.

Cinquième résolution : L'aide financière de l'Etat aux organisations de logements d'étudiants est absolument désirable. Cette aide financière devra permettre l'accession à l'Université de jeunes gens de toutes les classes sociales.

De son côté, quelle que soit la nature de l'aide de l'Etat (bourses, pré-salaire, subventions directes aux Cités Universitaires), l'étudiant devra payer un loyer en fonction de ses possibilités financières. Le manque d'argent ne devra en aucun cas constituer une barrière à l'entrée de l'Université ou des maisons d'étudiants.

Cinquième Commission : Les contacts extérieurs

Rapport. — Les débats de la cinquième Commission ont suivi le plan proposé par son introducteur, c'est-à-dire les relations avec l'Université; avec la ville; avec le monde.

A. Les relations avec l'Université : Deux sortes de problèmes se posent : ce sont d'abord les problèmes d'organisation pratique, par exemple les questions de transport et les coordinations des horaires. Ici, les délégués se sont rapidement mis d'accord : les relations entre la Cité et l'Université, au moins sur le plan administratif, doivent être plus étroites.

Il se pose cependant d'autres questions plus délicates : l'Université a-t-elle son rôle dans l'organisation de la Cité ? Les professeurs peuvent-ils être associés à la vie de la Cité ? Les délégués ont exposé les conditions existantes dans les universités respectives. Il semble que ces problèmes soient plus difficiles à résoudre dans les institutions existant déjà que dans celles qui sont en train de se créer ou qui vont se créer à l'avenir. Par exemple, dans certaines universités, la vie de l'étudiant est assez libre et l'intérêt même bienveillant de l'université serait peut-être mal reçu; ailleurs, il existe une barrière presque insurmontable entre étudiants et professeurs; la Commission est d'accord cependant sur le point suivant : il faut que cette barrière, là où elle existe, soit surmontée.

Les moyens à employer pour la surmonter dépendront des conditions de local : les nouvelles fondations par exemple pourront réaliser un intime rapprochement entre professeurs et étudiants en groupant, dans la Cité même, les maisons d'étudiants et les maisons pour les professeurs. Certaines d'entre les universités plus anciennes, qui possèdent des Cités ou des maisons d'étudiants, pourront inviter un certain nombre de professeurs à vivre dans la Cité ou dans la maison. Partout, il est possible de réaliser des relations plus étroites entre professeurs et étudiants au moyen de réunions dansantes, de parties de campagne, d'assemblées discutant sur différents sujets, etc...

Quant au rôle de l'Université dans l'organisation de la Cité, la Commission est d'avis qu'en principe l'Université a une certaine responsabilité vis-à-vis de l'étudiant, qu'elle a le devoir de s'intéresser aux conditions matérielles, et même d'orienter dans une certaine mesure (que la Commission n'a pas pu définir) les loisirs de l'étudiant, ou tout au moins, de créer une ambiance favorable à la formation culturelle de l'étudiant, sans toutefois perdre de vue que la première fonction de l'étudiant est d'étudier.

B. Les relations avec la ville : La Commission est sensible au danger qui existe que la Cité ne devienne une sorte de tour d'ivoire, où les étudiants formeraient une caste séparée, divorcée de la vie extérieure, où les représentants de chaque nation constitueraient une colonie distincte ayant un caractère purement national. La Commission est d'avis que cet état de chose est à éviter à tout prix et elle a examiné plusieurs moyens de parer au danger.

D'abord, il est essentiel qu'au moins un certain nombre d'étudiants, originaires du pays où se trouve l'université, vivent dans chaque maison avec les représentants des pays étrangers. Ainsi, à Paris par exemple, dans la maison Argentine entre autres, les étudiants argentins sont invités chez leurs camarades français et entrent en relations de la façon la plus naturelle avec les familles françaises.

D'autre part, la Cité peut organiser des visites aux musées et aux autres centres culturels, des réunions artistiques et sportives, etc... En invitant des conférenciers représentant des professions, des syndicats, des cultes, et les autres cadres de la population des environs, elle peut permettre aux étudiants de prendre contact avec la vie extérieure.

Surtout, la Commission est d'avis que, pour favoriser ces contacts — et pour faciliter les relations entre étudiants et professeurs —, il est indispensable d'aménager la maison de façon à ce que les étudiants puissent offrir l'hospitalité à des invités universitaires ou extra-universitaires.

C. Relations avec le monde : A part les questions de principes déjà posées en considérant les relations avec l'extérieur en général,

la Commission s'est bornée à examiner la question suivante : quelles peuvent être les relations entre les Cités Universitaires des différents pays ? Toutes les formes de communautés étudiantes ayant même habitat constituent une expérience qu'il faut faire connaître ; il est vrai que les étudiants peuvent déjà par l'intermédiaire des conseils d'étudiants établir des contacts utiles. Mais surtout à l'heure actuelle où les universités se construisent ou se reconstruisent partout dans le monde, il y aurait profit à créer un organe de liaison entre les différentes cités universitaires, de sorte que chaque cité puisse profiter de l'expérience des autres.

Vœux. — La Commission a formulé ses conclusions sous la forme des vœux suivants :

1) A. La Commission émet le vœu que toutes les cités, voire toutes les communautés d'étudiants, se communiquent mutuellement leurs projets d'organisation matérielle et intellectuelle et le résultat de leurs expériences.

Chaque cité pourrait avoir un délégué chargé de cet Office d'Information et il serait utile que parût un bulletin périodique.

B. La Commission émet le vœu que le Congrès International de l'Habitat recommande aux directeurs de la Cité Universitaire de Paris, la création d'un secrétariat permanent chargé de recueillir, par l'intermédiaire des directeurs de maisons ou des informateurs désignés par les pays non affiliés à la Cité Universitaire de Paris, tous renseignements utiles à la mise en œuvre de la résolution A.

2) La Commission émet le vœu que les maisons secondent l'Université dans l'extension de la culture et l'organisation des loisirs de leurs hôtes, par le développement des contacts avec tous les foyers de la pensée et de la vie sociale.

* * *

Séances plénières des 30 juin et 1^{er} juillet 1950. — Au cours de ces séances, les rapports et les vœux des Commissions ont été lus et quelques points rediscutés. Dans l'ensemble, ils n'ont guère subi de modifications et les textes qui figurent ci-dessus pour les diverses Commissions rendent parfaitement compte de la physiologie des débats et de leurs conclusions.

Il en résulte clairement qu'il n'y a pas de solution unique au problème de l'habitat de l'étudiant, mais que chaque Université doit résoudre ce problème en tenant compte de ses possibilités et de ce qui existe. Une vieille ville universitaire comme Liège, qui doit moderniser ses installations en utilisant les excellents instituts dont elle dispose, et qui doit créer des foyers d'étudiants, traitera ce problème tout autrement qu'une Université qui s'installe dans un pays en voie de développement, comme l'Afrique du Nord par exemple. Et Paris, avec sa population estudiantine extrêmement dense et parti-

culièrement cosmopolite, doit encore tenir compte de facteurs particuliers. Sa Cité Universitaire du boulevard Jourdan est une magnifique cité, mais c'est aussi un mauvais exemple : ses bâtiments luxueux proviennent de donations privées ou ont été édifiés par les soins de gouvernements qui ont voulu rivaliser de prestige.

L'ample moisson de faits réunis à l'occasion du Congrès et les conclusions qui se sont dégagées de la confrontation des opinions, constituent un résultat tangible et fournissent une excellente base de départ.

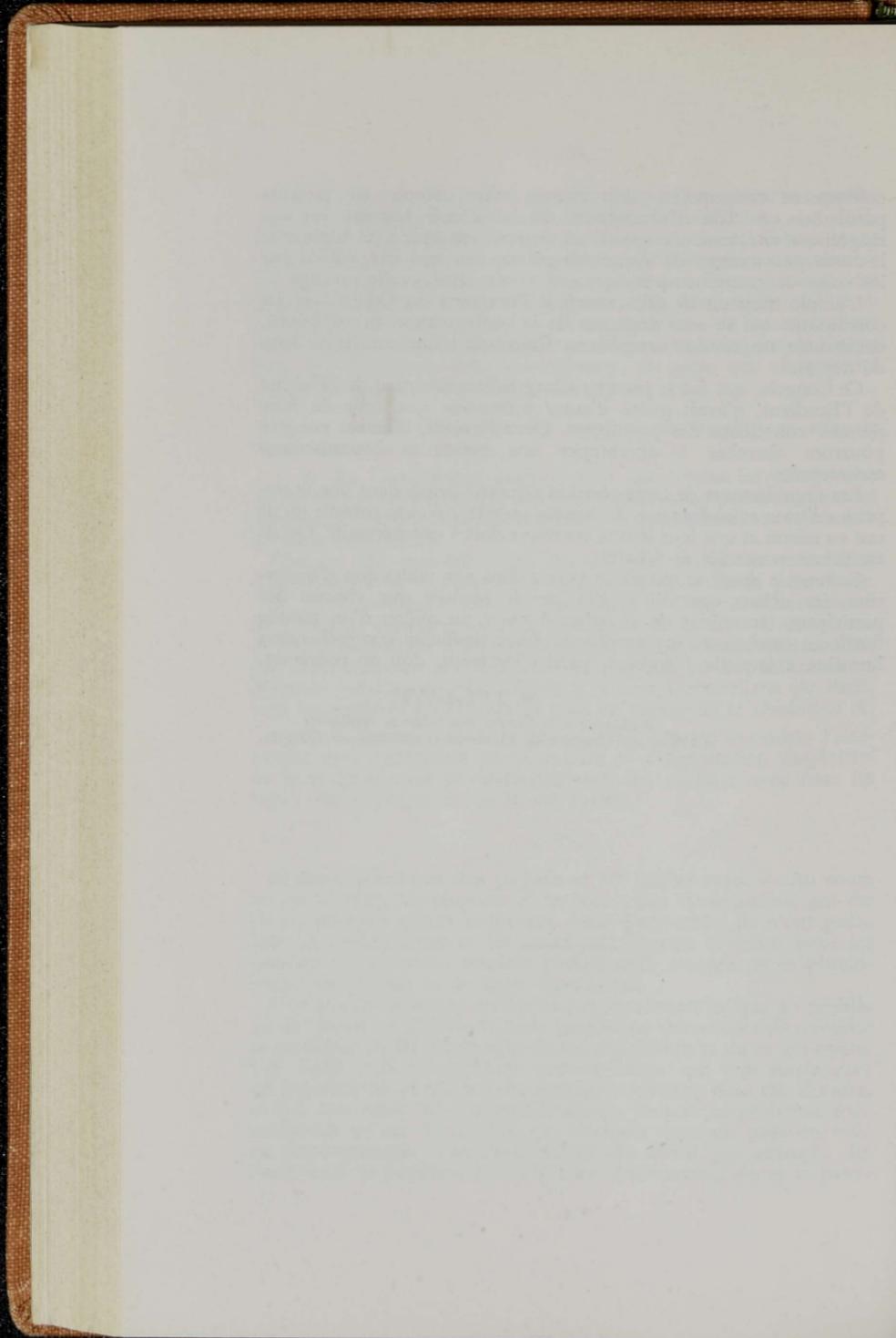
Ce Congrès, qui fut le premier Congrès International de l'Habitat de l'Étudiant, n'avait guère d'autre prétention que celle de faire prendre conscience des problèmes. Dans l'avenir, d'autres congrès pourront chercher à développer une œuvre si heureusement commencée.

Les organisateurs de cette réunion s'étaient lancés dans une entreprise délicate et audacieuse. Le succès qu'elle a connu prouve qu'ils ont eu raison et que leur œuvre correspondait à une nécessité. Qu'ils en soient remerciés et félicités.

Comme le disait le président Perret dans son allocution d'ouverture, les débats ont été guidés par le souhait que chacun des participants entretient de chercher à créer, au milieu d'un monde fertile en confusions, les conditions d'une meilleure compréhension humaine à laquelle l'étudiant, particulièrement, doit se consacrer.

M. LEGRAYE,

Professeur à la Faculté des Sciences appliquées
Délégué du Ministère de l'Instruction publique au Congrès.



Le recrutement de l'Université de Liège et le problème du logement des étudiants

Plantée au centre d'une importante agglomération industrielle, l'Université de Liège occupe dans le pays une position excentrique. Elle est, par ailleurs, la seule des quatre Universités belges qui soit située dans la région wallonne. C'est la seule aussi où l'enseignement se donne exclusivement en français.

Dans quelle mesure étend-elle son recrutement à travers le pays ? Dans quelle mesure, notamment, constitue-t-elle un point d'attraction pour les provinces wallonnes ? On voudrait en juger, autant qu'il est possible à partir du matériel statistique recueilli, en analysant la distribution géographique du recrutement des étudiants. On pourra par la même occasion examiner dans quelle proportion les étudiants quittent leur famille pour faire leurs études universitaires et ceci permettra incidemment de mesurer de façon précise quel est l'ordre de grandeur du besoin de logement à satisfaire.

Après avoir fait quelques observations sur la méthode suivie (§ 1), on étudiera la distribution géographique des étudiants de l'Université de Liège (§ 2) et leur répartition au point de vue de leur résidence (§ 3). On tirera enfin quelques conclusions (§ 4).

§ I. — OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

1° Les données de base qui ont servi à la présente étude consistent dans les bulletins individuels d'inscription aux cours pour l'année académique 1949-1950.

Une étude plus approfondie devrait inévitablement porter sur une série d'années. Pour bien faire, il faudrait pouvoir comparer la distribution géographique du recrutement à des époques différentes et juger ainsi de l'évolution qui a pu se produire. On n'a pu procéder ici à un travail de cette étendue qui serait d'ailleurs difficilement possible en ce qui concerne la période d'avant-guerre.

2° Les bulletins d'inscription aux cours ont permis de relever, selon les déclarations des étudiants eux-mêmes, la commune où

réside leur famille et la commune de leur propre résidence. Ces déclarations sont faites en début d'année et il se peut que certains sujets aient déclaré la résidence familiale comme résidence propre parce qu'ils n'avaient pas encore fixé leur résidence universitaire au moment de l'inscription. Ceci apparaît avec une quasi-certitude dans plusieurs cas, en sorte que le nombre d'étudiants relevés comme habitant en dehors de leur famille est un minimum. Le nombre réel, on le verra, ne doit cependant pas être très supérieur, si l'on songe qu'après la première inscription cette discordance se présente probablement beaucoup moins fréquemment et que surtout les inscriptions s'étalent sur une période de plus de sept semaines. Par contre, des étudiants peuvent avoir une résidence propre distincte de la résidence de leurs parents ou tuteur, même lorsque ceux-ci habitent la ville universitaire, en raison de toutes sortes de circonstances étrangères aux études qu'ils poursuivent. Chacun de ceux dont la résidence propre est différente de la résidence familiale ne représente donc pas nécessairement un changement de résidence déterminé par les études, non plus qu'un besoin de logement à satisfaire à Liège pour la même raison. Il n'a pas semblé que ces cas particuliers pussent fausser les résultats de la recherche. On a estimé pouvoir les négliger, pour simplifier considérablement les opérations du relevé.

3° Le relevé par commune se fonde sur une unité trop petite pour constituer des groupes qui soient suffisamment nombreux et qui permettent d'apprécier de façon significative l'importance relative du recrutement. On a donc procédé à un regroupement par arrondissement et on a compté séparément ceux dont la résidence familiale est au Congo belge ou à l'étranger (1).

4° On a également distingué les étudiants et les étudiantes et procédé à une analyse des résultats non seulement pour l'ensemble de l'Université, mais aussi pour divers groupes au sein de l'Université. A ce dernier point de vue, on a classé la population universitaire en sept groupes : 1° la Faculté de Philosophie et Lettres, y compris l'Institut d'histoire et de littératures orientales, l'Institut d'histoire de l'art et d'archéologie, l'Institut de sciences pédagogiques; 2° la Faculté de Droit, y compris l'Ecole de criminologie; 3° l'Ecole de sciences commerciales et économiques; 4° la Faculté des Sciences, non comprises les deux années de candidature-ingénieur; 5° la Faculté de Médecine, y compris l'Institut d'éducation physique; 6° les Candidatures-ingénieurs; 7° la Faculté des Sciences appliquées.

Il échet de noter, en effet, que le recrutement des candidatures-ingénieurs à Liège se trouve influencé différemment de celui des

(1) On notera que cette dernière catégorie ne coïncide pas exactement avec celle des étudiants de nationalité étrangère, ni la catégorie des étudiants recrutés en Belgique avec celle des étudiants belges. Mais les différences sont peu considérables.

autres élèves de la Faculté des Sciences par suite de l'existence de ce pôle particulier d'attraction que constitue la Faculté polytechnique du Hainaut à Mons. Il en va de même des deux Instituts supérieurs de commerce établis à Mons en ce qui concerne les études de sciences commerciales. Par contre, il ne semble pas que les Facultés Notre-Dame de la Paix à Namur influencent différemment, du moins de manière sensible, le recrutement des diverses catégories d'élèves des candidatures en philosophie et lettres, ni même des candidatures en sciences.

§ 2. — LA DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

Les étudiants de l'Université de Liège se recrutent en Belgique, ainsi qu'au Congo belge et à l'étranger. Le recrutement en Belgique, s'il manifeste des fluctuations importantes dans le temps, est cependant caractérisé dans sa structure par une relative stabilité et par une continuité certaine.

Il n'en va pas de même du recrutement à l'étranger. Celui-ci est perturbé par toutes les secousses qui se sont produites dans les relations internationales depuis trente-cinq ans, qu'elles soient d'ordre politique ou militaire, d'ordre monétaire ou financier. Des courants de relations intellectuelles ont complètement disparu; d'autres sont nés. A l'heure actuelle, le nombre d'étudiants venus de l'étranger reste très faible à l'Université de Liège.

Quant au Congo belge, le nombre d'étudiants qu'il envoie a été jusqu'ici nécessairement très limité.

La population recensée dans la présente étude s'élève à 2603 étudiants et 522 étudiantes, soit ensemble 3125. Seuls ont été pris en considération les élèves *réguliers*, c'est-à-dire les élèves inscrits en vue de subir l'épreuve pour l'obtention d'un grade académique déterminé, à l'exclusion des élèves *libres*, c'est-à-dire des élèves inscrits à un ou plusieurs cours isolés (1).

Section I. — Les étudiants recrutés en Belgique

I. — L'ensemble de l'Université

L'effectif recruté en Belgique compte 2499 étudiants et 517 étudiantes, soit ensemble 3016 unités.

Le tableau I donne la répartition, par arrondissement, du recrutement en Belgique.

(1) Au 15 janvier 1950, il y avait 3056 élèves réguliers et 73 élèves libres. Parmi les 3056 élèves réguliers, on comptait 131 étrangers (v. *Bull. des Amis de l'Université de Liège*, 1950, n° 2, p. 48).

Tableau I. — Répartition de la population de l'Université de Liège en 1949-50
d'après la résidence des parents

Lieu de résidence des parents	Etudiants	Etudiantes	Ensemble
Habitant en Belgique l'Arrondissement de :			
Liège	1445	306	1751
Verviers	242	67	309
Huy	108	14	122
Waremme	51	12	63
Total	1846	399	2245
Namur	118	15	133
Dinant	27	3	30
Philippeville	15	3	18
Total	160	21	181
Arlon	35	4	39
Marche	32	4	36
Bastogne	25	1	26
Virton	15	5	20
Neufchâteau	15	2	17
Total	122	16	138
Charleroi	105	30	135
Mons	30	16	46
Thuin	27	7	34
Tournai	19	8	27
Soignies	17	6	23
Ath	4	4	8
Total	202	71	273
Tongres	55	2	57
Hasselt	14	1	15
Maeseyck	4	—	4
Total	73	3	76

Lieu de résidence des parents	Etudiants	Etudiantes	Ensemble
Bruxelles	45	4	49
Nivelles	8	1	9
Louvain	4	1	5
Total	57	6	63
Anvers	16	—	16
Turnhout	3	—	3
Malines	1	—	1
Total	20	—	20
Courtrai	7	—	7
Ostende	4	1	5
Ypres	2	—	2
Bruges, Dixmude et Furnes	3	—	3
Total	16	1	17
Gand	2	—	2
Alost	1	—	1
Total	3	—	3
Total général	2499	517	3016
Habitant au Congo belge ...	10	1	11
Habitant à l'étranger	94	4	98
Total	104	5	109
Ensemble	2603	522	3125

Si l'on range les provinces selon l'importance du contingent d'étudiants que chacune fournit à l'Université de Liège, on obtient l'ordre indiqué au tableau II.

Tableau II. — Classement des provinces selon l'importance de leur population universitaire à l'Université de Liège

Province	Etudiants		Etudiantes		Ensemble	
	N	%	N	%	N	%
Liège (1)	1846	73,8	399	77,1	2245	74,4
Hainaut	202	8,0	71	13,7	273	9,0
Namur	160	6,4	21	4,0	181	6,0
Luxembourg	122	4,8	16	3,0	138	4,5
Limbourg	73	2,9	3	0,5	76	2,5
Brabant	57	2,3	6	1,1	63	2,0
Anvers	20	0,8	—	—	20	0,6
Flandre occidentale	16	0,6	1	0,1	17	0,5
Flandre orientale	3	0,1	—	—	3	0,1
Total	2499	99,7	517	99,5	3016	99,6

On remarquera que la province de Liège fournit à elle seule les trois-quarts des étudiants de l'Université et l'arrondissement de Liège presque 60 %. Si l'on ajoute aux arrondissements de Liège, Verviers, Huy et Waremmes, ceux de Tongres, de Namur, de Charleroi, on atteint 85,2 %. Les 15 % restants se distribuent à peu près également entre les arrondissements de Bruxelles, de Mons, de Thuin et de Dinant, la province de Luxembourg et le reste du pays.

Lorsque l'on considère, à part l'une de l'autre, la population des étudiants et celle des étudiantes, on peut constater une proportion d'étudiants un peu plus forte en provenance de la province de Liège et du Hainaut (particulièrement des arrondissements de Charleroi et de Mons) (2).

(1) Pour l'arrondissement de Liège seul, on a : Etudiants 57,8 %, Etudiantes 59,2 %, Ensemble 58,0 %.

(2)

Lieu de résidence des parents	% de la population des étudiants	% de la population des étudiantes	% de la population totale
Liège : } arrondissement ...	57,8	59,2	58,0
} province	73,8	77,1	74,4
Hainaut	8,1	13,7	9,0
Namur	6,4	4,0	6,0
Luxembourg	4,9	3,1	4,5



Si l'on peut juger ainsi de la diffusion du recrutement de l'Université de Liège et constater son caractère typiquement mosan, on ne peut cependant se faire une idée bien nette de son degré de pénétration dans les différents arrondissements. Il faudrait, en effet, tenir compte de la densité de population de chaque arrondissement, et plus spécialement de la densité des couches en âge d'université.

Il faudrait surtout tenir compte non tant de la densité démographique que de ce qu'on pourrait appeler la « densité académique » de chaque arrondissement, c'est-à-dire de l'importance relative de la population de l'arrondissement qui se dirige effectivement aux études universitaires et qui diffère d'un endroit à l'autre, en raison de la distance des centres universitaires comme en raison des diversités de constitution sociale. Nous n'avons pu comparer la population universitaire liégeoise de chaque arrondissement avec la population des autres universités. Nous n'avons pu non plus obtenir jusqu'ici la statistique par arrondissement du nombre de certificats d'humanités homologués.

II. — *Les divers groupes dans l'Université*

La distribution géographique des étudiants de Liège est-elle la même pour chacun des groupes distingués dans l'Université que pour l'ensemble de celle-ci ?

On ne publiera pas ici les chiffres détaillés de la distribution par arrondissement de ces diverses populations partielles. On se contentera de fournir à ce sujet quelques indications caractéristiques.

1^o *Faculté de Philosophie et Lettres.* — La distribution géographique des étudiants de cette Faculté (388 étudiants, 146 étudiantes, en tout 534) ne s'écarte pas notablement de celle de la population totale. Il faut signaler seulement une proportion relativement plus forte d'étudiants et surtout d'étudiantes en provenance du Hainaut et inversement une proportion plus faible d'étudiants et d'étudiantes en provenance du Namurois (1).

2^o *Faculté de Droit.* — La population de cette Faculté (313 étudiants, 50 étudiantes, ensemble 363) se recrute dans l'arrondissement de Liège pour plus de 63 % et dans la province pour 78 %. Par comparaison à l'ensemble de l'Université, les étudiants et les étudiantes viennent de la province de Namur en proportion légèrement plus forte; il semble en être de même des étudiants en provenance du Luxembourg et des étudiantes en provenance du Hainaut.

3^o *Ecole Supérieure de Sciences commerciales et économiques.* — L'effectif de l'Ecole (164 étudiants, 16 étudiantes, ensemble 180) n'appelle pas d'observation particulière. La population en provenance du Hainaut semble proportionnellement plus faible que pour l'ensemble de l'Université, tandis que la province de Liège fournit 77 % de l'effectif.

4^o *Faculté des Sciences.* — L'effectif de la Faculté des Sciences, non compris les candidatures-ingénieurs (492 étudiants, 149 étudiantes, ensemble 641) se recrute à concurrence de 72 % dans la province de Liège. Mais en ajoutant à cette dernière les arrondissements de Tongres, de Namur et de Charleroi, on atteint aussi 84 % de l'effectif, grâce à l'apport proportionnellement plus élevé en provenance

(1)

Lieu de résidence des parents	% du N des étudiants	% du N des étudiantes	% de la population totale
Hainaut	11,1	19,8	13,5
Namur.....	3,1	2,7	3,0

de Charleroi. La fraction de la population féminine recrutée dans la province de Liège atteint 79 %.

5° *Faculté de Médecine*. — L'effectif de la Faculté de Médecine (636 étudiants, 150 étudiantes, ensemble 786) se distribue, à peu de chose près, de la même manière que la population de la Faculté des Sciences (voir 4°). L'effectif féminin se recrute à concurrence de 78 % dans la province de Liège et de 10 % dans le Hainaut. La province de Liège, les arrondissements de Tongres, de Namur et de Charleroi comptent près de 86 % de l'effectif. On notera que 13 étudiants proviennent du Brabant, 7 de la Flandre occidentale et 4 de la province d'Anvers.

6° *Candidatures-ingénieurs*. — Plus de 66 % des 200 étudiants proviennent de l'arrondissement de Liège, 78 % de la province de Liège et plus de 86 % de la province de Liège et des arrondissements de Tongres, de Namur et de Charleroi. Le Hainaut envoie une population très faible (5 élèves, soit 2,5 %). L'arrondissement de Bruxelles apparaît ici avec 8 étudiants et celui d'Anvers avec 3.

7° *Faculté des Sciences appliquées*. — Des 312 étudiants (dont 3 étudiantes), il en est 60 % qui proviennent de l'arrondissement et 75 % de la province de Liège. Le Hainaut compte ici une population légèrement plus élevée que dans le cas précédent (18 élèves, soit 5,7 %), cependant bien plus faible proportionnellement que dans la population globale de l'Université. L'arrondissement de Bruxelles apparaît encore avec 8 étudiants et celui d'Anvers avec 3. Au total, le caractère local du recrutement semble légèrement moins accentué que dans les candidatures-ingénieurs.

On peut résumer les caractères respectifs du recrutement pour chaque groupe universitaire dans le tableau suivant :

Tableau III. — Diffusion du recrutement pour chaque groupe universitaire (en %)

Régions considérées	Université	Fac. de Phil. et Lettres	Fac. de Droit	Ecole de Commerce	Fac. des Sciences (sauf cand. ing.)	Fac. de Médecine	Candidatures-ingénieurs	Faculté des Sciences appliquées
Arr. de Liège...	58,0	56,0	63,6	57,2	56,4	55,8	66,6	59,2
Prov. de Liège ..	74,4	74,1	77,9	77,2	72,6	72,9	77,7	75,0
Prov. de Liège, arrond. de Tongres, Namur et Charleroi.....	85,2	83,5	87,6	87,7	84,8	84,8	86,8	84,6

Section II. — Les étudiants recrutés au Congo belge et à l'étranger

En 1949-50, l'effectif recruté au Congo belge s'élève à 11 élèves et l'effectif recruté à l'étranger à 98.

Ils se répartissent entre les divers groupes au sein de l'Université selon le tableau IV.

Tableau IV. — Répartition des étudiants recrutés au Congo belge et à l'étranger

Catégorie	Etudiants du Congo belge			Etudiants de l'étranger			Total
	Etu- dians	Etu- dianes	En semble	Etu- dians	Etu- dianes	En- semble	
Faculté de Philosophie et Lettres	1	1	2	6	2	8	10
Faculté de Droit.....	2	—	2	1	—	1	3
Ecole de Sciences commerciales.....	—	—	—	1	—	1	1
Faculté des Sciences (sauf les candidatures-ingénieurs)...	2	—	2	10	1	11	13
Faculté de Médecine . Candidatures - ingé- nieurs	1	—	1	12	—	12	13
Faculté des Sciences appliquées	1	—	1	42	—	42	43
	3	—	3	22	1	23	26
Total	10	1	11	94	4	98	109

§ 3. — LA RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE DES ÉTUDIANTS DE LIÈGE

Parmi les étudiants qui fréquentent l'Université de Liège, les uns vivent dans leur famille et, si celle-ci n'habite pas la ville universitaire, sont astreints à des déplacements quotidiens. Il n'est pas toujours favorable aux études de faire la « navette ». Ce n'est d'ailleurs pas non plus toujours possible. Un nombre plus ou moins important d'étudiants doivent quitter leur famille et s'installer à Liège. Dans quelle proportion ce fait se produit-il ?

Les étudiants recrutés au Congo belge et à l'étranger vivent tous évidemment en dehors de leur famille. Ce groupe, qui a eu tendance à s'accroître légèrement au cours des dernières années, était considérable avant la guerre. Bien qu'il ne coïncide pas exactement avec

la population de nationalité étrangère (1), on peut noter que celle-ci fut en moyenne de l'ordre de 30 % de la population de nationalité belge (2) pour la période 1920-21 à 1939-40.

L'effectif des étudiants dont la famille ne réside pas en Belgique représente aujourd'hui, avec 109 unités, 3,6 % de l'effectif des étudiants dont la famille réside en Belgique.

Mais comment se distribuent, au point de vue de la résidence universitaire, les étudiants recrutés en Belgique ?

1° *Caractères généraux.* — Sur 3016 étudiants et étudiantes dont les parents habitent en Belgique, il en est 709, soit 23,5 %, qui vivent en dehors de leur famille.

Ce nombre est respectivement de 571 sur 2499, soit 22,8 %, pour les étudiants et de 138 sur 517, soit 26,7 %, pour les étudiantes. Proportionnellement, le nombre des étudiantes qui, pour éviter les trajets quotidiens, s'installent dans la ville universitaire est donc, comme il fallait s'y attendre, un peu plus fort que celui des étudiants.

2° *Répartition par arrondissement.* — Le tableau IV donne la répartition par arrondissement des étudiants recrutés en Belgique qui résident en dehors de la famille.

L'importance relative de l'effectif résidant en dehors de la famille s'accroît nécessairement avec les difficultés de communication. En suivant l'ordre croissant, les différents groupes territoriaux, pour lesquels les pourcentages ont une valeur significative, se classent de la manière suivante : Liège (arr.), Huy, Verviers, Waremme et Tongres, qui constituent une première série de groupes où le nombre de ceux qui résident en dehors de la famille s'accroît jusqu'au tiers de l'effectif; Namur (arr.), où ce nombre atteint la moitié; en troisième lieu, Dinant, Marche, Bastogne, Charleroi, Mons et Soignies, où ce nombre avoisine les trois-quarts; enfin, le reste du pays. Mais il échet de rappeler ici particulièrement l'observation déjà faite au paragraphe 1 : il est probable qu'au moment de l'inscription, certains étudiants, qui ne sont pas encore installés à Liège, indiquent la résidence de la famille comme résidence propre.

On remarquera d'autre part, en considérant la répartition par arrondissement de manière distincte pour les étudiants et pour les étudiantes, que partout où les chiffres ont une valeur significative, le pourcentage des jeunes filles résidant en dehors de la famille est un peu plus élevé. Le fait est surtout caractéristique pour l'arrondissement de Verviers.

3° *Répartition par groupe universitaire.* — Le tableau V donne la répartition entre les divers groupes universitaires des étudiants recrutés en Belgique qui résident en dehors de la famille.

(1) ... dont la plus grande part provient de familles résidant à l'étranger.

(2) ... dont la plus grande part provient de familles résidant en Belgique.

Tableau V. — Répartition territoriale de la population de l'Université de Liège, qui réside en dehors de la famille en 1949-50

Lieu de résidence	Population résidant en dehors de la famille			Pourcentage de l'effectif correspondant (v. tableau I)		
	Etu- dians	Etu- diantes	En- semble	Etu- dians	Etu- diantes	En- semble
A) Habitant en Belgique l'arrondissement de :						
Liège	34	6	40	2,3	1,9	2,2
Verviers	52	30	82	21,4	44,7	26,5
Huy	21	3	24	19,4	21,4	19,6
Waremmé	15	4	19	29,4	33,3	30,1
Total	122	43	165	6,6	10,7	7,3
Namur	61	7	68	51,6	46,6	51,1
Dinant	21	2	23	77,7	66,6	76,6
Philippeville	14	3	17	93,3	100,0	94,4
Total	96	12	108	60,0	57,1	59,6
Arlon	31	4	35	88,5	100,0	89,7
Marche	23	3	26	71,8	75,0	72,2
Bastogne	18	1	19	72,0	100,0	73,0
Virton	12	5	17	80,0	100,0	85,0
Neufchâteau	14	1	15	93,3	50,0	88,2
Total	98	14	112	80,3	87,5	81,1
Charleroi	76	26	102	72,3	86,6	75,5
Mons	22	13	35	73,3	81,2	76,0
Thuin	24	7	31	88,8	100,0	90,8
Tournai	16	8	24	84,2	100,0	88,8
Soignies	12	6	18	70,5	100,0	78,2
Ath	2	3	5	50,0	75,0	62,5
Total	152	63	215	75,2	88,1	78,7
Tongres	19	—	19	34,5	—	33,3
Hasselt	11	1	12	78,5	100,0	80,0
Maeseyck	2	—	2	50,0	—	50,0
Total	32	1	33	43,8	33,3	43,4

Lieu de résidence	Population résidant en dehors de la famille			Pourcentage de l'effectif correspondant (v. tableau I)		
	Étu- diants	Étu- diantes	En- semble	Étu- diants	Étu- diantes	En- semble
... la province de :						
Brabant	40	4	44	70,1	66,6	69,8
Anvers	16	—	16	80,0	—	80,0
Flandre occidentale	12	1	13	75,0	100,0	76,4
Flandre orientale ..	3	—	3	100,0	—	100,0
Total général de A)	571	138	709	22,8	26,7	23,5
B) Hab. au Congo belge	10	1	11	100,0	100,0	100,0
C) Habit. à l'étranger	94	4	98	100,0	100,0	100,0
Total de B) et C)	104	5	109	100,0	100,0	100,0
Total général	675	143	818	32,7	27,3	26,1

On y lira l'influence du régime des études sur la décision relative à la résidence : une proportion plus forte d'étudiants quittent leur famille à la Faculté des Sciences appliquées, ainsi qu'à la Faculté des Sciences et à la Faculté de Médecine. Par contre, cette influence se fait moins sentir dans le groupe des candidatures-ingénieurs, dont le recrutement est plus étroitement localisé par comparaison aux trois facultés précitées (voir tableau III).

§ 4. — CONCLUSIONS

La proportion des étudiants et des étudiantes qui, en 1949-50, selon leur déclaration, ne résident pas dans leur famille habitant en Belgique s'élève à 709 unités, soit 23,5 % de la population recrutée en Belgique.

Tel est aussi l'ordre de grandeur du besoin de logement en ce qui concerne la population recrutée en Belgique. Il faut y ajouter l'effectif recruté à l'étranger qui s'élève, en 1949-50, à 109, soit, au total 818 ou, par rapport à 3125 étudiants, 26,1 %.

Cependant, en ce qui concerne l'effectif recruté en Belgique, on a fait observer déjà que 709 est un minimum. Si l'on y ajoutait même la totalité des jeunes gens qui, en dehors de ceux qui proviennent de la province de Liège et des arrondissements de Tongres et de Namur, ont déclaré résider dans leur famille, il faudrait en compter 124 en plus, ce qui porterait le nombre de ceux qui viennent résider dans la ville universitaire à 833, soit 27,5 % de la population recrutée en Belgique. Ce serait un maximum.

Tabelle VI. — Répartition, par groupe universitaire, de la population de l'Université de Liège en 1949-50
et de l'effectif des étudiants résidant en dehors de la famille

Catégorie	Population recrutée en Belgique			Effectif recruté en Belgique habitant en dehors de la famille						Population recrutée au Congo belge et à l'étranger
	Etudiants	Etudiants	Ensemble	Etudiants		Etudiantes		Ensemble		
				N	%	N	%	N	%	
Faculté de Philosophie et Lettres	388	146	534	73	18,8	43	29,4	116	21,7	10
Faculté de Droit	313	50	363	62	19,8	9	18,0	71	19,5	3
Ecole de Sciences commerciales	164	16	180	33	20,1	3	18,7	36	20,0	1
Faculté des Sciences (sauf les candidatures-ingénieurs)	492	149	641	125	23,4	38	23,5	163	23,4	13
Faculté de Médecine	656	150	786	158	24,8	43	28,6	201	23,5	13
Candidatures-ingénieurs	197	3	200	37	18,7	2	—	39	19,5	43
Faculté des Sciences appliquées	309	3	312	83	26,8	—	—	83	26,6	26
Total	2499	517	3016	571	22,8	138	26,7	709	23,5	109

L'effectif de ceux qui ne résident pas dans la famille est ainsi compris entre 23,5 et 27,5 % de la population recrutée en Belgique. Ce rapport définit la proportion de l'effectif universitaire qui doit trouver à se loger à Liège pour y fréquenter l'Université, *compte non tenu de la population recrutée à l'étranger*.

Ce résultat peut paraître en opposition avec une estimation proposée au cours des dernières années et qui conduisait à chiffrer à 53 % le rapport entre le nombre d'étudiants qui ont à se loger dans la ville universitaire et la population globale de l'Université. Ce pourcentage moyen était basé sur les données de la période 1920-21 à 1939-40, *compte tenu de la population recrutée à l'étranger* (1). La méthode d'évaluation statistique employée par cette étude ne peut être contestée, mais le calcul n'a pas distingué entre la population universitaire recrutée en Belgique et la population universitaire recrutée à l'étranger (2). Or, pendant la période de 1920-21 à 1939-40, l'effectif recruté à l'étranger est considérable : la population de nationalité étrangère s'élève en moyenne à 29,6 % de la population de nationalité belge (3), tandis qu'en 1949-50, il y a 131 étrangers pour 2994 Belges, soit 4,3 %. Il en résulte, dans la population globale, une proportion beaucoup plus forte d'étudiants qui ont à se loger à Liège.

Mais le chiffre de 53 % n'en doit pas moins constituer une estimation correcte du rapport considéré pour la période 1920-21 à 1939-40. Or, l'influence de la population étrangère ne suffit pas à expliquer l'écart entre le rapport de ± 25 % de la population recrutée en Belgique, auquel nous aboutissons pour l'année 1949-50, et le rapport moyen de 53 % de la population totale, auquel on aboutit pour la période 1920-21 à 1939-40. On peut en effet appliquer le rapport de 53 % à la somme des populations globales annuelles de 1920-21 à 1939-40, soit 49.567, et calculer ainsi la somme des effectifs annuels d'étudiants vivant en dehors de leur famille, pour la même période, soit 26.270. De ce produit, on peut soustraire la somme des populations étrangères annuelles (4), soit 11.330. Le reste, soit 14.940, est la somme des effectifs annuels d'étudiants belges vivant en dehors de la famille, ce qui correspond pratiquement à la somme des effectifs annuels d'étudiants recrutés en Belgique qui vivent en dehors de la famille.

On peut ainsi pour la période de 1920-21 à 1939-40, établir le rapport entre le nombre d'étudiants belges vivant en dehors de la famille,

(1) Cons. l'étude de Mlle J. Pauwen, Le problème du logement des étudiants de l'Université de Liège, in *Bull. des Amis de l'Université de Liège*, 1947, n° 3, p. 24.

(2) Le rapport de 53 % a été établi en dépouillant 1 fiche sur 10 des 13.590 fiches d'étudiants que comporte le fichier du Rectorat pour la période 1920-21 à 1939-40.

(3) En 1924-25, elle atteint un maximum : avec 1184 étrangers pour 1760 belges, soit 67 %.

(4) Ceci suppose que tous les étudiants de nationalité étrangère sont recrutés à l'étranger. Ce qui est pratiquement le cas pour la période considérée, étant donné le nombre important d'étrangers.

soit 14.940, et le nombre total d'étudiants belges, soit 38.237, pour le comparer au rapport existant en 1949-50 entre le nombre d'étudiants recrutés en Belgique qui vivent en dehors de leur famille (soit 709 à 833) et le nombre total d'étudiants recrutés en Belgique. Il est de 39 % contre ± 25 %.

On est, par conséquent, induit à penser que le nombre d'étudiants recrutés en Belgique qui vivent en dehors de leur famille a diminué proportionnellement de façon considérable par comparaison à la moyenne de la période 1920-21 à 1939-40. Cela revient à dire que la distribution géographique du recrutement de l'Université de Liège en 1949-50 est profondément modifiée par rapport à cette distribution moyenne des vingt années qui ont précédé la guerre.

Mais si le rapport entre les étudiants belges qui quittent leur famille pour faire leurs études à Liège et l'ensemble des étudiants belges a décréu, cela tient-il à une diminution du nombre des premiers ou à une augmentation du nombre des seconds par l'augmentation du nombre de ceux qui peuvent faire leurs études sans quitter le foyer familial ?

On n'a malheureusement pas le moyen d'établir une comparaison détaillée entre la diffusion du recrutement de l'Université avant la guerre et aujourd'hui. Mais les données qui ont permis de constater la transformation de la structure du recrutement peuvent servir encore à en préciser le sens.

La somme des effectifs annuels d'étudiants belges vivant en dehors de leur famille se chiffre par 14.940 unités, on l'a dit, pour les vingt ans qui ont précédé la guerre. Cela signifie que la moyenne annuelle des étudiants belges vivant en dehors de leur famille se monte à 747. Pour 1949-50, cette catégorie d'étudiants compte, a-t-on vu, de 709 à 833 unités, soit ± 25 % de 3016, c'est-à-dire ± 754 .

On voit, par conséquent, que l'importance en valeur absolue de l'effectif de ceux qui vivent en dehors de la famille paraît manifester une stabilité remarquable. Elle est pratiquement inchangée.

Cela signifie que la diminution du rapport s'explique par l'accroissement important de l'effectif des étudiants à qui il est possible de vivre au foyer familial pendant la durée de leurs études.

L'Université de Liège a grandi sur place, si l'on peut ainsi s'exprimer. C'est bien ce que laissent déjà pressentir les pourcentages importants de l'effectif recruté dans la province et surtout dans l'arrondissement de Liège.

L'Université n'a pas perdu la confiance des milieux situés de telle sorte que les étudiants y doivent quitter la famille pour faire leurs études à Liège. Mais son recrutement, là, est resté stationnaire. Le mouvement d'accroissement du nombre des étudiants a fait sentir ses effets en faveur de l'Université de Liège comme en faveur de toutes les Universités belges, mais, pour la première, dans les seuls milieux situés de telle sorte que les étudiants puissent continuer à vivre chez eux pendant leurs études. Pourtant, le mouvement d'extension

du recrutement des universitaires est général. S'il peut rencontrer des résistances différentes selon les régions, en raison de multiples facteurs comme la distance ou la constitution économique et sociale, on peut penser qu'il n'a pas agi moins fortement en maintes régions que dans la région liégeoise. La croissance de la population dans les autres centres universitaires, plus marquée encore qu'à Liège, en témoigne d'ailleurs.

Le recrutement de l'Université de Liège ne s'est pas développé de la même manière dans toute l'étendue de son aire géographique. Malgré une croissance ininterrompue au cours des dernières années, l'Université de Liège n'a pas bénéficié, dans les régions plus éloignées d'elle, du mouvement qui a augmenté le nombre des jeunes gens désireux de faire des études universitaires, là comme partout ailleurs. Pour quelque raison que ce soit, dans ces régions, les nouvelles couches touchées par le désir de faire des études universitaires ne se sont pas portées vers elle et la structure de sa population s'est modifiée par l'afflux de ceux qu'elle recrute sur place.

René CLÉMENS.

Les Carrières universitaires

Les diplômés de l'enseignement supérieur dans les organismes « parastataux »

Au cours de ces derniers mois, le Centre de documentation et de renseignement sur les carrières universitaires a mené une enquête auprès de certains établissements « parastataux ». Cette enquête avait pour objet de fournir des indications sur l'importance numérique du personnel engagé dans ces institutions et porteur d'un diplôme de l'enseignement supérieur, sur les fonctions que ce personnel exerce, sur les modes de recrutement en vigueur et sur l'état actuel des débouchés qu'offre ce secteur.

Ce sont les informations que l'on peut tirer des réponses reçues à cette enquête que l'on trouvera ci-après.

Un questionnaire a été envoyé à 48 organismes, choisis parmi les institutions les plus importantes de celles qu'il est convenu d'appeler « parastatales » : les régies, les instituts, les offices, les caisses, les sociétés nationales... Nous avons, en outre, interrogé la Cour des Comptes et la Banque Nationale de Belgique.

Sur ces 48 demandes, 37 réponses nous sont parvenues ⁽¹⁾; parmi celles-ci, 34 seulement feront l'objet de nos investigations : un des organismes, étant en pleine réorganisation, s'est excusé de ne pouvoir nous fournir de renseignements ⁽²⁾; deux autres nous signalent qu'ils sont en liquidation et que leur personnel est en voie de licenciement ⁽³⁾.

Nous tenons à exprimer toute notre reconnaissance à la direction des établissements qui ont bien voulu répondre à notre enquête et nous fournir

(1) On trouvera la liste des 34 institutions qui nous ont fourni des renseignements au tableau ci-après, p. 44-45; les 11 autres institutions sont les suivantes: l'Institut de réescompte et de garantie, le Crédit communal de Belgique, l'Institut belgo-luxembourgeois du change, l'Office belge du commerce extérieur, l'Office national des débouchés agricoles et horticoles, l'Office des chèques et virements postaux, le Fonds national de retraite des ouvriers mineurs, le Fonds de soutien des chômeurs, la Caisse de compensation pour allocations familiales, l'Œuvre nationale des Orphelins des victimes du travail, l'Office de gestion et de liquidation des compagnies allemandes d'assurances sur la vie.

(2) Il s'agit de l'Office national de Coordination des Allocations familiales.

(3) Il s'agit de l'Office d'Aide mutuelle et du Fonds national d'Aide au rééquipement ménager des travailleurs.

des renseignements sur le personnel diplômé de l'enseignement supérieur qu'ils occupent.

Les questions que nous avons posées, étaient les suivantes :

1. — *Combien de diplômés universitaires sont actuellement occupés dans votre institution ? Quelle est la nature de leurs diplômes ?*

2. — *Quelles fonctions exercent-ils respectivement, et avec quel grade ?*

3. — *Quelle est, annuellement, l'étendue de vos besoins normaux en personnel universitaire ?*

Prévoyez-vous sur ce point des modifications prochaines, ou à longue échéance ?

4. — *Quel est le mode de recrutement de votre personnel universitaire ? (Publicité des annonces de vacances d'emplois, conditions d'engagement, mode de sélection...)*

Nous examinerons, successivement, à la lumière des réponses reçues, les points suivants : 1) l'importance relative des organismes « parastataux » au point de vue du nombre des diplômés de l'enseignement supérieur qu'ils occupent; 2) l'importance numérique des effectifs d'« universitaires » employés dans ces établissements; la répartition de ces « universitaires » selon la nature du diplôme dont ils sont porteurs; 3) les fonctions exercées respectivement par chaque catégorie de diplômés; 4) les modes de recrutement et d'engagement, en usage dans les institutions « parastatales »; 5) l'étendue des « débouchés » que peuvent actuellement offrir ces organismes.

1. — *Importance relative des organismes « parastataux », au point de vue du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur qu'ils occupent*

Le tableau suivant donne une vue générale de l'importance des institutions « parastatales », quant au nombre de diplômés de l'enseignement supérieur qu'ils occupent.

Nombre de diplômés de l'enseignement supérieur par organisme	Nombre d'organismes	Nombre total de diplômés de l'enseignement supérieur occupés dans ces catégories d'organismes
0	3	0
1 à 5	10	28
6 à 10	10	78
11 à 20	4	± 72
21 à 100	3	± 102
plus de 100	3	979
indéterminé	1	?
	34	± 1250

La plupart des organismes « parastataux », on le voit, n'emploient, en chiffres absolus, qu'un nombre assez réduit de diplômés de l'enseignement supérieur. Vingt établissements occupent moins de 10 universitaires; trois n'en occupent aucun : il s'agit d'organismes dépendant du Ministère

du Travail et de la Prévoyance sociale; l'un d'eux d'ailleurs ne possède pas de personnel propre, des fonctionnaires du Ministère se chargeant, en dehors de leurs prestations normales de travail pour le Département, d'assurer la marche du service de l'organisme.

Sur les 34 organismes qui font l'objet de cette enquête — et parmi eux se trouvent les plus importants —, trois seulement occupent plus de 100 universitaires. A eux seuls, ils occupent d'ailleurs plus des $\frac{3}{4}$ des 1250 universitaires environ, qui nous ont été indiqués.

2. — *Importance numérique des diplômés de l'enseignement supérieur occupés dans les « parastataux » ; répartition de ce personnel selon la nature du diplôme*

Les 34 « parastataux » envisagés occupent, on l'a dit, environ 1250 diplômés « universitaires » (1). Le tableau ci-joint montre la répartition de ces universitaires dans les diverses institutions « parastatales », selon la nature du diplôme dont ils sont porteurs.

On remarque que le nombre le plus élevé d'« universitaires » est celui des ingénieurs (\pm 430) et celui des conducteurs civils (418); on peut évaluer à quelque 80 le nombre des docteurs en droit et à un chiffre légèrement supérieur celui des docteurs et licenciés en sciences commerciales et en sciences économiques et des ingénieurs commerciaux; le nombre des médecins est également important (64); les diplômés des autres disciplines sont en nombre plus limité.

Ces diverses catégories de diplômés se répartissent différemment entre les établissements. Alors que les docteurs en droit et les diplômés en sciences commerciales et en sciences économiques sont occupés, généralement en petit nombre sauf à la B.N.B. et à la C.G.E.R., dans la plupart des « parastataux », les médecins d'une part, les ingénieurs de l'autre, sont groupés, en masse, dans quelques établissements: 60 des 64 médecins exercent leur profession à la S.N.C.F.B. Celle-ci occupe, à elle seule, outre 418 conducteurs civils, 243 ingénieurs, tandis que la Régie des T.T. en compte 113, et la S.N.C.V., une cinquantaine.

3. — *Les fonctions exercées par les « universitaires » dans les « parastataux »*

Les quelques diplômés en *philosophie et lettres* que l'on rencontre dans les « parastataux », y occupent, outre des fonctions de « direction » —

(1) Il n'est pas inutile, quoique les chiffres n'en soient pas exactement comparables, de mettre en parallèle les résultats de notre enquête, avec ceux du recensement économique et social du 27 février 1937 (tome VII, p. 55).

Sous la rubrique « organismes contrôlés par l'Etat », sont dénombrés 834 diplômés de l'enseignement supérieur se répartissant de la façon suivante: 67 diplômés en Philosophie et Lettres, 43 en Droit, 11 en Sciences politiques, sociales et administratives, 1 en Sciences pédagogiques, 24 en Médecine et Pharmacie, 31 en Sciences, 492 en Sciences appliquées, 12 en Sciences militaires, 90 en Sciences commerciales et économiques, 10 en Sciences agronomiques et 42 diplômés d'un établissement d'enseignement technique.

lesquelles ne sont réservées, en principe, à aucune espèce de diplômés : des docteurs en droit, des ingénieurs des Mines, des ingénieurs agronomes ont également des fonctions de direction —, des emplois de traducteurs (licenciés ou docteurs en philologie germanique) et de journalistes (à l'I.N.R.).

Les *docteurs en droit* sont occupés, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, dans la plupart des institutions. Ils y exercent des fonctions fort diverses : celles, d'abord, qui ressortissent à leur spécialité juridique (conseiller juridique, chef d'un contentieux, attaché aux services d'études juridiques, attributaire de dossiers...); de telles fonctions leur sont, d'ordinaire, statutairement réservées. Mais leur formation largement orientée vers les différents problèmes de la vie sociale, les fait rechercher pour exercer des emplois dans les services d'administration générale et les secrétariats. Selon leur compétence personnelle, parfois aussi grâce à des études complémentaires en sciences sociales, économiques, financières, ils peuvent être, également, attachés à des services d'étude ou d'inspection industrielle, commerciale, financière, voire à des services de statistiques.

Pour les emplois de secrétariat et pour l'accès au grade de secrétaire d'administration, les docteurs en droit sont généralement « en concurrence » avec des licenciés et docteurs en sciences politiques, sociales, économiques ou commerciales. C'est ainsi que l'on rencontre ces diplômés dans la plupart des « parastataux ».

Les licenciés et docteurs en sciences économiques et en sciences commerciales sont employés, comme spécialistes, surtout dans les organismes financiers et de crédit. Ils sont affectés, les premiers, aux services d'étude, de documentation ou de statistiques économiques, les seconds aux services de comptabilité et d'inspection comptable, aux services d'expertises industrielles, commerciales ou financières; leur connaissance des langues étrangères leur permet également de diriger des services de traduction.

Les fonctions généralement exercées par les licenciés en sciences mathématiques sont de trois espèces : d'abord, la Régie des Voies aériennes fait appel à eux pour ses services météorologiques; ensuite, et conjointement avec les licenciés en sciences actuarielles, ils sont chargés des services d'actuariat (à la F.N.A.M.I., à la Caisse nationale des Pensions pour employés, à la C.G.E.R....); enfin, l'Institut national de Statistiques fait appel à des statisticiens-mathématiciens pour la direction de ses bureaux d'études statistiques.

Quelques licenciés et docteurs en sciences chimiques et ingénieurs chimistes sont employés, comme dirigeants de laboratoires d'analyses, ou chefs de bureaux d'études, à la S.N.C.F.B.

Quant aux ingénieurs, on en rencontre à la direction administrative d'organismes parastataux (S.N.C.I.), et également dans des services administratifs (Régie des T.T.), mais leurs fonctions s'exercent normalement, soit dans les services d'études techniques, soit dans les services d'exécution ou à la direction de chantiers :

Des architectes sont occupés dans les bureaux d'études de la S. N. de

la petite propriété terrienne (2), de la S. N. des habitations et logements à bon marché (2), de la Régie des T.T. (5), de la S.N.C.F.B. (11).

Des ingénieurs civils des mines sont employés à la S.N.C.F.B., où cependant ils ne sont recrutés qu'à défaut d'ingénieurs des constructions civiles, d'électriciens ou d'électromécaniciens; à l'O. N. Jonction Nord-Midi (2); à la Régie des Voies aériennes (1); à la S. N. des habitations et logements à bon marché (3) où ils sont chargés, à titre de chefs de section, de faire des études techniques sur les matériaux et les procédés de construction, ainsi que sur l'organisation des chantiers et les prix de revient.

On trouve également dans ce dernier organisme, un ingénieur civil des constructions, chef de service d'études et de recherches; d'autres ingénieurs de cette spécialité sont employés à la Régie des Voies aériennes (3) pour le service des Bâtiments et Terrains, sur les chantiers ou dans les bureaux d'études de l'O.N. Jonction Nord-Midi (4), et à la S.N.C.F.B., où avec leurs collègues électriciens et électro-mécaniciens, ils occupent soit les postes de direction ou d'études de la Direction générale ou des Groupes régionaux, soit, dans les services du Matériel et des Achats, la direction d'une remise à locomotives ou d'un atelier.

Nous venons de dire que des ingénieurs civils électriciens, électro-mécaniciens, radio-électriciens, travaillent dans les divers services de la S.N.C.F.B. On en trouve également à l'I.N.R. où deux postes d'ingénieurs sont statutairement réservés à des radio-électriciens ou mécaniciens-électriciens; au service des télécommunications de la Régie des Voies aériennes (7); à la S. N. Chemins de fer vicinaux; à la Régie des T.T. (108), qui vient tout récemment encore d'annoncer un concours pour le recrutement d'ingénieurs de cette spécialité, et où ces ingénieurs étudient les problèmes techniques des installations ou du matériel nécessaires à la téléphonie, à la télégraphie et aux radio-communications.

Nous avons noté déjà que soixante *médecins* étaient occupés à la S.N.C.F.B. Ils y sont répartis dans les services et aux fonctions suivantes : au niveau de la direction, la tutelle sanitaire, la direction des services médicaux et les études; au niveau du Centre national des assurances sociales, les services d'études et de contrôle des Centres régionaux; au niveau des Centres régionaux des assurances sociales, les visites et consultations des malades et les soins médicaux.

4. — *Les modes de recrutement et les conditions d'engagement*

Les statuts des divers établissements « parastataux » sont fort variés et il n'existe pas de règles uniformes, en matière d'engagement du personnel. Il est possible cependant de donner, à ce sujet, quelques indications générales; notons d'ailleurs que, très souvent, les conditions du recrutement s'inspirent de celles actuellement en vigueur dans l'Administration de l'État.

a) *Publication des vacances d'emploi.* — La plupart des organismes annoncent leurs offres d'emploi de personnel « universitaire » par avis publiés au *Moniteur*, dans la presse, à la radio, aux panneaux d'affichage des éta-

blissements d'enseignement supérieur, dans les bâtiments publics... Certains, cependant, ne font aucune publicité; ils prennent acte des demandes qui leur sont adressées et dressent ainsi une liste de recrutement, ou s'adressent directement aux associations professionnelles.

b) *Règles de sélection des candidats.* — Les nominations se font généralement à la suite d'un concours ou d'un examen, organisé par l'établissement lui-même, ou, pour quelques-uns, l'I.N.S. notamment, par l'entremise du Secrétariat permanent de recrutement. Certains concours ont pour objet la constitution d'une réserve de recrutement. Très souvent, comme cela se pratique pour les agents de l'État, on exige l'accomplissement d'un stage avant l'engagement définitif.

Toutefois, quelques « parastataux » engagent leur personnel universitaire, sur références de précédents employeurs ou d'autres tiers et sans concours; d'autres encore ont coutume de solliciter l'avis du Département ministériel auquel ils sont rattachés, et il leur arrive de pourvoir à la vacance d'emploi par un transfert « interparastatal ».

c) *Conditions de diplôme.* — Certains organismes ne réservent, au départ, aucun emploi aux diplômés de l'enseignement supérieur, et de plus, ne leur font aucun avantage vis-à-vis des non-diplômés.

C'est le cas, par exemple, de la Cour des Comptes; celle-ci organise, en cas de vacances d'emplois, des concours pour le recrutement de « vérificateurs », grade d'un début de carrière dans cette institution; ces concours, qui comportent deux épreuves, l'une littéraire, la seconde portant sur la législation, sont accessibles aux candidats porteurs d'un certificat de l'enseignement moyen (d'humanités complètes, de régent, d'instituteur). Le règlement d'ordre intérieur de la Cour n'a prévu, à ce jour, aucun avantage en faveur des diplômés de l'enseignement supérieur, ni quant au recrutement (aucune dispense d'examen), ni quant à l'avancement (la Cour se réserve de juger les mérites de tous ses agents en général, pour leur accorder, éventuellement, une promotion de grade ou une augmentation de traitement anticipée).

Dans d'autres organismes, certains emplois sont habituellement occupés par des universitaires mais ne leur sont pas réservés; c'est ainsi qu'à l'I.N.R., plusieurs journalistes-radiophoniques sont des licenciés en philosophie et lettres.

Par contre, pour certaines fonctions spécialisées (ingénieur, juriste, médecin, économiste), une compétence bien déterminée est souvent jugée nécessaire; dans ce cas, les concours de recrutement ne sont accessibles qu'aux porteurs du diplôme homologué correspondant à cette spécialité.

D'autres épreuves de recrutement sont réservées à des diplômés de l'enseignement supérieur de disciplines très diverses. Lors du concours organisé en 1949 par le Conseil central de l'Économie pour le recrutement de son personnel, les candidats pouvaient être soit des docteurs en droit, soit des docteurs et des licenciés en sciences commerciales, consulaires, financières, coloniales, maritimes, ou en sciences politiques, sociales, administratives ou économiques; en outre, ils étaient admis à présenter

les matières de leurs épreuves soit dans le domaine des sciences juridiques, soit dans celui des sciences économiques. On voit qu'en l'espèce, seule une solide formation universitaire, orientée vers l'étude des problèmes sociaux, était requise, la spécialisation dans la fonction devant s'acquérir par l'exercice même des tâches qui seraient confiées aux candidats reçus.

d) *Autres conditions d'engagement.* — Elles sont relatives à la nationalité, à l'âge, à l'honorabilité personnelle et familiale, à l'état de santé et aux capacités physiques (un examen médical, souvent très approfondi, doit en général, être subi). Une condition fréquente également est l'obligation de résider soit à Bruxelles, soit en un lieu désigné par la direction.

Les traitements dans les « parastataux » tendent à se rapprocher de ceux prévus par les barèmes de l'État.

Notons enfin, que certains organismes recrutent, en tout ou en partie, du personnel temporaire (O. N. Jonction Nord-Midi, S.N.C.F.B.....). Dans ces cas, les conditions d'engagement sont celles du contrat d'emploi.

e) *Exemple-type de conditions d'engagement.* — Nous donnons ci-après la procédure d'engagement du personnel « universitaire » en vigueur à la Banque nationale de Belgique.

Lorsqu'elle doit engager du personnel destiné à ses cadres supérieurs, la Banque nationale de Belgique organise une épreuve de recrutement. Les candidats doivent être « porteurs de diplômes en rapport avec l'activité bancaire (droit, économie politique, sciences commerciales, financières et consulaires, sciences politiques et sociales), délivrés par une université ou une école supérieure de commerce du jour ». Ils doivent posséder une connaissance suffisante de la seconde langue nationale, et se soumettre à un examen médical. S'ils satisfont à l'épreuve d'admissibilité dont la Direction de la Banque fixe les modalités, ils peuvent être admis comme stagiaires.

La durée du stage est fixée à trois ans. Au cours de la troisième année, les stagiaires doivent présenter et défendre un mémoire sur un « sujet relatif à une question économique, financière, commerciale, sociale ou de pratique bancaire, de leur choix ».

Ceux des stagiaires dont le mémoire a été jugé satisfaisant et qui, au cours du stage, ont été « favorablement appréciés pour leur travail et leur dévouement », sont nommés attachés, c'est-à-dire mis sur le même pied que les membres du personnel ayant satisfait à l'examen de chef de bureau.

Les autres sont, s'ils désirent poursuivre leur carrière à la Banque, placés dans le cadre des commis et doivent passer l'examen de chef de bureau pour accéder au grade d'attaché.

5. — *L'état actuel des débouchés dans les « parastataux », pour les universitaires*

La plupart des organismes consultés déclarent que leurs services sont pourvus du personnel qualifié, qu'ils ne prévoient aucune modification de leurs cadres, ni à brève ni à longue échéance. Plusieurs signalent que

leurs effectifs ont été récemment renforcés d'éléments jeunes et qu'il n'y a donc pas lieu de prévoir dans un avenir immédiat, un recrutement de diplômés universitaires.

Il semble donc résulter des éléments que nous avons pu recueillir au cours de cette enquête, qu'à part l'un ou l'autre cas isolé, il ne soit pas envisagé de réorganisation ni d'extension des cadres dans les parastataux, qui exigeraient des recrutements étendus d'universitaires.

Cependant, il faut prévoir des engagements d'universitaires destinés à pourvoir aux vacances d'emplois, par suite de décès, mises à la retraite ou démissions des titulaires. Ces vacances seront relativement nombreuses, dans les organismes occupant un nombre important de diplômés. Les diplômés universitaires, qui désirent faire carrière dans les « parastataux », peuvent donc entreprendre des démarches auprès de ceux-ci, avec certaines chances de succès.

A cet égard, les ingénieurs, les mathématiciens et les médecins sont dans une situation plus favorable que celle de leurs camarades docteurs en droit ou licenciés en sciences commerciales, économiques, politiques, sociales, en ce sens que les premiers peuvent limiter leurs investigations à quelques organismes importants et bien déterminés, alors que les seconds devront s'armer de patience et frapper à de nombreuses portes peut-être avant de trouver celle qui leur sera ouverte.

Notons, que nous avons reçu, de nombreux établissements « parastataux », la promesse d'être tenus au courant, des épreuves de recrutement d'universitaires qu'ils organiseraient. Quoique le Centre de documentation et de renseignements des Amis de l'Université n'ait pas pour but de faire le placement des diplômés, nous publierons, à titre d'information, à notre panneau d'affichage (hall d'entrée du Bâtiment central de l'Université), ces offres d'emploi, en même temps d'ailleurs que celles qui paraissent régulièrement au *Moniteur*.

Les études et les carrières « géographiques »

La Fédération Belge des Géographes, professeurs de l'Enseignement moyen, normal et technique, a publié en mai 1950, en supplément à son Bulletin n° 7, une documentation relative aux études et aux carrières géographiques.

Après avoir souligné l'intérêt formatif des études conduisant à la licence en sciences géographiques, la brochure aborde le problème des possibilités d'emplois pour les porteurs de ce grade.

La plupart des licenciés-agrégés sont entrés dans l'enseignement (101 sur 129 licenciés sortis depuis 1929). Si la géographie a fait, jusque hier encore, figure de « parent pauvre » dans les programmes de l'enseignement moyen, elle commence maintenant à s'imposer aux réformateurs, et son développement serait plus rapide encore, note la Fédération, si le nombre de géographes disponibles était plus important.

Combien de chaires de géographie seront conférées dans un proche avenir ? Si l'on compte 1 professeur de géographie à horaire complet par

établissement d'enseignement moyen ou normal officiel, cela représente environ 400 places réservées par priorité aux géographes. Or il en existe actuellement 101, et le nombre annuel moyen des licenciés sortis des 4 Universités belges depuis 1945, est de 8.

Mais l'enseignement n'est pas la seule profession que puisse exercer un licencié en sciences géographiques.

Depuis 1946, existe une administration de l'Urbanisme qui procède au recrutement de géographes. Les possibilités d'emploi y sont importantes : sur 21 places prévues au cadre, 9 sont actuellement occupées; ce service est d'ailleurs appelé à prendre de l'extension.

Il y aurait également des possibilités d'emplois permanents à l'Institut de Géographie militaire, mais il n'y a pas de candidat.

La Colonie peut utiliser aussi quelques géographes dans les services de la carte de divers instituts ou sociétés congolaises ainsi qu'à l'Administration des Parcs nationaux.

Il faut signaler enfin les musées, les bibliothèques, quelques emplois dans des établissements parastataux ou dans certains ministères.

Des carrières pour des Belges en Argentine et au Brésil

Le Bulletin de la Fédération des Industries Belges (n^{os} 21 et 22, mai 1950) publie l'essentiel de deux rapports établis par M. E. Octors, directeur du service des accords commerciaux, et relatifs à la situation économique en Argentine et au Brésil.

Nous relevons quelques observations qui sont faites incidemment au cours de ces rapports et qui ont trait aux possibilités pour des Belges de faire carrière dans ces pays.

Après avoir noté l'importance des marchés argentin et brésilien pour l'économie de notre pays, M. Octors montre comment celle-ci s'y fait peu et mal connaître. Pour remédier à cette situation, il faudrait, notamment, envoyer sur place de plus nombreux Belges.

a) Il y aurait d'abord à renforcer le personnel de la Légation de Buenos-Aires, qui, malgré son activité débordante, n'est pas suffisant pour mener à bien sa tâche : outre son rôle d'information et de documentation, il doit, en effet, accomplir de continuelles démarches pour les hommes d'affaires belges, auprès des multiples organismes argentins de contrôle du Commerce et des Importations.

b) De nombreux Belges, et parmi eux des personnalités de premier plan dans le monde des affaires, sont déjà sur place. Mais certaines maisons belges se font mal représenter par des firmes « n'ayant aucun standing ni relations » ou qui « travaillent en même temps pour des concurrents étrangers ».

Il y aurait donc intérêt si l'on veut réussir des affaires à choisir des « agents sérieux, sûrs, stables, bien introduits ou ayant les capacités de l'être... ».

c) Enfin, M. Octors croit pouvoir recommander les investissements belges dans ces pays, et l'envoi sur place de « techniciens ». Pour ce qui

concerne le Brésil notamment, il note que ce pays « ouvre toutes grandes ses portes à ceux qui peuvent l'aider à développer ses immenses richesses ». Il ajoute : « que nos techniciens ne se hasardent pas à se rendre au Brésil, sans s'assurer d'avance de contrats sérieux; s'ils le font, qu'ils tablent sur six mois à un an pour trouver une situation. Que les arrivants ne se fixent surtout pas à Rio, alors qu'il y a tant d'autres centres bien plus intéressants et moins encombrés. »

La Vie de notre Association

Membres protecteurs

Nous avons reçu pour 1950 les inscriptions suivantes de membres protecteurs :

M. A. Dewandre	fr.	2000
Union Minière du Haut-Katanga.....	»	1000
M. F. Perot	»	1000
M. A. Feron	»	1000
M. A. Sagehomme.....	»	1000
M. L. Lepage.....	»	1000
M. J. Stieners.....	»	1000
M. H. Buttgenbach	»	1000
M. H. Fredericq	»	1000
Établissements Pieux Frankignoul	»	1000
S. A. Métallurgique de Prayon.....	»	1000
M. E. Van Zuylen.....	»	1000
Charbonnages de Wérister	»	1000
Fabrique nationale de Herstal	»	1000
S. A. John Cockerill	»	1000
MM. Van Zuylen Frères	»	1000
S. A. Ougrée-Marihaye	»	1000
M. F. Van de Berg	»	1000
Grand Bazar Place St-Lambert.....	»	1000
M. N. Dessard.....	»	1000
Peltzer et Fils.....	»	1000
Société belge de l'Azote	»	1000
A. I. Lg.	»	1000
Imprimerie Vaillant-Carmanne	»	2000
M. G. Thône	»	1000
Et. Dohmen et Habets	»	1000
Policlinique médicale Dr. Brull.....	»	1000
Société Générale de Belgique	»	1000
S. A. Métallurgique d'Espérance-Longdoz ..	»	1000
Charbonnages du Bonnier	»	1000
Établissements Graindorge	»	1000
Usines Balteau	»	1000
M. F. Graindorge	»	1000

Nous avons aussi reçu les versements de :

M. C. Decroyer	fr.	500
Établissements Beaupain	»	500
S. A. des Usines à Cuivre et à Zinc de Liège.	»	500

Nous exprimons à ces membres généreux, nos plus vifs remerciements.

Appui des pouvoirs publics

Les Administrations provinciales et communales suivantes ont bien voulu nous apporter leur appui, en 1950. Nous les remercions très vivement de l'intérêt qu'elles portent à notre Association.

Province de Liège	fr.	1000
Province de Limbourg	»	1000
Province de Luxembourg	»	1000
Province de Namur	»	1000

Administrations communales de :

Abée	fr.	100
Ampsín	»	100
Andrimont	»	250
Battice	»	100
Ben-Ahin	»	100
Bergilers	»	100
Bressoux	»	250
Chaufontaine	»	500
Chênée	»	1000
Comblain-au-Pont	»	100
Crombach-Saint-Vith	»	1000
Dison	»	100
Elsenborn	»	500
Engis	»	100
Ensival	»	100
Eupen	»	100
Eynatten	»	100
Flémalle-Haute	»	100
Flémalle-Grande	»	100
Forêt-Trooz	»	150
Glain	»	100
Hannut	»	100
Herve	»	100
Heusy	»	100
Hollogne-aux-Pierres	»	100
Huy	»	100
Kettenis	»	50

Les Avins.....	fr.	50
Limbourg	»	100
Marchin	»	250
Momalle	»	100
Moresnet.....	»	100
Olne	»	100
Polleur	»	100
Queue-du-Bois.....	»	250
Rocherath	»	500
Saint-Nicolas-Liège	»	250
Seilles	»	100
Seraing	»	1000
Spa.....	»	100
Sprimont.....	»	200
Stavelot	»	500
Stoumont	»	100
Theux	»	100
Thommen	»	1000
Tilleur	»	100
Vaux et Borset	»	100
Verviers	»	1000
Vivegnis	»	100
Vottem	»	200
Wandre	»	1000
Waremmé	»	100
Welkenraedt	»	100
Yvoz-Ramet	»	100

Les carrières universitaires au Congo

Les Amis de l'Université ont pris connaissance de l'article consacré dans notre précédent bulletin, aux « carrières universitaires au Congo ». Cette publication a reçu l'accueil le plus encourageant. Elle consistait essentiellement dans la relation des divers discours et conférences qui furent prononcés au cours d'une réunion d'information organisée en mars dernier; et nous tenons à préciser que c'est le texte même des discours et conférences qui a été publié, soit sur la base de notes que nous ont aimablement remises certains conférenciers, soit sur la base de comptes rendus sténographiques.

En particulier, ce sont les paroles mêmes, qu'au cours d'une brillante improvisation, M. le Ministre Wigny adressa au nombreux auditoire de la salle de l'Emulation, qui ont été reproduites dans le Bulletin, et nous nous faisons un devoir de souligner que le texte de ce discours, qui n'était pas préparé en vue d'une publication, n'a pas été revu par lui avant l'impression.

Conférence de presse

Le jeudi 13 juillet dernier, les « Amis de l'Université » ont organisé une conférence de presse, au cours de laquelle ils annoncèrent la récente création, par leur Association, d'un Centre de documentation et de renseignement sur les carrières universitaires (1).

Cette réunion eut lieu au bureau du secrétariat de l'Association. Elle était présidée par M. A. Dewandre, président de l'Association, assisté de MM. L. Graulich, vice-président et R. Clémens, secrétaire; Mlle M. L. Mottard, secrétaire du Service social universitaire, Mlle M. Rey, déléguée du Bureau social de l'A. G., et M. J. Delchevalerie, secrétaire administratif des « Amis de l'Université », assistaient également à cette réunion.

Les journaux liégeois (*La Meuse, La Gazette de Liège, Le Monde du Travail, La Wallonie, La Dernière Heure, Les Annonces liégeoises*) avaient tenu à se faire représenter, de même que quelques quotidiens bruxellois (*Le Soir, La Libre Belgique*).

M. A. Dewandre remercia Mlle Mottard d'avoir accepté de participer à la réunion, montrant par là l'étroite connexité des missions à remplir et la collaboration existant entre le Service social universitaire et le nouveau service de l'Association; il félicita, en la personne de Mlle Rey, le bureau social de l'A. G. pour sa magnifique activité.

S'adressant ensuite aux journalistes, M. Dewandre leur souhaita la bienvenue dans le nouveau local du secrétariat de l'Association, si aimablement mis à notre disposition par l'Administration de l'Université.

Il leur exposa ensuite les mobiles qui animaient les « Amis de l'Université » lorsqu'ils décidèrent la création du Centre, et qui peuvent se résumer au désir d'« humaniser » les relations entre l'Université et les milieux extra-universitaires et de contribuer ainsi à la réussite de la mission sociale de l'Université.

M. R. Clémens prit ensuite la parole pour mettre la presse au courant du rôle et du fonctionnement du Centre. Il souligna que celui-ci n'était pas un nouvel office d'orientation professionnelle, ni un bureau de placement des diplômés universitaires. L'objet du Centre est de fournir aux étudiants, aux futurs étudiants, ainsi qu'à leurs parents, la documentation — préalablement rassemblée par ses soins — relative aux études, aux diplômés et aux carrières universitaires.

M. A. Dewandre demanda alors à Mlle Mottard de fournir aux journalistes présents, quelques renseignements sur le Service social, et notamment sur l'organisation et le fonctionnement des Bourses d'études, qui constituent une des activités les plus marquantes de ce Service.

On servit enfin l'apéritif, et un échange de vue eut lieu sur les différents problèmes qui venaient d'être abordés. Celui-ci montra l'intérêt que portait la presse au nouveau service créé par notre Association.

(1) Cfr. *Bull. Amis Univ. Liège*, 1950, n° 1, pp. 68-69.

Ajoutons qu'une documentation fut remise aux journalistes présents, sur l'Association et sur le Centre; la même documentation fut d'ailleurs envoyée, dans la suite, aux directions des journaux régionaux qui n'avaient pu se faire représenter à la réunion.

Les « anciens » de Liège au Congo

Section d'Elisabethville...

Profitant du passage en sa cité de diverses personnalités liégeoises, l'Association des Anciens Étudiants de l'Université de Liège au Congo, Section d'Elisabethville, a eu le plaisir, le 17 août, d'offrir un cocktail en leur honneur. Après que le président de la Section, M. G. Derricks, eut salué nos divers hôtes, MM. les professeurs Legraye, Orban et Buttgenbach, M. le Ministre Delruelle, M. A. Sohler, Conseiller à la Cour de Cassation, M. de Magnée, actuellement professeur à l'U.L.B. et M. Gérard, fils de feu M. le professeur Eric Gérard, M. le professeur Legraye, dans une brillante improvisation, remercia l'Association au nom de l'Université, pour son attachement à notre *Alma Mater*. Après avoir fait le point de la réparation des dommages de guerre subis par l'Université et souligné le rôle du *Bulletin des Amis de l'Université*, le représentant de notre Université au Congrès scientifique d'Elisabethville a lancé un appel en faveur d'une idée qui lui est chère : le parrainage aux enfants de coloniaux faisant leurs études à l'Université. L'assemblée, composée d'une quarantaine de membres, décida d'apporter au parrainage tout son concours. M. le professeur Legraye lança alors le ban traditionnel du « torai » qui fut exécuté avec une fougue bien liégeoise.

* * *

Le 19 août, à l'initiative du Groupement Inter-Universitaire (G.R.I.U.), un lunch monstre réunissait, au Guest-House de la Sabena, les universitaires et diplômés des Instituts d'enseignement supérieur belges, autour des professeurs de passage au Katanga.

Notre Université était représentée par une trentaine de participants. Au moment du champagne, M. Wenes, Ingénieur de l'Université de Gand et président du G.R.I.U., porta un toast aux représentants officiels et au Corps professoral de nos Universités de Belgique.

M. Cox, Pro-Recteur de l'Université de Bruxelles, remercia, en des termes chaleureux, au nom du Corps professoral des différentes Universités.

* * *

Le professeur M. Legraye, qui a représenté l'Université de Liège aux manifestations du Cinquantenaire du Comité Spécial à Elisabethville, a été très touché de l'accueil qui lui a été fait en cette ville par les anciens de notre Université.

Il est heureux de les en remercier très cordialement par la voie de ce bulletin.

* * *

Le 15 juin 1950, l'Association Coloniale des Anciens Étudiants de l'Université de Liège (Section d'Élisabethville) a reçu M. Nokin, Ingénieur A.I.Lg., Professeur Émérite d'Économie Politique à la Faculté Polytechnique de Mons, et Directeur de la Société Générale de Belgique.

Répondant au speech de bienvenue du Président, M. Nokin, dans une allocution pleine de verve, a dit tout l'intérêt et le plaisir que lui a procurés son voyage à la Colonie. Il évoqua également quelques souvenirs universitaires qui mirent l'assemblée en gaieté.

* * *

Le 11 septembre, l'Association a également reçu M. Delvaux, jeune ingénieur sortant de l'Université, et M. Salmon, candidat en Médecine, tous deux en voyage d'étude au Congo.

...Section de Costermansville

Vie de la section. — Après une période d'accalmie, due au départ en congé de bon nombre de ses membres, l'Association des anciens étudiants de Liège de Costermansville a pris un nouvel essor.

Des contacts ont été repris avec le Comité central d'Élisabethville, ainsi qu'avec l'I.R.S.A.C.

Plusieurs manifestations ont eu lieu ces derniers mois en l'honneur des professeurs S. Lapière, qui passa par le Kivu en octobre dernier et R. Bouillenne, qui y séjourna en mai. Tous deux ont été reçus par l'Association et ont bien voulu accepter de donner sous ses auspices des conférences publiques qui obtinrent un vif succès.

D'autre part, la section a eu le plaisir de recevoir M. le professeur et Mme Orban, lors de leur bref séjour à Costermansville, en août dernier.

Enfin, le Gouverneur général Jungers et M. Max Nokin, Directeur à la Société Générale ont également été reçus. D'autres conférences et réunions ont encore été organisées.

Liaison avec les « Amis de l'Université ». — La section de Costermansville, en vue de consolider les liens entre les « anciens » éparpillés dans l'Est de la Colonie et l'Université, a décidé d'inscrire aux « Amis de l'Université » et d'abonner à son bulletin trimestriel, ceux de ses membres qui ont payé leur cotisation.

Nous en félicitons très vivement la section de Costermansville et la remercions des efforts qu'elle déploie pour maintenir le contact avec notre *Alma Mater*.

Nous publions ci-dessous la liste de ces membres de la section de Costermansville :

M. P. *Bercoux*, administrateur, chef de Territoire à Costermansville; M. G. *Bonnellance*, secrétaire général du C.N.Ki., Costermansville; M. *Ch. Bourge*, ingénieur, M.G.L. Kabunga, par Costermansville; M. *Caprasee*, administrateur principal, B. P. 572, Costermansville; M. *Capon, C.*, directeur de la Minetaïn à Astrida (Ruanda-Urundi); Mlle *Crouquet*, professeur à l'Athénée de Costermansville; Dr. *Delbaye*, à Costermansville; M. *Delneuveville*, premier substitut du procureur du Roi, Costermansville; Dr. *Devignat*, à Costermansville; Mme *Bauwens*, professeur au Pensionnat de la Sainte-Famille, à Costermansville; M^e *Pierre Henri*, avocat, Costermansville; M. *Horion*, substitut du procureur du Roi à Costermansville; M. *Hurtgen*, c/o Colonie, Costermansville; M. *Leenders*, ingénieur, B. P. 572, Costermansville; M. *Martin*, professeur à l'Athénée de Costermansville; M. *Mordant*, professeur à l'Athénée de Costermansville; Mme *Paul Petit-Dufrenoy*, B. P. N^o 101, Costermansville; Mme *Sokolsky*, docteur en médecine, Costermansville; M. A. *Timmerhans*, directeur du Service des Prospections du C.N.Ki., Costermansville; M. M. *Touwaide*, directeur général du C.N.Ki., Costermansville; M. *Paul Vivier*, professeur à l'Athénée de Costermansville; M. *Walbin*, substitut du procureur du Roi, à Usumbura; M. *Wouters*, préfet des Études de l'Athénée de Costermansville; M. J. *Sauvenier*, directeur de la Géoruanda, à Rwinkwavu (par Kigali, Ruanda-Urundi).

La Commémoration du Cinquantième Anniversaire du Comité Spécial du Katanga

A l'occasion du Cinquantenaire du C.S.K., un Congrès scientifique s'est tenu à Elisabethville, du 13 au 19 août 1950.

L'Université de Liège a participé brillamment aux diverses commissions du Congrès.

M. le professeur M. Legraye y représentait officiellement notre *Alma Mater*. Parmi les présidents et vice-présidents des diverses sections, nous relevons les noms de M. H. Buttgenbach, professeur émérite de notre Université (commission minière et métallurgique), M. le professeur F. Dellicour et de MM. A. Sohler (commission historique, juridique et administrative), F. Corin (commission géographique et géologique), le docteur G. Schwes (commission de médecine humaine et vétérinaire) et le docteur L. Mottoule (commission des questions sociales indigènes). Parmi les participants, dont la plupart furent rapporteurs, nous comptons vingt-cinq anciens étudiants de notre Université, dont MM. P. Hamoir, président de la Cour d'Appel d'Elisabethville, J. L. Bertrand, médecin en Chef à l'Union Minière du Haut-Katanga et E. Weberg, président de l'Association des Anciens Étudiants de l'Université de Liège à Jadotville et Inspecteur général des Mines de l'U.M.H.K.

Le Congrès a révélé la grande utilité de pareilles manifestations au Congo.

Ceux que les travaux du Congrès intéressent peuvent s'adresser, pour se procurer les comptes rendus, à la Direction du C.S.K. à Bruxelles.

La présence de l'Université de Liège au Congo

Depuis plusieurs années déjà, notre Association est en relation avec diverses sections de l'Association congolaise des anciens étudiants de l'Université.

C'est ainsi que l'on peut lire dans chacun des numéros de ce bulletin, une ou plusieurs chroniques que nous envoient ces sections, et grâce auxquelles nous sommes tenus au courant, en Belgique, des activités des « Anciens » au Congo.

De notre côté, nous faisons le service du bulletin aux membres des sections congolaises, qui peuvent par cet intermédiaire rester en contact avec l'*Alma Mater* et la vie universitaire. Notre bulletin constitue en outre un trait d'union entre ces « Anciens » de Liège dispersés aux quatre coins de la Colonie.

La section du Katanga nous a demandé en vue d'aider les « Liégeois » à se reconnaître et se regrouper, de publier la liste ⁽¹⁾ des anciens étudiants de l'Université de Liège qui résident au Congo belge et au Ruanda-Urundi.

C'est avec joie, et non sans une certaine fierté, que nous avons accepté la publication de cette liste imposante, qui constitue un nouveau témoignage de la présence de l'Université de Liège en Afrique :

Aderca B., Ing. C. M., 1929, Directeur de la Sermikat, Mitwaba (Katanga); *Ajzenberg*, L. S. C. C., C. V. C., Aketi; *Ajzenberg S.*, D. Méd., Médecin Colonie, Banalia (Stanleyville); *Ajzenberg (Mme)*, Ph. et L., id.; *Alexandre J. R.*, Ing. Méc., H. C. B., Leverville; *Ancianx (R. P.)*, D. Sc. Chim., Mission Bénédicte, Elisabethville; *Andrien J.*, Ing. C. M., U. M. H. K., Jadotville; *Arend F.*, Ing. C. M. 1930, Cobelmines, Kindu; *Arend M.*, Ing. C. M. 1926, Forminière, Tshikapa; *Artislex*, D. Méd., Symétain, Messaraba; *Baltus*, D. Dr., Avocat, Usumbara; *Baron-Chepoix (Mme)*, Cand Ph. et L., Offapro, Léopoldville; *Baty V.*, Ing. C. M., D. P. M. G., Léopoldville; *Beaulieu*, Ing., Sermikat, Kibara; *Béchet*, Colonie, Luluabourg; *Beckers Jean*, S. C. C., U. M. H. K., Elisabethville; *Berckmans*, Ing. C. M. 1935, Géomines, Manono; *Bercoux*, D. Dr., Adm. Territ., Uvira; *Bertrand Jules*, D. Méd. 1913, U. M. H. K., Jadotville; *Besonbe*, Ing., M. G. L., Goma; *Binet Léon*, Ing. C. M. 1927, U. M. H. K., Jadotville; *Bitaine*, Ing. El. 1927, Dir. Cofoka, Elisabethville; *Blitz*, Pharm., Cophaco., Léopoldville; *Bock*, D. Dr., Progou, Stanleyville; *Bodson Nicolas*, D. Méd., U. M. H. K., Katumba (Ruanda-Urundi); *Boerens*, Cand. Sc., U. M. H. K., Elisabethville; *Bogaert E.*, Ing. C. M. 1914, A. E., Coquilhatville; *Bogaerts*, Ing., Serv. Géolog., Costermansville; *Bonnellance*, D. Dr., C. N. Ki., Costermansville; *Boseret*, D. Dr., A. E., Costermansville; *Bouchat Michel*, Ing. Mét., U. M. H. K., Jadotville; *Bouchoms Guy*, D. Dr. 1936, Substitut;

(1) La section du Katanga prie tous les Anciens de bien vouloir lui signaler toutes omissions ou corrections, nouvelles adresses, retours définitifs en Europe ou autres renseignements complémentaires dont ils auraient connaissance. Elle les en remercie cordialement.

Bourge C., Ing. C. M. 1933, M. G. L., Kamituga; *Bovy Pierre*, D. Méd., U. M. H. K., Kipushi; *Bracaval*, Ing. El. 1935, Minière Surongo, Panga (Stanleyville); *Braibant R.*, Ing. C. M. 1930, S. M. O., Watsa; *Brau*, D. S. C.-L. S. C. C. F., A. E. Gvt Gén., Léopoldville; *Breslaw*, D. Méd., Cobelmin, Shabunda; *Breuls de Tiecken L.*, D. Dr., Gouv't Général, Léopoldville; *Brosius*, Ing. Mét. 1925, Minière de la Tele, Watsa; *Brouxhon*, D. Dr., Procureur du Roi, Elisabethville; *Bruy're*, Ing., C. F. L., Albertville; *Burette H.*, Ing., Sermikat, Mitwaba; *Burnotte*, Ing. M. 1930, Géol. 1938, M. G. L., Kabunga; *Bustin*, D. Méd., B. C. K., Luluabourg; *Cabu F.*, D. Sc. Anthrop. 1936, Elisabethville; *Capon Clément H.*, Ing. C. M. 1927, Forminière, Bakwanga; *Capon Emile*, Ing. C. M. 1933, Minétain, Astrida; *Capon J.-J.*, Ing. Mét. 1936, U. M. H. K., Jadotville; *Caprasse L.*, D. Dr., A. I. M. O., Costermansville; *Chandelon C.*, L. S. C., Adm. Territ., Léopoldville; *Charpentier*, Ing. Mét. 1933, Kilo-Moto; *Clément L.*, D. Méd., Kigali (Ruanda); *Close*, Sc. Ch., I. N. E. A. C., Costermansville; *Close-Campus (Mme)*, Sc. Ch., I. N. E. A. C., Costermansville; *Collart A.*, Ing.-Méc. El. 1935, Kilo-Mines; *Corin*, Ing. Géolog., Gouv't Général, Léopoldville; *Corman Alfred*, D. Méd. 1927, U. M. H. K., Jadotville; *Coste H.*, Ing. C. M. 1923, Géomines, Manono; *Coune H. T.*, Cand. Ph. et L. 1933, « La Publicité Africaine », Elisabethville; *Coupez Henry*, Ing. El., U. M. H. K., Jadotville; *Courtois*, Adm. Territ., Lisala; *Coyette L.*, Ing. C. M. 1933, Symaf, Albertville; *Crouquet (Mlle)*, Phil. Germ., Athénée, Costermansville; *Culot J.*, Ing., B. C. K., Mutshatsha; *Culot*, D. Dr., Adm. Territ., Malonga, Mutshatsha; *d'Andrimont*, Ing. C. M. 1931, Cobelmin, Kaïlo; *Danse A.*, Ing. Ch., U. M. H. K., Jadotville; *Dawen*, Phil. et L., Athénée, Elisabethville; *Debatty*, D. Dr., Adm. Territ., Lubero; *de Beer de Laer*, D. Dr. 1936, Substitut, Kamina; *de Bellefroid J.*, Ing. C. M. 1923, Kilo-Mines, Nizi; *Debie Octave*, D. Méd., U. M. H. K., Katumba (Ruanda-Urundi); *Debroux*, Ing. M. 1925, Géol. 1927, C. N. Ki., Costermansville; *Dechamps*, D. Dr., Ed. Journal « Kasai », Luluabourg; *De Dorjean*, L. S. C. C., M. G. L., Butembo; *Deffet L.*, Ing. M. 1933, El. 1934, Kilo-Mines, Watsa; *Defleur Armand*, Ing., U. M. H. K., Kipushi; *de Fresart*, Ing., C. N. Ki., Costermansville; *Dequeldre*, Ing. C. M. 1927, Kilo-Mines; *Dehaye*, D. Méd., Costermansville; *Delattre*, D. Dr. 1945, Avocat, Léopoldville; *Delballe*, Ing. C. M., Force Publique, Léopoldville; *de Limbourg*, D. Dr. et Not., Substitut, Elisabethville; *Delmotte*, Sc. Ch., Costermansville; *Delnewille*, D. Dr., 1^{er} Substitut, Costermansville; *Demanet*, D. Méd., Bukama; *Demelenne*, Ing. C. M. 1933, M. G. L., Kamituga; *Demeuse L.*, Ing. C. M. 1932; *de Montpellier d'Annevoie*, Ing. C. M. 1931, C. N. Ki., Costermansville; *De Paspe*, Ing., Costermansville; *De Roubaix*, Ing., Symaf, Albertville; *Derrick J. Guillaume*, D. Dr., U. M. H. K., Elisabethville; *Derrick J. J.*, Ing. C. M. 1935, U. M. H. K., Fungurume; *Derrick J. J. (Mme)*, D. Phil. Germ. 1936, U. M. H. K., Fungurume; *De Soignies*, Ing., Léopoldville; *Dessaint*, Cand. Ing., Adm. Territ., Kigali; *de Thibault*, D. Dr., Vice-Gouverneur Gén., Léopoldville; *De Thibault Joseph*, Ing. Mét., U. M. H. K., Jadotville; *De Tiège Albert*, Ing. C. M. 1940, U. M. H. K., Jadotville; *Devignat R.*, D. Méd. 1932, Costermansville;

Devroey, D. Méd., M. G. L., Kamituga; *Donnay Pierre*, Ing. C. M. Géol., U. M. H. K., Kolwezi; *Dornal J.*, D. Méd., Médecin Colonie, Coquilhatville; *Dresse*, D. Méd., Médecin Colonie, Elisabethville; *Dricot*, D. Méd., Foreami, Léopoldville; *Dubus*, Ing. C. M. 1928, M. G. L., Kamituga; *Dufays Ch.*, D. Dr. 1943, A. P. A. J., Léopoldville; *Dufays*, D. Méd., Cobelmin, Shabunda; *Duboux P.*, Ing. C. M. Géol. 1926, Kilo-Mines, Nizi; *Dujardin A.*, Coquilhatville; *Dumortier J.*, L. d. s. S. C., A. E., Coquilhatville; *Egorof B.*, Ing. 1936, Cobelmin, Saramabila; *Falaise Albert*, D. Méd. 1936, Medipro., Usumbura; *Faniel*, Ing., C. N. Ki., Costermansville; *Faniel*, D. Méd., M. G. L., Kamituga; *Férir*, Ing. C. M. 1911, Kilo-Mines; *Feys L.*, Ing. C. M. 1932, El. 1935, U. M. H. K., Jadotville; *Fiacre*, Ing., Force Publique, Elisabethville; *Fiacre (Mme)*, Ph. et L., Elisabethville; *Fiévet*, D. Dr., Avocat, Usumbura; *Fonsny L.*, D. Méd. 1927, Médecin Colonie, Kongolo; *Fortbomme*, S. C., B. C. K., Elisabethville; *Frank*, Pharm., Cophaco, Jadotville; *François Armand*, Ing. C. M. Géol., U. M. H. K., Jadotville; *Francotte C.*, D. Pharm., Cophaco, Léopoldville; *Frapier*, D. Dr., Substitut, Coquilhatville; *Frenkenberg Arnold*, Ing. El. 1923; U. M. H. K., Jadotville; *Frésart E.*, Ing. C. M. 1936, Bafwaboli, Angumu. *Fréson J.*, Ing. C. M. 1907, El. 1908, Kalenge (Territoire Mwanza); *Galler P.*, D. Méd. 1913, Kamina; *Geens Pierre*, D. Dr. 1945, Adm. Territ. Assist., Matadi; *Geens (Mme)*, Pharm., Matadi; *Gerdoy O.*, L. S. C., Goma (Kivu); *Geubel J.*, D. Méd. 1939, Minétain, Astrida; *Giffroy A.*, D. Dr., 1^{er} Substitut, Luluabourg; *Gillet J.*, D. Méd., Léopoldville; *Gilliaux E.*, Ing. E. 1924, Gilly (par Paulis); *Godfroid H.*, Ing. Ch. 1929, Kilomines, Mongwalu; *Godin*, D. Dr.; *Goffin M.*, Ing., Otraco, Matadi; *Goffin*, L. S. C. C., Adm. Territ., Buta; *Goldstein H.*, Ing. Méc. 1924, Chanic, Léopoldville; *Goldstein N. (Mme)*, Chanic, Léopoldville; *Gouwet (Mlle)*, L. Ph. et L., Pensionnat Ste-Famille, Costermansville; *Govaerts A.*, Lic. Phil. Rom., Adm. Territ., Mwanza; *Grégoire*, D. Méd., Léopoldville; *Guérin F.*, D. Méd., Stanleyville; *Guillot*, D. Méd., Forminière, Tshikapa; *Halain*, L. S. C. C., Mission Piscicole, Elisabethville; *Halkin Jacques*, Ing. C. M. 1929, U. M. H. K., Jadotville; *Hamoir P.*, D. Dr., Président Cour d'Appel, Elisabethville; *Hardy*, D. Dr., Juge, Elisabethville; *Havard*, D. Méd., Médecin Colonie, Elisabethville; *Henrard M.*, L. S. C., Synkin, Léopoldville; *Hlensky S.*, D. Méd., B. P. 1579, Elisabethville; *Horion*, D. Dr., Substitut, Costermansville; *Hubin Julien*, Ing. Mét. 1933, U. M. H. K., Elisabethville; *Hubin (Mme)*, Sc. Phys. Math., c/o U. M. H. K., Elisabethville; *Huitgen*, L. S. C., Costermansville; *Huynen*, Ing. El. 1935, Télécommunications, Léopoldville; *Istaz*, D. Méd., Thysville; *Jacquemotte*, Pharm., Cophaco, Elisabethville; *Jacques*, D. Méd., H. C. B., Brabanta; *Jacques Albert*, Ing. C. C. Col. 1937, C. F. L., Albertville; *Jacques J.*, Ing. C. C. Col., Auxeltra, Albertville; *Jaminet*, Ing. C. M., Petrocongo, Léopoldville; *Job*, D. Méd., Coquilhatville; *Joniaux J.*, Ing. C. C. 1933, B. C. K., Mweka; *Jonlet J.*, Ing. C. M. 1930, El. 1931, Radio 1933, Télécomm., Léopoldville, *Julémont M.*, Ing. C. M. 1928, Colomines, Lubutu; *Julémont*, D. Dr., 1^{er} Substitut, Irumu; *Jungers E.*, D. Dr. 1910, Gouverneur Général, Léopoldville; *Jungers Jacques*, D. Dr. 1943, c/o Gouv. Général, Léopold-

ville; *Jungers Pierre*, D. Dr. 1943, c/o Gouv. Général, Léopoldville; *Jungling F.*, Ing. C. M. 1926, Forminière, Bakwanga; *Karpoff D.*, Ing. C. M. 1930, Kigali; *Kestelyn J.*, Cand. en Sc. 1923, U. M. H. K., Elisabethville; *Korobkoff A.*, Ing., C. N. Ki., Costermansville; *Kraentzel*, Ph. et L., Athénée, Jadotville; *Kraft de Lonaulx*, Ing.; *Lacrosse Jules*, Ing. C. M. 1927, U. M. H. K., Jadotville; *Lafontaine*, D. Dr., Juge, Léopoldville; *Lakaye Jean*, Ing. Mét. 1933, U. M. H. K., Kipushi; *Lambrichts L.*, Cand. en Sc., U. M. H. K., Jadotville; *Lamy E.*, D. Dr., Substitut, Astrida; *Laoureux*, Colectric., Léopoldville; *Laurent*, D. Méd., B. C. K., Mweka; *Lecharlier*, Ph. et L., Serv. Enseignement, Elisabethville; *Lecocq M.*, D. Méd., Kigali; *Lecoste B.*, L. S. C. 1934, Kasongo; *Ledent H.*, D. Méd. 1928, Kabinda; *Leenders André*, Ing. A. I. Lg. et A. I. M., Représentant Ingersoll-Rand. B. P. 372, Costermansville; *Lefebvre G.*, D. S. C. C., A. E., Léopoldville; *Lejeune Emile*, D. Méd., Albertville; *Lejeune G.*, D. Méd., privé, Albertville; *Lemaire M.*, Ing. C. M. 1928, Cobelmines, Kindu; *Lepersonne J.*, Ing. C. M. 1932, Géol. 1934, D. P. M. G., Léopoldville; *Leruitte*, D. Dr., Avocat, Elisabethville; *Leruitte (Mme)*, c/o Avocat, Elisabethville; *Leusch*, D. Méd. 1932, Aba (Uele); *Levroy*, Cand. Ing., Adm. Territ., Aff. Economiques-Ville, Léopoldville; *Lboest Alb.*, Ing. C. M. 1932, Colomines, Lubutu; *Lohest Alex.*, Ing. C. M. 1930, M. G. L., Kamituga; *Libotte M.*, L. S. C. F., Adm. Territ., Tshilenge; *Limet E.*, Ing. C. M. 1927, B. C. K., Elisabethville; *Loix Constant*, Ing. Ch. El. 1926, U. M. H. K., Kipushi; *Louis J.*, Ing. C. M. 1931, El. 1933; *Lozet (Mme)*, L. Ph. et L., c/o Avocat Vroonen, Elisabethville; *Mailleux*, D. Dr. 1932, Usumbura; *Marchal Henri*, Ing. C. M. 1931, El. 1932, U. M. H. K., Jadotville; *Marini*, Ing. C. M. 1926, Géomines, Manono; *Marisseaux*, D. Dr., C. F. L., Albertville; *Maron J.*, Ing. C. M. 1930, El. 1932, Somuki, Kigali; *Marres*, D. Dr. 1944, Avocat, Stanleyville; *Martin*, Ph. et L., Athénée, Costermansville; *Massart*, Ph. et L., Athénée, Elisabethville; *Ménasse*, D. Méd., Elisabethville; *Mercenier J.*, Ing. C. C. Col. 1937, M. G. L., Butembo; *Miehaux R.*, Ing. C. M. 1927, Kirumu, Via Stanleyville; *Mikolajak*, Cand. Ph. et L., « Essor du Congo », Elisabethville; *Monjoie Jean*, Ing. Méc., U. M. H. K., Kipushi; *Monzée G.*, Ing. C. M. 1933, M. G. L., Butembo; *Mordant*, Ph. et L., Athénée, Costermansville; *Moreau C.*, D. Dr. Cand. Not. 1933-34, A. P. A. J., Léopoldville; *Moureau André L.*, Ing. Géolog., U. M. H. K., Kolwezi; *Nelis*, D. Méd., Médecin Colonie, Elisabethville; *Nelis A. (Mme)*, Cand. Ph. et L., Elisabethville; *Neuveau G.*, D. Méd., Médecin Colonie, Léopoldville; *Nicolay*, D. Méd. 1932, Médecin Provincial, Costermansville; *Orban Ernest*, Ing. C. M., U. M. H. K., Kolwezi; *Orban de Xivry*, D. Dr., Avocat, Stanleyville; *Parent Jules*, D. Méd., U. M. H. K., Jadotville; *Parent Marcel*, D. Méd., U. M. H. K., Jadotville; *Parlier F.*, Ing. C. M. 1931, Kilomines, Watsa; *Parmentier A.*, Ing. C. M., 1923, Forminière, Tshikapa; *Petit-Dufrenoy*, Madaka. B. P. 101, Costermansville; *Philips F.*, Ing. C. M. 1924, Géomines, Manono; *Piedbuzuf Charles*, Ing. Mét. 1927, U. M. H. K., Jadotville; *Pierrot*, D. Ph. et L. 1927, Commissaire de District, Luebo; *Pirard Freddy*, Cand. Sc., Kalundwe par Kamina; *Pire Sylvain*, Professeur Athénée, Elisabethville; *Pirlot J.*, Ing. C. M. 1924, Exforka, Kakenge;

Pirquin Marcel, D. Méd., Léopoldville; *Pirson*, Ing., Sabena, Léopoldville; *Poncelet P.*, D. Dr., Costermansville; *Porta C.*, Ing. C. M., Géomines, Manono; *Potruch Léon*, Ing. El. 1929, U. M. H. K., Kipushi; *Poutchinian*, Ing. C. M. 1925, Géol. 1927; *Procoubousky*, D. Sc. Ph. M., C. K., Dima; *Ramelot*, Ing. Géol., U. M. H. K., Kolwezi; *Rasquin M.*, Ing. C. M. 1923, El. 1924, Colomines, Lubutu; *Raucq*, Ing. C. M. Géol., Cobelmines; *Rawiez*, D. S. C.-L. S. C. F. 1928, Af. Econom., Léopoldville; *Remy*, Ing. C. M. 1931, Symétain, Punia; *Renard Ernest*, Ing. C. M. 1924, Géol. 1926, U. M. H. K., Jadotville; *Renson*, D. Dr. 1945, A. P. A. J., Léopoldville; *Richir F.*, D. Dr., Juge Président, Elisabethville; *Rochus (Mlle)*, Ph. et L., Pensionnat Ste-Famille, Costermansville; *Rollet A.*, Ing. C. M. 1928, Sermikat, Kibara; *Ronchesne P.*, D. Sc. N., Serv. Géologique, Costermansville; *Rossillon*, D. Méd., Luluabourg; *Rugemer*, D. Méd., Tshikapa; *Rulot Edmond*, Ing. C. M., U. M. H. K., Kipushi; *Ruppel René*, Ing. Méc. 1922, U. M. H. K., Jadotville; *Sauwenier J.*, Ing. C. M. 1926, Mines de Rinkwavu, Rinkwavu (Ruanda); *Schaaf H.*, Ing. Ch., U. M. H. K., Jadotville; *Scharff P.*, D. Dr. 1925, Avocat, Stanleyville; *Scheufele*, Ing., Trav. Publics, Elisabethville; *Scheufele (Mme)*, Elisabethville; *Schollart*, L. S. C. C., Adm. Territ., Buta; *Schyns Ch.*, D. Méd. 1939, Forminière, Tshikapa; *Schyns*, D. Méd., Cobelmin, Costermansville; *Sekirsky B.*, Ing. Géol. 1936, Minière de la Tele, Buta; *Sépulchre*, Cand. Ph. et L., Ed. « Essor du Congo », Elisabethville; *Servais*, D. Dr., 1^{er} Substitut, Stanleyville; *Simon*, D. Méd., Forminière, Tshikapa; *Simon (Mme)*, c/o Forminière, Tshikapa; *Simon E.*, Ing. C. M. 1931, C. N. Ki., Costermansville; *Sobier Jacques*, D. Dr. 1936, U. M. H. K., Elisabethville; *Sobier Jean*, D. Dr. et Sc. Pol. 1944, Substitut, Elisabethville; *Sokolovsky*, Ing. Chim., Colon, Costermansville; *Sokolovsky (Mme)*, D. Méd., Costermansville; *Stevens G.*, Ing. C. M. 1933, Somuki, Kigali; *Stiévenart*, Ph. et L., Préfet Athénée, Elisabethville; *Strawen*, D. Dr., Adm. Territ., Uvira; *Strouvens L.*, D. Dr., Conseiller Cour d'Appel, Léopoldville; *Stumpf Paul*, Ing. El. 1928, U. M. H. K., Jadotville; *Sunnen E.*, Ing. El. 1923, Sogefor, Jadotville; *Swertz*, D. Méd., Medipro, Coquilhatville; *Tazieff*, Ing., Serv. Géolog., Costermansville; *Thiriart P.*, Ing. C. M. 1925, Géomines, Manono; *Thiriart Jacques*, Ing. Mét., U. M. H. K., Kolwezi; *Thoumsin François*, Ing. Ch. 1935, U. M. H. K., Jadotville; *Timmerhans A.*, Cand. Ing., C. N. Ki., Costermansville; *Tixhon*, Adm. Territ., Lisala; *Toussaint E.*, Ing., U. M. H. K., Elisabethville; *Touwaide M.*, Ing. C. M. 1925, C. N. Ki., Costermansville; *Uselding A.*, Ing. C. M. 1932, M. G. L., Butembo; *Van den Ende*, D. Dr., Avocat, Bogoro, Bunia; *Van der Heyden*, D. Dr. 1943, Travail et Prévoyance Sociale, Léopoldville; *Van Dooren M.*, Ing. El. 1925; *Vandresse*, D. Dr., 1^{er} Substitut, Coquilhatville; *Van Hoegaerden J.*, Ing. C. M. 1905, El. 1907, Léopoldville; *Vankerkom Jean*, Sc. Ph. M., U. M. H. K., Elisabethville; *Van Vinckerooy (Mme)*, Pharm., c/o U. M. H. K., Elisabethville; *Varlamoff*, Ing. C. M. Géol. 1934, Société Remina, Kalima; *Verlaine*, D. Méd., B. C. K., Elisabethville; *Verstraeten*, D. Dr., Léopoldville; *Vervier*, D. Dr., Stanleyville; *Vielvoye Adolphe*, Forminière, Tshikapa; *Vivier*, Ph. et L., Athénée, Costermansville; *Von che N.*, Ing. C. M. 1925,

Cobelmines, Shabunda; *Vool A.*, Ing. C. M. 1925, Cobelmines, Bondo; *Vroonen A.*, D. Dr. 1919, Avocat, Elisabethville; *Wampach*, Ing. El. 1925, Kilomines, Watsa; *Wanson*, D. Méd., Léopoldville; *Watbelet R.*, Ing. C. M. 1929, Kilomines, Nizi; *Weberg Eng ne*, Ing. C. M. 1923, U. M. H. K., Jadotville; *Wellin*, D. Dr., Substitut, Usumbura; *Wery*, D. Sc. Vét., Kisenyi; *Wigny A.*, Cand. Ing., Symaf, Kalima; *Winants Victor*, Ing. Electrotechnique, U. M. H. K., Jadotville; *Wouters Jean-Luc*, L. S. C., Adm. Territ., Basoko; *Wouters*, Ph. et L., Préfet Athénée, Costermansville.

La Vie universitaire à Liège

L'Université

In Memoriam : Marcel Hecq

L'Institut supérieur de Sciences pédagogiques a éprouvé une perte cruelle en la personne de M. Marcel Hecq, chargé depuis septembre 1948, des cours d'Encyclopédie de la pédagogie, de Questions approfondies de pédagogie psychologique et expérimentale, et d'Education des enfants anormaux. M. Hecq est décédé le 8 juillet 1950, des suites d'une intervention chirurgicale. Inspecteur général de l'Enseignement primaire, il donnait à l'Institut un enseignement riche de substance, toujours en contact avec les réalités pédagogiques. Il était l'auteur d'ouvrages appréciés, notamment de *l'Ecole belge devant la Nation*.

In Memoriam : Léon Counson

Léon Counson est né à Francorchamps le 9 janvier 1885. Après avoir obtenu le diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen, section scientifique, il entreprit dans notre Université les études de sciences physiques et mathématiques : à l'issue de celles-ci il obtint le diplôme de docteur en sciences physiques et mathématiques avec grande distinction. Il avait présenté dans ce but une thèse sur la viscosité de l'acide carbonique, travail que lui avait proposé son maître Pierre de Heen.

Bientôt il devint lauréat du concours des bourses de voyage, fondation Janssens. Cette bourse lui permit de poursuivre ses travaux de recherche aux Universités de Bonn, Göttingen, Berlin et Leyden.

Pendant la guerre 1914-1918 les circonstances l'amènèrent d'abord en Hollande où pendant un certain temps il s'occupa d'enseignement moyen. Il partit ensuite rejoindre en France notre armée.

Il fut nommé chargé de cours de physique expérimentale au doctorat en sciences physiques et mathématiques le 8 mars 1919. Par la suite, en raison de la réorganisation des études, consécutive à l'application de la loi Nolf, il fut chargé de l'enseignement de la physique générale (non compris l'optique) à la licence en sciences physiques. Il était, en outre, chargé de la méthodologie spéciale des sciences physiques et chimiques pour l'agrégation de l'enseignement moyen.

L'activité scientifique de L. Counson s'est portée sur plusieurs domaines. Elle a fait l'objet de publications diverses : à côté de publications d'ordre général, nous trouvons des travaux sur la contraction de mélanges liquides, sur l'emploi de la lumière blanche dans les réfractomètres interférentiels, sur un nouveau mode d'emploi du réfractomètre de Jamin, sur le champ magnétique de l'orbite lunaire, sur la photo-électricité de l'eau et de solutions aqueuses, sur les contractions de réfringence et de densité, sur l'effet photo-électrique des rayons ultraviolets sur les gaz, sur la photo-électricité du benzène et de ses dérivés. Ses divers travaux sur la photo-électricité des liquides ont du reste fait l'objet de leçons qu'il fit en 1933, à l'Université de Poitiers, au titre de professeur d'échange.

Tous ses collègues se souviendront de sa très grande affabilité. Affable, il l'était particulièrement à l'égard de ses élèves dont plusieurs sont actuellement chargés d'enseignement dans notre Université.

Malade depuis quelques années, il avait demandé la mise à l'éméritat anticipée. Il reçut l'avis d'admission à l'éméritat le samedi 15 juillet. Sans doute peut-on penser que cette nouvelle détermina sa mort le 16 juillet dernier.

Léon Counson était commandeur de l'ordre de la Couronne, officier de l'ordre de Léopold et titulaire de la médaille civique de première classe.

In memoriam : André Gratia

C'est avec une douloureuse stupeur que fut accueillie, d'abord au sein de l'Université, puis dans la ville de Liège et le pays tout entier, enfin dans les milieux scientifiques étrangers, la bouleversante nouvelle de la mort inattendue d'André Gratia. Ses collaborateurs et ses amis savaient que, surmené, il venait de quitter la Belgique pour prendre en Suisse quelques semaines de repos. Rien, cependant, n'indiquait une altération grave de sa santé. Rien ne faisait prévoir une fin aussi soudaine et brutale. À peine arrivé à Nyon, il y succombait brusquement, victime d'un aveugle destin, le 6 octobre 1950.

André Gratia était né à Saint-Gilles, le 8 juillet 1893. Après de brillantes études moyennes à l'Athénée communal, il devint élève de l'Université Libre de Bruxelles. Il y commence ses études de médecine en 1910 et, très tôt, fréquente les laboratoires de recherches. En 1913, il est à peine âgé de vingt ans, paraissent ses deux premières publications. Mais voici études et travaux de recherches interrompus par la guerre 1914-1918. Durant celle-ci, André Gratia fait vaillamment son devoir. Il est médecin auxiliaire et conquiert la croix de guerre et huit chevrons de front.

La tourmente passée, il reprend ses études; est proclamé docteur en médecine, avec la plus grande distinction, en 1919, puis docteur spécial en Sciences physiologiques en 1920.

Gratia poursuit alors ses recherches à l'étranger : à l'Institut Pasteur de Paris (1920), puis au Rockefeller Institute for Medical Research de New-York (1920-1921). Il revient ensuite au Service de Bactériologie de

la Faculté de Médecine de l'U.L.B. en qualité de chef de travaux, puis d'agrégé du grand microbiologiste belge, Jules Bordet.

C'est en 1932 que notre Faculté de Médecine l'appelle pour occuper sa chaire de bactériologie, en qualité de professeur extraordinaire. L'année suivante, l'Académie Royale de Médecine de Rome, puis l'Académie Royale de Médecine de Belgique, le nomment chacune Membre Correspondant. En 1934, il est promu au rang de professeur ordinaire. Cette même année, la Députation permanente de Liège lui confie la direction du Service de bactériologie de son Institut Provincial, créé par Ernest Malvoz.

Une fois encore, la guerre vient interrompre, ou diminuer, son activité scientifique et celle de l'École qu'il a fondée. Une fois encore, Gratia se conduit en patriote : la Résistance peut s'honorer de l'avoir compté parmi ses membres.

Immédiatement après la libération, son rôle de pionnier dans le domaine de l'antibiose, qui prend une importance grandissante par ses applications médicales, est enfin reconnu. A l'initiative du Ministre de la Santé Publique, le Gouvernement vient de décider la création d'un Centre de Recherches pour la Pénicilline et les autres Antibiotiques. Les travaux de Gratia le désignent tout naturellement pour organiser ce Centre et présider à ses destinées. En dépit des difficultés sans nombre qu'il pressent, en dépit du surcroît de travail que cette mission va lui causer, il n'hésite pas à l'accepter, desireux, avant tout, de doter son pays et son Université, d'un instrument de travail moderne, capable de donner un nouvel essor aux recherches dans tous les domaines de la microbiologie générale et appliquée. Il devient ainsi président du Comité de gestion du Centre.

Les prix académiques et les distinctions honorifiques qui vinrent récompenser la féconde carrière du Maître ne se comptent pas. Il en est de même des sociétés savantes, belges ou étrangères, qui avaient considéré comme un honneur de le compter parmi leurs membres.

L'œuvre scientifique d'André Gratia est remarquable par son abondance — elle comporte quelque deux cents publications — autant que par sa qualité.

On ne saurait y faire justice en quelques lignes : nous en parlerons ailleurs. Ses premiers travaux portent sur la coagulation du sang et l'amènent progressivement à l'étude des bactériophages qui sera, durant toute sa vie, son sujet de prédilection. C'est à l'occasion de recherches dans ce domaine qu'il découvre les activités antimicrobiennes du staphylocoque, des actinomycètes, d'un *Penicillium*, plus tard, des bactéries coliformes; qu'il affirme et développe le rôle important de l'antibiose dans la Nature; qu'il démontre la possibilité d'utiliser ce phénomène à des fins thérapeutiques. Il joue ainsi le rôle d'un éminent précurseur de l'ère nouvelle que les antibiotiques ont récemment ouverte à la médecine.

Éloquent et enthousiaste, André Gratia faisait un cours que l'on suivait avec un intérêt croissant. Ses exposés brillants, dont la profondeur était tempérée d'une pointe d'humour, retenaient sans difficultés l'attention de son auditoire. Il croyait à la vertu éducative de l'exemple et attachait, en conséquence, une toute particulière importance à l'exposé de l'histoire

de la bactériologie. Conscient de la surcharge croissante des programmes, il se préoccupait beaucoup du sort des étudiants et s'efforçait, dans la mesure du possible, d'alléger leur fardeau.

Dans le cercle plus intime des travailleurs de son laboratoire, il était le « Patron » idéal. Il possédait, en effet, toutes les qualités, adresse manuelle, ingéniosité technique, rigueur expérimentale, imagination constructive, enthousiasme communicatif, capables d'attirer autour de lui les jeunes, curieux de goûter au travail de recherche. Il possédait aussi les qualités nécessaires pour les retenir autour de lui : bienveillance et intérêt agissant pour les progrès de leurs recherches et pour leur bien-être matériel. On se souvient des efforts qu'il fit, récemment, pour obtenir une substantielle amélioration du statut du personnel scientifique universitaire. Enfin, il savait publiquement reconnaître les mérites particuliers de ses plus anciens disciples et n'hésitait pas à s'effacer lui-même, avec bonne grâce, devant les compétences spéciales acquises par eux.

André Gratia n'était pas, bien loin s'en faut, un de ces savants pour lesquels rien n'existe en dehors de leur laboratoire. Grand liseur, il s'intéressait aussi aux arts, spécialement à la peinture, et il aimait la musique. C'était un grand ami de la Nature. Bruxellois de naissance, mais devenu Liégeois d'adoption, il aimait se promener dans la vallée de l'Ourthe ou les Ardennes et à en détailler les beautés à ses collègues étrangers en visite. De ses mains, il avait contribué à ériger plusieurs de ces belvédères qui agrémentaient le sentier touristique de l'Ourthe lors de sa création.

Enthousiaste, volubile, passionné même, lorsqu'il nous parlait de science, d'art ou de littérature, André Gratia n'extériorisait guère ses émotions les plus profondes. Mais tous ceux qui ont vécu longtemps à ses côtés, savent combien il était bon, combien il était sensible. Une parole ou geste l'atteignait parfois au plus profond du cœur et, seuls, ses amis les plus proches savaient reconnaître à des signes imperceptibles, un battement des paupières, une soudaine et discrète rougeur, un léger embuement du regard, qu'une parole ou qu'un geste venait de l'atteindre au plus profond du cœur.

La bactériologie perd en lui un savant dont l'œuvre reste impérissable. L'Université regrette un de ses membres dont l'autorité était indiscutée et dont les conseils et les suggestions avaient le plus de poids. Ses collaborateurs pleurent un irremplaçable patron, qui, pour plusieurs d'entre eux, était presque un père.

Les Amis de l'Université de Liège présentent à sa famille, si cruellement et si brutalement éprouvée, leurs sentiments de sincères condoléances. Avec elle, ils pleurent le Maître disparu et ressentent douloureusement sa perte.

Ils ont, cependant, le rare réconfort de savoir qu'une personnalité comme celle d'André Gratia ne disparaît jamais entièrement. Un savant de sa valeur se survit dans son œuvre immortelle. Un fondateur d'école, vénéré et aimé comme il le fut de tous ses élèves, n'est point mort aussi longtemps que le cœur de l'un d'entre eux continue de battre.

Dr. Maurice Welsch, Agrégé.

Nomination du Recteur

Aux termes d'un arrêté du Régent du 25 mai 1950, M. Fernand Campus, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences appliquées, a été nommé Recteur de l'Université de Liège, pour la période triennale 1950-51 à 1952-53.

Nomination du Secrétaire académique

Par arrêté royal du 8 septembre 1950, M. A. Delatte, professeur ordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres, a été nommé Secrétaire du Conseil académique de l'Université, pour l'année académique 1950-1951.

La rentrée académique

La séance solennelle de rentrée s'est déroulée, le samedi 30 septembre, dans la salle académique fraîchement restaurée.

De nombreuses personnalités du monde politique, judiciaire, militaire et consulaire ainsi que des représentants des Universités belges et de plusieurs établissements d'enseignement supérieur et moyen, avaient tenu à participer à cette cérémonie.

Les étudiants, en grand nombre, jeunes gens, jeunes filles, toques et pennes, « anciens » blasés et « bleus » intrigués, occupaient les escaliers et les galeries.

M. le Recteur Fredericq avait choisi, pour son dernier discours de rentrée, d'aborder quelques problèmes que pose l'organisation actuelle des Universités de l'Etat : « Châteaux en Espagne ou l'Université de mes rêves ». Il dit d'abord les espoirs qu'il avait nourris au début de son rectorat de voir s'édifier une Cité estudiantine, où seraient groupés en une magnifique fraternité les étudiants de toutes facultés, arrachés à la banalité de logements de fortune et installés dans des demeures claires et joyeuses. Espoirs bien vite déçus ! Il souligna la vétusté des auditoires, des laboratoires, des installations universitaires et montra comment, faute des crédits nécessaires, de jeunes savants se voyaient refuser une brillante carrière scientifique.

Rappelant les fortes paroles du Roi Albert : « ... le sort des nations qui négligeront la science et les savants est marqué pour la décadence... », M. Fredericq constate combien la politique suivie vis-à-vis des Universités de l'Etat est peu compréhensive des besoins du développement et de la diffusion de la Science. La faute n'en incombe pas aux hommes responsables de cette politique, mais à la lourdeur d'une machine administrative trop centralisée, enfermée dans des règles budgétaires trop rigides.

En terminant, Monsieur le Recteur rappelle que « notre civilisation doit plus à la séduisante mémoire d'Athènes qu'au martial souvenir de Sparte » et exprime ses craintes que dans la conjoncture politique actuelle, les crédits, nécessaires à l'Université, soient bientôt détournés vers les arsenaux.

Le Conseil académique de l'Université, voulant remercier et honorer trois éminentes personnalités du monde scientifique a décerné le titre de docteur *honoris causa* de l'Université de Liège à MM. A. V. Hill, professeur à l'University College de Londres et R. A. Peters, professeur à l'Université d'Oxford, et le titre d'ingénieur *honoris causa* de l'Université à M. H. Marck, directeur de l'Institute of Polymer Research — Polytechnic Institute of Brooklyn — New-York. MM. les professeurs Dubuisson, Florkin et Gillet évoquèrent successivement les mérites de ces savants.

S. E. l'ambassadeur des Etats-Unis, au nom de M. H. Marck, absent, puis MM. A. V. Hill et R. A. Peters eurent des paroles très aimables pour remercier l'Université de Liège.

Le Recteur donne ensuite lecture du rapport sur l'année académique écoulée.

L'Université a été durement frappée par le décès des professeurs René Verdeyen, Raymond Bidlot, Jules Bommer, Marcel Heck et Léon Counson, dont le Recteur prononce l'éloge funèbre devant l'auditoire recueilli; il évoque également la mémoire de M. J. Toussaint, receveur du Conseil académique.

Quatre professeurs prennent leur retraite; atteints par la limite d'âge, MM. les professeurs Delmer, Jacovleff et Guillemain sont promus à l'éméritat ainsi que M. le professeur Hanocq qui a pris la décision de mettre un terme à son activité universitaire. Au milieu de vifs applaudissements, MM. les professeurs Guillemain et Hanocq reçoivent, des mains du Recteur, la médaille de l'Université, en témoignage de reconnaissance.

Au cours de l'année écoulée, la population universitaire a augmenté par rapport à celle de 1948-49 : 3211 étudiants ont été inscrits régulièrement.

Diverses manifestations ont marqué l'année académique 1949-1950 et notamment l'inauguration, le 14 novembre 1949, du Mémorial dédié aux étudiants et anciens étudiants, victimes de la guerre de 1940-1945; l'inauguration d'un nouveau pavillon de radiologie; la visite de S. E. l'ambassadeur de France; celle du Mwami de l'Urundi, en juillet 1950; la première conférence internationale de gérontologie; les journées d'études organisées par la Bibliothèque centrale de l'Université.

L'Université s'honore de la confiance témoignée à deux des membres de son Corps professoral, les professeurs Harmel et Van Houtte, qui ont été nommés Ministre de l'Instruction publique et Ministre des Finances.

L'heure est venue pour M. le Recteur Frédéricq de transmettre sa charge au professeur Campus, nommé recteur pour les trois années académiques prochaines. M. Frédéricq, tel, nous dit-il, Cincinnatus retournant à sa charrue, aura désormais le loisir de se consacrer à nouveau tout entier à ses élèves et à ses travaux de physiologie. Il tient, avant d'abandonner sa charge, à remercier les étudiants ainsi que tous ceux qui l'ont aidé dans sa lourde tâche.

M. Frédéricq remet alors, en même temps que l'hermine symbolique, ses pouvoirs à M. Campus, en lui souhaitant un fécond rectorat.

Vivement acclamé, le nouveau recteur monte à la tribune. Il rend d'abord hommage à l'inlassable activité de son prédécesseur, à son souci constant d'encourager les chercheurs et de leur procurer les crédits nécessaires, à sa préoccupation de défendre, en toutes circonstances, les principes d'une culture générale humaniste. M. Campus s'adresse ensuite aux étudiants et leur dit ses sentiments de compréhension et d'affection. Saluant ensuite M. Harmel, Ministre de l'Instruction publique, il exprime l'espoir d'un large développement des sciences et de l'enseignement à l'Université, grâce à la compréhension des pouvoirs publics. Il remercie enfin les personnalités présentes, et en particulier Messieurs les ambassadeurs d'Angleterre et d'Amérique, de l'honneur qu'ils ont fait à l'Université en assistant à sa séance solennelle de rentrée.

L'année académique 1950-1951 est ouverte.

Hommage de Liège à Paul Harsin, Prix Francqui 1950

« Florkin, Bacq, Rosenfeld, Swings, aujourd'hui Paul Harsin : Liège décidément, truste les timbales académiques. Faudra-t-il écrire, au fronton du n^o 11 de la rue d'Egmont : « Liège, cesse de vaincre, ou je cesse d'élire » ? Avec un humour flatteur pour notre Université, un hebdomadaire bruxellois annonçait en ces termes que M. Paul Harsin avait reçu de ses pairs le prix Francqui 1950.

Rarement, croyons-nous, pareille nouvelle fut accueillie avec plus de plaisir par des collègues et des amis. Et d'abord, par les historiens. Qu'ils aient été particulièrement touchés, ne peut surprendre. Sans sous-estimer, en effet, l'importance de l'enseignement et des études de l'économiste, Paul Harsin reste, avant tout, un historien. Et, par-delà l'auteur, c'est le maître qu'évoquent aussitôt ceux qui se sont formés, sous sa direction, au séminaire d'histoire, au cours de leçons inoubliables de critique. Le *Cercle des historiens de Liège* fut le premier à fêter son fondateur. Le président des historiens liégeois, M. Félix Rousseau, exprima l'estime, la joie et l'affection de tous, avec l'exquise bonhomie dont il a le secret. La réunion, tout intime, trouva, dans la chambre haute d'une maison marchande, sur la Goffe, à quelques pas du pont des Arches, le cadre qui convenait à l'historien du trafic mosan et de l'économie liégeoise au XVII^e siècle.

Mais tous — et non seulement les historiens — étaient avides d'apporter à leur collègue et ami le tribut de leur hommage. La Faculté de Philosophie et Lettres, la Faculté de Droit et l'Ecole supérieure des Sciences commerciales et économiques décidèrent d'honorer M. Paul Harsin en de fraternelles agapes. De l'enseignement du *Vieux-Liège*, l'on se transporta donc à l'*Hôtel du Chemin de Fer* : Paul Harsin ne s'est pas intéressé qu'au temps des diligences... Le héros de la fête, qui avait confié — et expliqué — aux historiens la raison de son éternelle jeunesse — la pratique d'une science aussi humaine que l'histoire —, se garda, dit-on, d'affliger les juristes et les économistes en leur signifiant que cette eau de jouvence leur était refusée. Mais devant une assemblée riieuse et chantante, il fit un autre aveu : son horreur polie des cérémonies solennelles.

Et, cependant, inexorables, ces cérémonies se préparaient. Nécessité fatale : l'Université tout entière, et non seulement l'Université, mais les autorités publiques, la population liégeoise, la Wallonie tenaient à exprimer au grand universitaire leurs sentiments d'estime, d'affection et de reconnaissance. A l'initiative de l'A. S. B. L. Le Grand Liège et de l'A. P. I. A. W., la manifestation se déroula dans les salons de l'Hôtel de Ville de Liège, le mardi 27 juin 1950, devant une assemblée nombreuse où voisinaient les autorités politiques et académiques, les professeurs et les magistrats, les juristes et les ingénieurs, les industriels et les peintres.

M. le Bourgmestre de Liège, le maître de céans, prononça la première allocution. Rappelant le rayonnement international et la diversité de l'œuvre du lauréat, il salua l'historien, l'économiste, le sociologue, le maître averti, le professeur *honoris causa* de plusieurs Universités étrangères, le membre de nombreuses sociétés savantes, le grand Liégeois enfin, dont la cité est fière. En témoignage des sentiments du Collège et de la population, M. le Bourgmestre remit à M. Harsin l'insigne de la reconnaissance de la Ville de Liège.

M. le Gouverneur Joseph Leclercq fit plus qu'associer la province de Liège à cet hommage. L'Université, fit-il remarquer, ne cessera d'élargir son rôle dans la mesure où la science et la technique s'emparent de toutes les activités humaines. D'autre part, cette Université confère à Liège une distinction unique dans l'ensemble des provinces wallonnes. A ce double titre, elle mérite l'attention du gouvernement provincial. Un maître, comme M. Harsin, qui contribue à son rayonnement et à son prestige, a donc bien mérité de la patrie liégeoise. Au surplus, le savant s'est, notamment, attaché à l'étude d'un milieu qui offrait et offre encore des caractères particuliers, dont la connaissance réfléchie doit éclairer une politique attentive aux intérêts provinciaux. M. le Gouverneur ajouta que la classe ouvrière, nombreuse et intelligente sur cette terre de vieilles industries, sent instinctivement ce qu'il y a de grand et de beau dans le travail de l'esprit : elle aussi s'associe à l'hommage rendu au grand universitaire liégeois.

Puis, c'est au nom de l'Université que M. le Recteur Fredericq fait l'éloge du collègue qui, depuis plus de vingt ans, honore l'*Alma Mater* liégeoise. Laissant aux spécialistes le soin de préciser l'apport de M. P. Harsin dans les divers domaines qui l'ont préoccupé, il souligne les qualités critiques, la clarté synthétique, le style sobre, qui s'affirment notamment dans le *Liber memorialis* que l'Université doit à l'éminent professeur. La valeur scientifique et la portée humaine des travaux du lauréat, la vigueur avec laquelle il a toujours défendu les intérêts universitaires, son dévouement admirable à ses élèves, sa courtoisie envers ses collègues expliquent l'unanimité des sentiments du corps professoral. En dépit des divergences d'opinions, d'ailleurs bien nécessaires, l'Université constitue une grande famille et elle le prouve aujourd'hui encore. Au surplus l'A. S. B. L. Le Grand Liège et l'A. P. I. A. W. se sont associées aux autorités publiques

pour honorer un grand savant; c'est là un exemple et une promesse : une communauté se grandit en donnant à l'esprit la première place.

Après les trois discours généraux, trois analyses « spécialisées ». Au nom de la Faculté de Droit et de l'Ecole supérieure des Sciences commerciales et économiques, M. René Clémens explique la genèse et la liaison des travaux multiples de l'économiste. Dans cette œuvre, que des élèves du maître prolongent aujourd'hui avec succès, M. Clémens distingue notamment l'influence d'expériences contemporaines, attentivement méditées par un esprit aussi curieux du présent que du passé, et l'exemple de François Simiand, le grand maître de Paul Harsin.

Avec M. Fernand Vercauteren, représentant la Faculté de Philosophie et Lettres, c'est l'historien qui est évoqué. Il l'est d'abord dans ses travaux qui sondent, à travers les siècles — même le moyen âge, cette « chasse gardée » —, tant d'aspects divers, diplomatiques, juridiques, économiques, monétaires, de l'histoire de France et de Liège. C'est ensuite l'auteur qui est décrit, depuis le boursier de voyages rencontré à Paris jusqu'au collègue des « séances de Facultés ». Et, en termes heureux, M. Vercauteren suggère l'étonnante capacité de travail de son ami, son activité inlassable, son esprit prompt, sa critique incisive.

A ce portrait, où l'émotion a bientôt chassé l'ironie académique du professeur, M. Félix Rousseau, président du *Cercle des historiens de Liège*, ajoute un trait non moins pertinent : la qualité de cœur. L'historien de *La Meuse et le Pays Mosan* souligne l'originalité de l'histoire liégeoise, dégagée par Karl Hanquet dont Paul Harsin fut l'élève, et par Godefroid Kurth surtout. Par l'attention qu'il porta aux problèmes liégeois comme par la curiosité universelle dont Kurth avait donné l'exemple, M. Paul Harsin n'a pas seulement maintenu les traditions particulières de l'Ecole historique de Liège : il les a enrichies, et il les enrichira encore.

La Wallonie, dira alors M. Florkin, s'associe pleinement aux hommages qui viennent d'être rendus à l'historien liégeois. M. E. Frankignoul, dont l'émotion est visible, dégage enfin l'utilité sociale d'une œuvre scientifique qui, éclairant l'être historique de la communauté liégeoise, explique sa structure, ses nécessités, ses réactions. Cette œuvre n'a pas manqué d'inspirer la pensée historique du Grand Liège et de suggérer les principaux sens de poussée de son action. Evoquant Georges Truffaut, le premier président du Grand Liège, qui fut le condisciple de Paul Harsin à l'Athénée de Liège, M. Frankignoul conclut que Liège doit beaucoup à la génération de l'éminent titulaire du prix Francqui. Au nom de l'assemblée, il offre quelques fleurs à Mme Harsin que tous ont tenu à associer à l'hommage rendu à son mari, puisqu'elle ménage, avec tant de dévouement, de constance et d'affection profonde, la vie laborieuse du savant.

Neuvième et dernier discours : c'est au tour de M. Paul Harsin de répondre. Epreuve toujours périlleuse, même pour un universitaire qui a toujours su éviter les embûches d'un examen... Avec une modestie naturelle, M. Harsin attribue au genre académique de la cérémonie les louanges qui

lui furent décernées. Mais par l'ordre qui dicte sa réponse, par le ton qui l'inspire, par la fermeté de ses paroles, il va prouver, une fois de plus, qu'il les mérite. Il dit d'abord sa reconnaissance à ceux qui l'ont formé, à ceux qui l'ont soutenu : son père, ses instituteurs, ses professeurs de l'Athénée et de l'Université, M. l'Administrateur Dehalu, M. le Recteur Duesberg, ces éminents maîtres français : Ferdinand Lot et François Simiand. Remerciant ensuite chacun des orateurs — notamment M. le Recteur qu'il fait acclamer — il répond aux thèmes de leur discours. Enfin, constatant, que, dans son œuvre, c'est le Liégeois surtout qui fut exalté, il évoque ce pays liégeois dont l'histoire est responsable du destin de ceux qui savent en comprendre la grandeur. Cette grandeur résulte d'une volonté commune : surmonter les obstacles sans cesse renaissants pour affirmer des droits et une liberté qui sont grands parce qu'ils ont la taille de l'humanité. Ainsi s'achève, dans une péroraison émouvante, l'hommage de l'historien à son pays de Liège.

Mais Liège tient encore, dans un dernier acte, à rendre hommage à son historien. Dans la soirée, une nombreuse compagnie se réunit dans les salons de la Société d'Emulation, à l'invitation des Présidents du Grand Liège et de la section liégeoise de l'A. P. I. A. W. A. M. le Recteur de l'Université, à M. l'Administrateur-Inspecteur, aux Doyens, aux Professeurs, aux industriels, aux artistes, aux hommes politiques de Liège, ont tenu à se joindre M. le Professeur et Mme Van Kalken et M. l'Abbé Salvat, Professeur à l'Institut catholique de Toulouse. L'ambiance est telle qu'au dessert, les discours, attendus avec résignation, sont prononcés et accueillis dans l'enthousiasme. C'est d'abord M. Frankignoul qui associe à la manifestation les membres présents du « Collège liégeois du prix Francqui », MM. Zénon Bacq et Marcel Florkin, et qui fait applaudir MM. Robert Vivier et Fernand Desonay, récemment élus à l'Académie Royale de Langue et de Littérature françaises. Puis Marcel Florkin, très en forme, rappelle l'émotion qui saisit l'élu du prix Francqui, lorsque le « jury » résuma en quelques mots la raison de son choix, le travail d'une vie. Emotion qui en précède bien d'autres... Le prix Francqui est un dangereux excitant : déjà, Paul Harsin vient d'annoncer deux importantes et proches synthèses. Et de quelles tentations n'est-il pas cause ? M. Florkin s'excuse d'offrir, au nom des deux sociétés qu'il représente et de l'assemblée tout entière, une œuvre d'une jeune peintre liégeoise dont le modernisme risque de provoquer le renouvellement total du mobilier de Mme Harsin.

Après l'allègre et spirituel Wallon, M. Van Kalken, placidement, se lève. Né dans une commune aujourd'hui disparue de la carte administrative, le Professeur de l'Université de Bruxelles s'interroge sur sa nationalité. Qu'est-il dans ce pays complexe où l'on ne trouve pas seulement des Wallons et des Flamands, mais aussi des Bruxellois et des Liégeois ? Simple- ment le vieil ami de Paul Harsin, qui se souvient des premières épreuves d'un brillant universitaire déjà sûr de lui, d'un vieil ami qui est heureux de féliciter aujourd'hui l'auteur d'une grande œuvre. Puis, invité à soutenir la réputation d'éloquence du barreau, Jules Laurent-Neuprez, Secrétaire

général du Grand Liège, rappelle, dans une improvisation brillante, les souvenirs d'école qui le lient à Paul Harsin, la marche divergente des carrières, la similitude d'affection pour Liège, le rôle que l'ancien ami a joué, par lui-même et par ses proches, dans la prise de conscience du Grand Liège et la renaissance de la cité. M. le Professeur Firket, Président de l'A. P. I. A. W., insiste enfin sur la fonction sociale de l'histoire. A tous, Paul Harsin répond avec netteté et esprit. Le champagne pétille, quand Fernand Desonay lance, d'une voix agréable, une chanson de sa composition dont Paul Harsin est, évidemment, l'une des victimes sympathiques. Les plus sérieux s'égayent, quand Mme F. Thibout chante et mime des vieilles chansons françaises et entraîne le cramignon final, tandis que l'Abbé Salvat s'interroge visiblement sur le point de savoir si Liège ne se trouve pas au sud de Carcassonne.

Tel fut l'hommage de Liège à son historien : tour à tour intime, académique, ironique, rieur, chantant et, surtout, toujours sincère.

Jean Lejeune,
Administrateur-Secrétaire
de l'A. S. B. L. Le Grand Liège

Les échecs aux examens universitaires de première candidature

A la Faculté de Philosophie et Lettres...

L'année dernière, à pareille époque, les « Amis de l'Université de Liège » déclenchaient une vaste enquête sur les échecs aux examens de première candidature en 1949 — enquête dont les résultats parurent *in extenso* dans un gros article du présent *Bulletin* (n° 3 de 1949, p. 6-46).

Pour ma part, j'y avais commenté les données numériques relatives aux examens de première candidature en philosophie et lettres — et j'avais promis de commenter également les résultats de 1950, si la Rédaction du *Bulletin* estimait la chose utile et souhaitable. Malheureusement pour moi, la Rédaction, qui a bonne mémoire, m'a rappelé mon imprudente promesse et m'a prié de ne pas me dédire.

Voici donc mon pensum, qui, je l'espère, ne deviendra pas annuel comme la Foire d'octobre.

J'aurais pu me contenter de reprendre l'article précédent, de changer millésime et chiffres, puis de comparer les résultats des deux années. Un tel système — que la paresse de l'auteur eût trouvé délectable — ne séduirait qu'à demi un lecteur attentif, condamné du même coup à lire les présentes considérations et à remettre la main sur le fascicule de l'an dernier, indispensable pour suivre, sans trop d'ennui, un exposé fort aride par nature et par destination. J'avoue d'ailleurs que l'altruisme seul ne m'a pas incité à changer le plan tout simple que j'avais d'abord conçu. Une autre raison — appelons-la scientifique — me pousse à reprendre ici l'exposé de 1949. On se souvient peut-être que j'en avais éliminé les « assimilés aux journaux ». Or, cet ostracisme, qui, hier encore, me paraissait indispensable, me semble aujourd'hui inutile et encombrant. Car s'il y a une différence

disons morale, il n'y a pas de différence pratique entre un étudiant inscrit qui n'a pas eu l'occasion de subir ses examens — c'est un *assimilé aux ajournés* — et un étudiant inscrit qui, volontairement, s'y est dérobé — c'est un *ajourné*. Mes statistiques de 1949 ne connaissaient que le second, ignoraient le premier. A la réflexion, je crois plus judicieux de ne pas distinguer entre les deux cas, puisque, tout compte fait, ils se traduisent l'un et l'autre par une absence de succès. Les calculs deviennent plus simples tout en restant exacts, si — comme eût dit Joseph Prud'homme — on appelle *échec* tout ce qui n'est pas *réussite*. M'appuyant désormais sur cette *aurea regula*, je commençai par établir les chiffres de 1950; mais, pour rendre possible et profitable une comparaison, il fallait aussi refaire tous les calculs de 1949 en y intégrant cette fois les « assimilés aux ajournés ». Ces nouveaux chiffres de 1949 diffèrent tellement des anciens qu'il s'impose de mettre sous les yeux du lecteur tout le dossier rajourné. On trouvera donc ici, traités d'une manière exactement parallèle, les chiffres des deux années 1949 et 1950.

Ce n'est pas tout. Car l'année dernière — mû par je ne sais quel excès de zèle — j'avais encore promis de voir ce qu'il serait advenu en 1950 de ceux qui, après un ou deux essais infructueux, avaient, en 1949, échoué au seuil de la seconde candidature. Promesse téméraire, qui, pour être tenue, exige des recherches d'archives dont j'étais loin de soupçonner les difficultés et les traîtrises. Si, pour ceci comme pour ce qui précède, j'ai pu tenir parole, je le dois au dévouement et à la patience de mes deux assistants, Jules Labarbe et Paul Mertens. Sans eux, les statistiques qu'on va lire n'eussent point vu le jour : c'est donc sur mes deux collaborateurs qu'il faudra reporter tous les mérites et tous les éloges.

On étudiera successivement les résultats de 1949, puis ceux de 1950, en opposant à chaque fois les « préparatoires au droit » et les « préparatoires aux licences » — jeunes gens que, par une anticipation dont ils me sauront gré, j'appellerai *juristes* et *professeurs*. Après quoi, on appréciera, chiffres à l'appui, le rôle du repêchage et, enfin, on verra ce que sont devenus en 1950 les ajournés de 1949.

I. — Résultats de 1949

a) « Juristes »

Première session	Inscrits 133	admis 62	ajournés 71 (53,38 %)
Seconde session	Inscrits 63	admis 25	ajournés 38 (60,31 %)

Bien entendu, cela ne signifie pas que, pour les deux sessions réunies, il y ait eu 109 ajournés (55,61 %) sur 196 inscrits, puisque certains ajournés de 1949¹ se sont représentés en 1949². Sur les 63 inscrits de 1949², il n'y avait que 9 nouveaux venus, qui ne s'étaient pas présentés en 1949¹. Il résulte de là que 142 « juristes » (133 + 9) ont subi leurs examens en 1949¹⁺², et que le résultat global pour 1949 est le suivant :

Inscrits 142	admis 87	ajournés 55 (38,73 %)
--------------	----------	-----------------------

Nous sommes loin, répétons-le, des hécatombes légendaires. Hypnotisé par les 53 % de la première session et les 60 % de la seconde, le profane

oublie qu'au total, 87 étudiants ont « passé », sur 142 — ce qui ne fait que 38,73 % d'échecs.

b) « Professeurs »

Première session	Inscrits	39	admis	15	ajournés	24 (61,53 %)
Seconde session	Inscrits	26	admis	9	ajournés	17 (65,38 %)

Compte tenu du fait que sur 26 inscrits en 1949², il n'y avait que 5 nouveaux venus, qui ne s'étaient pas présentés en 1949¹, le nombre total des « professeurs » qui ont subi leurs examens en 1949^{1 + 2} a été, non pas de 65 (39 + 26), mais seulement de 44 (39 + 5). Le résultat global a donc été le suivant :

Inscrits	44	admis	24	ajournés	20 (45,45 %)
----------	----	-------	----	----------	--------------

Ici encore, nous sommes loin des chiffres-épouvantails qui font partie du folklore étudiant.

Remarques : 1. Chez les « professeurs » comme chez les « juristes », le pourcentage des échecs est sensiblement plus élevé à la seconde session qu'à la première.

2. Pour chaque session en particulier, comme pour l'ensemble des deux, les « professeurs » ont essuyé plus d'échecs que les « juristes ».

c) Ensemble de la « première philo »

Pour l'ensemble de la première candidature, il y a eu, en 1949^{1 + 2}, 186 étudiants examinés (142 + 44), et les résultats ont été les suivants :

Inscrits	186	admis	111	ajournés	75 (40,32 %)
----------	-----	-------	-----	----------	--------------

Ce qui veut dire que 60 % de nos jeunes gens passent de première en seconde année.

II. — Résultats de 1950

a) « Juristes »

Première session	Inscrits	152	admis	52	ajournés	90 (63,38 %)
Seconde session	Inscrits	77	admis	29	ajournés	48 (62,33 %)

Compte tenu du fait que sur les 77 inscrits de 1950², il n'y avait que 7 nouveaux venus, qui ne s'étaient pas présentés en 1950¹, nous avons un total de 149 (142 + 7) « juristes » qui se sont présentés en 1950^{1 + 2}. Les résultats pour l'ensemble de l'année sont les suivants :

Inscrits	149	admis	81	ajournés	68 (45,63 %)
----------	-----	-------	----	----------	--------------

Remarques : 1. Contrairement à ce qui se passait en 1949, la seconde session a été meilleure que la première.

2. En revanche, le pourcentage réel des échecs pour l'ensemble de l'année a augmenté dans des proportions inquiétantes : de 38,73 % en 1949, il a sauté à 45,63 % en 1950. Soit environ 7 % d'échecs supplémentaires.

b) « Professeurs »

Première session	Inscrits	57	admis	26	ajournés	31 (54,38 %)
Seconde session	Inscrits	22	admis	5	ajournés	17 (77,27 %)

Ces chiffres deviennent moins alarmants si, comme d'habitude, on fait les corrections requises : sur les 22 inscrits de 1950², il n'y avait que 2 nouveaux venus, qui ne s'étaient pas présentés en 1950¹. Cela ramène à 59 (57 + 2) le total des « professeurs » qui ont subi leurs examens en 1950¹⁺² et le résultat global de 1950 se résume dans les chiffres suivants :

Inscrits 59 admis 31 ajournés 28 (47,45 %)

Remarques : 1. Tout comme en 1949, la seconde session pour les « professeurs » a été pire que la première : les 77,27 % de 1950² constituent un record qui, espérons-le, ne sera pas égalé de sitôt.

2. En 1950¹, les « professeurs » ont été meilleurs que les « juristes » : ceux-ci ont eu une belle revanche en 1950². Mais pour l'ensemble 1950¹⁺², les résultats s'équilibrent à peu près : 45,63 % des « juristes », 47,45 % des « professeurs » ont été ajournés.

3. Les « professeurs » ont moins bien réussi en 1950 qu'en 1949 : de 45,45 % la proportion des échecs passe à 47,45 %. Soit 2 % d'échecs supplémentaires. On retrouve ici, moins accusé il est vrai, le symptôme alarmant déjà signalé à propos des résultats des « juristes » en 1950.

c) Ensemble de la « première philo »

Pour l'ensemble de la première candidature, il y a eu, en 1950¹⁺², 208 étudiants examinés (149 + 59), et les résultats ont été les suivants :

Inscrits 208 admis 112 ajournés 96 (46,15 %)

Par rapport à 1949, le pourcentage des échecs a augmenté : il passe de 40,32 % en 1949 à 46,15 % en 1950, soit presque 6 % d'échecs supplémentaires.

On doit, certes, en conclure que l'impréparation générale est plus sensible en 1950 qu'en 1949 — et cela est grave. Mais il faut ajouter que l'augmentation de 6 % provient, pour une bonne part, du nombre sans cesse croissant des jeunes gens qui, au moindre accrocc chez un seul interrogateur, jettent le manche après la cognée et renoncent à poursuivre l'épreuve. Ainsi, au manque de savoir s'ajoute, pour certains, un manque de courage : et ceci est plus grave que cela.

III. — Rôle du repêchage

Les chiffres glanés au cours de l'enquête portant sur les deux années 1949 et 1950 permettent de mesurer avec exactitude le rôle du repêchage dans notre vie universitaire.

a) 1949

Supposé que les 142 « juristes » n'aient pu tenter leur chance qu'une seule fois, il y aurait eu 75 ajournés (52,81 %) au lieu des 55 (38,73 %) qui ont été effectivement arrêtés en première année. Par conséquent, on

estimera à 14,08 % la proportion des « juristes » auxquels le repêchage a ouvert les portes de la seconde candidature.

Dans les mêmes conditions, sur les 44 « professeurs », 27 (au lieu de 20) auraient été ajournés — soit 61,36 % au lieu de 45,45 %. Le repêchage a donc sauvé 15,91 % des « professeurs ».

Au total, pour 186 étudiants de première candidature, 102 (75 + 27) auraient été ajournés, soit 54,83 %, au lieu des 75 qui ont été effectivement ajournés, soit 40,32 %. Ainsi, par le repêchage, 14,51 % des étudiants ont forcé les portes de la seconde candidature.

b) 1950

Sur les 149 « juristes », 96 (au lieu de 68) auraient été ajournés — soit 64,42 % (au lieu de 45,63 %). Donc, en 1950, le repêchage a sauvé 18,79 % de « juristes » — chiffre nettement supérieur à celui de l'année précédente (14,08 %).

De même, sur les 59 « professeurs », 32 (au lieu de 28) auraient été ajournés, soit 54,23 % (au lieu de 47,45 %). Donc, en 1950, le repêchage n'a sauvé que 6,78 % de « professeurs », au lieu de 15,91 % en 1949.

Au total, sur les 208 étudiants de première candidature, 128 (au lieu de 96) auraient été ajournés — soit 61,53 % (au lieu de 46,15 %). Ainsi donc, le repêchage a fait 15,38 % de rescapés en 1950 (au lieu de 14,51 % en 1949).

Remarque d'ensemble : D'après les données de 1949 et 1950, le repêchage permet à environ 15 % des étudiants de ne pas doubler leur première candidature en philosophie et lettres.

Au lecteur d'apprécier ce chiffre. Je me borne à constater qu'il met en lumière au moins un fait, qu'il est bon de rappeler aux étudiants : c'est que l'interrogateur est « sans rancune » et qu'un échec antérieur n'influe pas en mal sur le jugement définitif.

IV. — Devenir des ajournés de 1949

On doit se demander ce que sont devenus en 1950 les 75 étudiants — 55 « juristes », 20 « professeurs » — qui avaient été ajournés en 1949.

a) « Juristes »

Des 55 « juristes », 31 n'ont pas reparu en 1950. Il en restait donc 24 qui n'ont pas abandonné leurs études. De ces 24 courageux, 7 ont échoué après un nouvel essai, 10 après deux nouveaux essais, soit 17 échecs (70,83 %). Et des 7 rescapés, 4 ont réussi après un nouvel essai, 3 après deux nouveaux essais.

Ainsi donc, sur un total de 149 juristes qui se sont présentés en 1950, il y avait 24 répétants de 1949, dont 17 ont finalement échoué. Sans lesdits répétants, il y aurait eu en 1950, 125 « bleus », dont 51 ont échoué — soit 40,80 %. Si on veut bien se souvenir que le pourcentage global (anciens + « bleus ») en 1950 a été de 45,63 %, on conclura que la présence des répétants a grevé de 4,83 % la proportion des échecs chez les « juristes » en 1950.

b) « Professeurs »

Des 20 « professeurs » ajournés en 1949, 10 ont disparu de l'horizon universitaire, les 10 autres ont recommencé leur première année. De ces 10 répétants, 6 (60 %) ont échoué après un nouvel essai en 1950 et n'ont pas persévéré, tandis que les 4 rescapés ont réussi en 1950 après un seul nouvel essai.

Par conséquent, sur un total de 59 « professeurs » qui se sont présentés en 1950, il y avait 10 répétants, dont 6 ont finalement échoué. Sans les répétants de 1949, il y aurait eu en 1950, 49 « bleus », dont 22 ont échoué — soit 44,90 %. Comme le pourcentage global (anciens + « bleus ») en 1950 a été de 47,45 %, on conclura que la présence des répétants a grevé de 2,55 % la proportion des échecs chez les « professeurs » en 1950.

Au total, il y a eu en 1950 :

34 répétants, dont 23 ont échoué (67,74 %)
174 « bleus », dont 73 ont échoué (41,95 %)

Voilà, transcrite en chiffres, une vérité d'expérience : un répétant, qui s'y essaie trois ou quatre fois, entre plus difficilement en seconde année qu'un « bleu » après une ou deux tentatives. Pour compléter l'exposé, il faudrait évidemment voir comment les 11 rescapés se comporteront en deuxième année. Mais ceci n'est plus de mon fief : la Rédaction du *Bulletin* pourrait peut-être demander au président des jurys de « deuxième philo » de les suivre à la piste en 1951.

A. Severyns.

Tableau récapitulatif

	a) « Juristes »			b) « Professeurs »			c) Totaux		
	Inscr.	Aj.	%	Inscr.	Aj.	%	Inscr.	Aj.	%
1949 ¹	133	71	53,38	39	24	61,53	172	95	55,23
1949 ²	63	38	60,31	26	17	65,38	89	55	61,79
1949 ¹⁺²	142	55	38,73	44	20	45,45	186	75	40,32
Sans repêch.	142	75	52,81	44	27	61,36	186	102	54,83
1950 ¹	142	90	63,38	57	31	54,38	199	121	60,80
1950 ²	77	48	62,83	22	17	77,27	99	65	65,65
1950 ¹⁺² « Bleus »	125	51	40,80	49	22	44,90	174	73	41,95
Anciens.	24	17	70,83	10	6	60,00	34	23	67,64
Ensemble .	149	68	45,63	59	28	47,45	208	96	46,15
Sans repêch.	149	96	64,42	59	32	54,23	208	128	61,53

... A la Faculté des Sciences

A. — Les résultats des examens dans les premières candidatures en sciences naturelles et médicales, pharmacie, sciences vétérinaires, biologie, géologie et minéralogie, géographie, sont les suivants :

Sections Première candidature en	Nombre d'étudiants inscrits	Nombre d'étudiants ayant réussi	% d'échecs
Médecine :			
1 ^e session	199	57	71,4
2 ^e session	129	28	78,3
Pharmacie :			
1 ^e session	88	35	60
2 ^e session	43	10	76,8
Médecine Vétérinaire :			
1 ^e session	11	4	—
2 ^e session	7	1	—
Sciences biologiques :			
1 ^e session	8	2	—
2 ^e session	4	2	—
Sciences géographiques :			
1 ^e session	14	5	—
2 ^e session	9	2	—
Sciences géologiques et miné- ra- logiques :			
1 ^e session	2	1	—
2 ^e session	1	0	—

On voit que, en 1^{er} session, sur 322 récipiendaires inscrits, 104 (soit 32 %) ont réussi les épreuves; en deuxième session, sur 193 inscrits, 43 (soit 22 %) ont réussi les examens.

Prof. M. Dubuisson.

B. — Les résultats des examens de première candidature dans les autres sections de la Faculté des Sciences sont rassemblés dans le tableau suivant :

Sections Première candidature en :	Nombre d'étudiants inscrits	Nombre d'étudiants ayant réussi	% d'échecs
Sciences mathématiques et sciences physiques :			
1 ^e session	6	0	—
2 ^e session	4	0	—
Ingénieur et ingénieur civil :			
1 ^e session	143	54	63
2 ^e session	78	43	45
Ingénieur chimiste :			
1 ^e session	10	7	30
2 ^e session	3	0	—

La « Chorale Universitaire »

Qui aurait pu penser, en écoutant quelques étudiants et étudiantes déchiffrer le premier chœur du *Messie* de Haendel, en novembre 1949, que ces même jeunes gens affronteraient le public quelques semaines plus tard et remporteraient un franc succès ? Grâce à l'impulsion dynamique de M. le professeur Dubuisson et au talent de M. Frédéric Anspach, professeur au Conservatoire de Liège, la Chorale de l'Université de Liège a réussi cette gageure. En effet, créée au mois de novembre 1949, cette chorale, après avoir remporté aux Concerts de Midi un succès éclatant, inaugurerait, le 1^{er} mars 1950, la série de concerts qui se donnent depuis, chaque semaine, au Sanatorium Universitaire d'Eupen. Ce geste généreux de solidarité estudiantine fut récompensé par l'accueil profondément ému réservé par les étudiants d'Eupen aux chanteurs et à ceux qui les dirigent.

Réunissant toutes les bonnes volontés, sans demander de connaissance musicale, M. Frédéric Anspach a su créer un bel ensemble vocal qui, tous les lundis à 19 h. 30, à l'auditoire de l'Institut de Zoologie, étudie avec enthousiasme les plus belles œuvres des maîtres de la musique. Tous les étudiants ou universitaires sont les bienvenus.

Les Amis de l'Université pourraient grandement aider ce sympathique mouvement intellectuel, qui contribuera au bon renom de notre Université, soit en conseillant aux étudiants de se joindre à leurs camarades, soit en assistant aux concerts qui seront organisés au cours de cette année académique, soit tout simplement en donnant leur sympathie à ce groupe de jeunes gens qui, riches d'idéal et d'élan, consacrent quelques-unes de leurs heures de loisir à l'élargissement de leur culture et au culte de l'esprit humain dans une de ses plus belles manifestations.

Mme M. T. Degard-Bodson.

La Maison des Etudiants

Au cours de l'année académique écoulée, « La Maison des Étudiants » a servi 80.293 repas dont 67.288 au local du centre, rue Sœurs de Hasque, n° 9, et 13.005 au Val-Benoit. Dans le total indiqué ci-dessus, sont compris 6331 repas servis pour le compte du Service social de l'Université.

Un nouveau mess sera ouvert dès la rentrée universitaire à l'hôpital de Bavière.

La création de cette nouvelle succursale a pu être envisagée grâce à l'extrême obligeance de M. le professeur Fauconnier, qui a bien voulu mettre provisoirement à la disposition de la Maison des Étudiants des locaux du sous-sol de l'Institut de Stomatologie dont il assume la direction. Nos étudiants en médecine apprécieront comme il convient le geste généreux de leur éminent maître, à qui la Maison des Étudiants adresse ses plus vifs remerciements.

L'aménagement du nouveau mess a été fait à l'aide d'une subvention du Ministère de l'Instruction publique et avec le concours de l'Adminis-

tration de l'Université. La Maison des Étudiants est heureuse de constater l'intérêt que lui témoignent les autorités officielles, qu'elle assure de toute sa gratitude.

L'Extension universitaire liégeoise

Le Comité organisateur de l' « Extension universitaire liégeoise » est heureux d'annoncer que, par suite de l'achèvement des travaux de réfection à la Salle Académique, les Conférences et Cours publics seront repris cette année dès le début de novembre. Les organisateurs font appel au dévouement des Membres du Corps professoral et du personnel scientifique pour leur permettre de réaliser un programme digne du passé de cet organisme.

Les concerts au Sanatorium d'Eupen

Dans un précédent numéro, nous avons signalé déjà que, grâce à un certain nombre de « mécènes », les étudiants et étudiantes hospitalisés au Sanatorium Universitaire d'Eupen peuvent entendre, chaque mercredi, à 16 h. 30, un concert de 50 minutes. Initialement, ces concerts ne devaient être que la répétition, à Eupen, des Concerts de Midi organisés à l'Académie des Beaux-Arts de la Ville de Liège. Mais devant le succès considérable remporté par ces auditions, les concerts ont été poursuivis tout l'été, alors même que les Concerts de Midi avaient pris fin.

Jusqu'au 1^{er} octobre, 30 concerts ont ainsi été donnés à Eupen. Outre la « Chorale Universitaire », le *quatuor des Concerts de Midi*, le *quatuor Beck*, le *Trio tchèque*, le groupe « *Pro Musica Antiqua* » et l'*Orchestre de chambre* de Liège sous la direction du Maître F. Quinet, bon nombre de solistes se sont fait entendre : les pianistes *Pierre Rodrigue*, *Suzanne Detrooz*, *Jeanne Jaspar*, *Monique Pichon*, *Marie-Thérèse Ledent* et *Odette Wisley*; les violoncellistes *Jean Recular* et *Désiré Feldbuch*; les cantatrices *Alice Saucin-Gilbart*, *Simone Lynen*, *Irène Eloy*, *Irène Monseur*; le ténor *Gérard Souzay* et les violonistes *Carlo Van Neste* et *Joseph Melin*.

Comme on le voit, ces programmes étaient de choix.

Ceux qui s'annoncent ne sont pas d'intérêt moindre. Outre l'*Orchestre de chambre de Liège*, dirigé tantôt par F. Quinet, tantôt par H. Clockers et le *Quatuor des Concerts de Midi*, on entendra les violoncellistes *Pierre Fournier*, *Jean Join*, *Guy Fallot*, *Raskinet*, *Feldbuch*; les violonistes *Carlo Van Neste*, *Antonio Alvira*, *Joseph Melin*; les pianistes *Jenny Solheid*, *Madeleine Vieux-temps*, *Fabienne Jacquinoit*, *Iglesias*, *Wasowsky*, *Franssen*, *Slusny*; le clarinetiste *Van der Weckene*; la harpiste *Mireille Flour*; la basse *Mathias Vogel*; la contralto *Henriette Sala*; les poètes *Armand Henneuse* et *Jean Claudio*.

Le nombre d'étudiants et d'étudiantes qui, à Eupen, ont régulièrement suivi ces séances est relativement grand. Certes, tous n'aiment pas la musique, la bonne musique; mais nous savons tous d'expérience personnelle que le goût peut venir à force d'en entendre et les Concerts d'Eupen donnent, à tous, l'occasion d'en écouter. Ces séances musicales, outre

qu'elles enrichissent les auditeurs en développant chez eux le goût de la bonne musique, leur ouvrent ainsi, pour la vie entière, une source de satisfaction de haute qualité, dignes de l'élite en formation à laquelle ils appartiennent. Enfin, ces concerts offrent à tous les hospitalisés, quel que soit l'endroit d'où ils viennent, l'occasion de partager, ensemble, les mêmes émotions, donc de se rapprocher et de devenir plus fraternels.

A tous ceux qui se sont dévoués à la tâche de permettre la réalisation de ces concerts, un grand merci. Tout d'abord aux artistes et musiciens qui nous ont offert leur collaboration à des conditions si favorables; à M. Louis Poulet, administrateur de ces concerts, dont l'activité et le dévouement sont connus de tous; aux généreux donateurs grâce aux subsides desquels ces concerts ont pu être organisés, le professeur Brull, le docteur Mayer, rédacteur en chef de *Bruxelles-Médical*, la Ville de Liège, le Service Social de l'Université de Liège, l'Association des Ingénieurs sortis de Liège, le Comité de gestion de l'Orchestre de Liège. Au nom des hospitalisés du Sanatorium d'Eupen, je veux adresser à tous ceux que je viens de nommer l'hommage de notre très profonde gratitude.

Prof. M. Dubuisson.

Les Facultés

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

Personalia

M. le professeur J. Paulus a séjourné pendant le semestre d'automne à l'Université de Saint-Louis (États-Unis) où il était invité en qualité de *Visiting Professor*. Il y a professé deux cours; l'un, au département de Psychologie, sur les niveaux du comportement (*Levels of Behavior*), l'autre, au département de Philosophie, sur les origines du Nominalisme (*Studies in the rise of XIVth. Century Nominalism*).

Institut supérieur de Sciences pédagogiques

Mme A. Dubuisson-Brouha et M. R. Piret, chargés de cours à l'Institut supérieur de Sciences pédagogiques, ont été nommés professeurs au dit institut.

M. Paul Osterrieth, chargé de cours à l'Institut supérieur des Sciences pédagogiques, a été chargé de faire les cours suivants, en remplacement de feu M. le professeur Nihard : la Pédagogie expérimentale (agrégation de l'enseignement moyen du degré supérieur) à la Faculté de Philosophie et Lettres; les exercices et travaux pratiques de Pédagogie psychologique et expérimentale (licence en sciences pédagogiques), à l'Institut supérieur de Sciences pédagogiques.

FACULTÉ DE DROIT

Personalia

M. le professeur A. Braas a été nommé membre suppléant du Conseil héraldique.

M. Louis Camu, docteur en sciences commerciales, licencié en sciences financières, ancien commissaire royal, est nommé chargé de cours à la Faculté de droit; il y fera le cours de Principes rationnels d'organisation du travail des administrations publiques, en remplacement de M. le professeur Casters, qui en a été déchargé à sa demande.

Séance d'accueil

Comme les années précédentes, une séance d'accueil, organisée le mercredi 11 octobre à la « Maison des Etudiants » a réuni, sous la présidence de M. le Doyen G. Dor, professeurs, membres du personnel scientifique et étudiants de la Faculté de Droit. Dans une atmosphère de simplicité, les étudiants apprirent, par quelques exposés succincts, à « se retrouver » dans le labyrinthe des cours à option et des licences complémentaires; ils reçurent en outre les renseignements nécessaires sur les activités du Service social de l'Université, de l'A. G., du Centre de documentation et de renseignement sur les carrières universitaires. Après les remerciements du président de l'A. E. D. adressés à M. le Doyen et aux professeurs de la Faculté, la séance fut levée; des groupes d'étudiants se formèrent alors autour des professeurs et des assistants.

École de Criminologie

Indépendamment de ses autres attributions, M. J. Constant, professeur à titre honorifique à l'École de Criminologie, a été chargé de faire, à ladite école, le cours de « Matières approfondies de droit pénal et exercices pratiques (*partim*) », en remplacement de M. P. Horion, professeur ordinaire, qui a été déchargé, à sa demande, de ce cours.

École Supérieure des Sciences Commerciales et Économiques

M. Pierre Quaden, docteur en droit, agrégé de l'enseignement supérieur, a été nommé chargé de cours à l'École supérieure des Sciences commerciales et économiques; il y fera le cours d'Organisation bancaire et boursière (licence en sciences commerciales et financières), en remplacement de M. le professeur Casters, qui en a été déchargé à sa demande.

FACULTÉ DES SCIENCES

Distinctions scientifiques

M. le professeur M. Dubuisson s'est vu décerner le prix Agathon de Potter (Biologie animale) par l'Académie Royale des Sciences de Belgique. Il a, d'autre part, été élu membre correspondant de l'Académie royale

des Sciences de Belgique. Le Conseil de coordination des Congrès internationaux des Sciences médicales l'a invité à ouvrir un débat sur « la Biologie musculaire et les maladies des muscles striés » à l'Abbaye de Royaumont, en août 1950.

FACULTE DE MÉDECINE

Manifestations scientifiques

Le vendredi 23 juin, le Professeur Armstrong, de l'Université de Minneapolis (Minnesota, U. S. A.) a fait à l'auditoire de la Clinique médicale un exposé très intéressant de ses travaux sur les isotopes radio-actifs.

Le Professeur Bachsmeier, Doyen associé de la Faculté des Sciences biologiques de Chicago, a visité le 3 juillet notre Faculté de Médecine, afin de faire une enquête sur l'organisation de l'enseignement.

Le Professeur Aebersold, Directeur de la Division Isotopes au Centre d'Oakridge, et un de ses collaborateurs, Emler accompagnés du Docteur Myers, Professor of Medical Biophysics, Ohio State University, Columbia, ont visité, au cours d'un voyage d'information sur les laboratoires européens qui utilisent les isotopes, les services des professeurs Brull, Desai et Gueben.

Les Journées stomatologiques de Liège ont eu lieu les 13 et 14 mai à l'Institut de Stomatologie, Hôpital de Bavière.

Au cours du XVI^e Congrès international d'Ophtalmologie, tenu à Londres au mois de juillet, les Professeurs L. Weekers et R. Weekers, ont reçu, en partage avec le Docteur Jean Gallois, de Paris, le prix décerné par l'Association internationale pour la prévention de la cécité. Ce prix offert par les membres américains de la National Society for Prevention of Blindness était destiné à récompenser les meilleurs travaux publiés de 1947 à 1949 et traitant du « glaucome simple non inflammatoire ».

Première Conférence internationale de Gérontologie.

La première Conférence internationale de Gérontologie a tenu ses assises à Liège, du lundi 10 au mercredi 12 juillet, à l'Institut de Clinique médicale de l'Université, sous la présidence d'honneur du professeur H. Fredericq, Recteur, et la présidence du professeur Lucien Brull.

Cette conférence, pleinement réussie, réunit des représentants officiels des Sociétés gérontologiques et gériatriques de 13 pays, les Etats-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne, la France, la Hollande, l'Italie, l'Irlande, le Portugal, la Belgique, ainsi que des médecins du Canada. Les Sociétés de Gérontologie australienne et tchéco-slovaque avaient exprimé leurs regrets de ne pouvoir envoyer de représentant.

La séance d'ouverture eut lieu au Bâtiment central de l'Université, le lundi à 9 heures. La bienvenue fut adressée aux Congressistes par le Recteur H. Fredericq, Président d'Honneur, puis par le Doyen de la Faculté de Médecine, Président du Comité d'Organisation, le professeur L. Brull,

qui ouvrit ensuite la séance administrative. Le Bureau de la Conférence fut alors désigné comme suit :

Présidents d'Honneur : H. Fredericq (Belgique), A. J. Carlson (U. S. A.) et H. von Euler (Suède); Président : L. Brull (Belgique); Vice-Présidents : E. V. Cowdry (U. S. A.), V. Korenchevsky (Angleterre) et Torben-Geill (Danemark); Secrétaires : N. W. Shock (U. S. A.), F. Bourlière (France) et A. Divry (Belgique).

A cette réunion fut constituée l'Association internationale des Sociétés de Gérontologie qui comprend des Sociétés des Pays suivants : Grande-Bretagne, U. S. A., France, Suisse, Finlande, Danemark, Espagne, Suède, Hollande, Italie, Irlande, Portugal, Belgique, avec leur représentant dans le Comité permanent :

British Society for research on ageing : Prof. R. E. Tunbridge; *British Medical Society for the Care of the Elderly* : D^r M. Warren; *American Club for research on ageing* : Prof. Cowdry; *American Geriatrics Society* : Prof. W. B. Kountz; *Société française de Gérontologie* : Prof. F. Bourlière; *Société française de recherches gérontologiques* : D^r J. A. Huet; *Société suisse de recherches sur la sénescence* : D^r A. L. Vischer; *Société finlandaise de Gérontologie* : Prof. E. Jalavisto; *Société danoise de recherches sur la sénescence* : D^r Torben-Geill; *Société espagnole de Gérontologie* : D^r M. Panella-Casas; *Société suédoise de Gérontologie* : Prof. H. von Euler; *Société hollandaise de Gérontologie* : Prof. J. G. Slesswijk; *Société italienne de Gérontologie* : Prof. E. Greppi; *Société irlandaise de Gérontologie* : D^r J. Fleetwood; *Société portugaise de Gérontologie* : D^r J. Reis; *Société belge de Gérontologie* : Prof. L. Brull.

M. W. M. Norcia, Président de la *Norte Fine Pharmaceuticals*, offrit à l'Association Internationale de réserver un emplacement de 1000 pieds carrés dans le bâtiment de la Carnegie Foundation qui sera érigé à New-York, adjacents aux Nations-Unies. Cette proposition fut acceptée unanimement.

Le lundi après-midi, commencèrent les assises scientifiques qui comportèrent 34 communications dont les thèmes principaux étaient : L'artériosclérose et le vieillissement de l'appareil cardio-vasculaire; l'incidence de la nutrition et des endocrines sur la sénescence. Il y eut également quelques communications sur la biologie générale et sur la sociologie de la sénescence.

Le lunch et le thé furent offerts chaque jour à l'Institut de Clinique médicale. La dernière séance eut lieu au Centre médico-technique d'Awans-Bierset où l'Association fut accueillie par le Directeur, le docteur Thomas et le professeur Brull, Président du Comité technique de cet Institut.

Au cours d'une discussion générale, l'Association internationale examina le programme des recherches futures. Après que fut reconnue l'importance en gérontologie humaine de l'éducation, des aspects sociologiques, psychologiques, ainsi que l'établissement de tests biologiques du vieillissement, il fut recommandé d'orienter les recherches cliniques et expérimentales dans les cinq directions suivantes : 1) vieillissement de l'appareil cardio-vasculaire, tissu élastique, cholestérol; 2) étude des altérations ostéo-articulaires; 3) incidence de la nutrition et des intoxications endo- et

exogènes; 4) rôle du système endocrinien; 5) vieillissement du système nerveux et des autres tissus ectodermiques.

Le Comité de l'Association internationale se réunit le mardi soir et nomma le bureau permanent qui siègera à Liège jusqu'au Congrès suivant. Il est composé du professeur L. Brull, Président, docteur A. Divry, Secrétaire, professeur P. Moureau, Trésorier.

Les statuts de l'Association seront enregistrés et la Société se mettra en rapport avec la C. C. I. C. M. S., l'Unesco, l'Organisation mondiale de la Santé, l'O. N. U.

L'Association internationale et son Comité d'Organisation ont, dès à présent, désigné le président de la prochaine conférence : le professeur E. V. Cowdry de Saint-Louis (Minnesota, U. S. A.).

Elle a accepté l'invitation faite par le professeur R. A. Moore de tenir le prochain Congrès international à la Washington University, Saint Louis, U. S. A.

Pour les dames qui accompagnaient les Congressistes, un programme de visites de musées et d'excursions en Ardenne fut organisé par Mmes Firket, Roskam, Weekers et Brull.

Le jeudi, un groupe de Congressistes conduit par le professeur M. Florquin et qui comprenait entre autres les professeurs A. J. Carlson et R. A. Moore fit une excursion en Ardennes et visita Bastogne où il fut reçu par la Municipalité.

FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES

Personalia

MM. les professeurs M. Guillemin et Ch. Hanocq ont été admis à l'éméritat.

Le mandat de M. le professeur P. Swings, membre correspondant de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, en qualité de membre du Conseil scientifique de l'Observatoire royal de Belgique, a été renouvelé pour un terme de quatre ans, prenant cours le 1^{er} janvier 1950.

M. F. Campus a été nommé membre associé de l'Institut royal colonial belge, pour la section des sciences techniques.

M. Michel Legraye a été nommé membre du Comité hydrographique du Bassin congolais, créé par l'arrêté royal du 1^{er} mars 1950, auprès Ministère des Colonies. Ce Comité est chargé de réunir, coordonner, compléter et diffuser les données relatives au régime des cours d'eau et des lacs du Bassin du Congo et d'en étudier l'application à l'amélioration et à l'extension de la navigation.

Il a été nommé membre du Conseil supérieur de la Sécurité civile (Ministère de l'Intérieur) pour un terme de six ans, et membre du Conseil d'Administration de la Fondation Universitaire pour une période de cinq ans.

Il a été délégué par le Ministère de l'Instruction publique au Congrès de l'Habitat de l'Étudiant, qui s'est tenu à Paris en juin 1950.

M. M. Legraye a, également, représenté Monsieur le Recteur de l'Université de Liège aux manifestations organisées à Élisabethville, à l'occasion du cinquantième anniversaire du Comité Spécial du Katanga, et a effectué un voyage d'études minières au Katanga et dans le Sud de l'Angola.

Centres interfacultaires

Centre Interfacultaire du Travail

Le séminaire de droit social reprendra le mercredi 25 octobre 1950, à 18 heures, bâtiment central, 1^{er} étage, local n^o 46, les entretiens post-universitaires inaugurés l'an dernier. Le premier sujet de travail est l'étude de la réforme de la sécurité sociale.

Bibliothèque Centrale

Quelques renseignements utiles aux anciens et aux nouveaux lecteurs de la Bibliothèque

Au seuil de la nouvelle année académique, la Bibliothèque, désireuse de faire connaître aux nouveaux étudiants, et à rappeler aux anciens les services qu'ils peuvent attendre de la Salle de Lecture, du Bureau du Prêt, du Cabinet des Périodiques et de l'Atelier de Photographie, a pris l'initiative d'afficher un avis aux valves de l'entrée principale. Elle espère ainsi remédier quelque peu au défaut de signalisation qui rend parfois compliqué au non-initié notre labyrinthe universitaire.

Voici les termes de cette courte notice :

« Après dix-sept années de déménagement et de difficultés intérieures, la Bibliothèque de l'Université est de nouveau à même de mettre à la disposition des professeurs et des étudiants, dans ses anciens locaux, plus d'un million d'ouvrages et de périodiques, couvrant toutes les disciplines. Les ouvrages des autres bibliothèques du pays peuvent, en outre, être obtenus en communication grâce au Service de Prêt inter-bibliothèques.

La Salle de Lecture, la Salle des Catalogues et le Cabinet des Périodiques sont accessibles gratuitement sur simple présentation de la carte d'inscription au rôle.

La Bibliothèque est ouverte tous les jours de 8 à 12 h. 30 et de 13 h. 30 à 18 h.; le Cabinet des Périodiques, de 9 h. à 12 h. 30 et de 14 h. 30 à 17 h.

Les livres demandés en lecture sont livrés directement dans un délai ne dépassant pas un quart d'heure. Toutefois, une grande partie de nos revues, intéressant les sciences et la médecine, sont déposées en prêt à long terme dans les Instituts et Laboratoires, où elles doivent être consultées sur place.

La Bibliothèque a étendu les possibilités de documentation qu'elle offre à ses usagers grâce à l'excellent équipement de son laboratoire de photographie. Ce dernier, enrichi d'appareils de premier ordre, est à même de fournir aux membres du Corps professoral et du personnel scientifique, des reproductions impeccables sous forme de plaques, diapositives, micro-films, agrandissements divers et photocopies. Les étudiants peuvent, de même, obtenir des reproductions pour la documentation relative à leurs thèses et à leurs cours.

Un registre de desiderata est à la disposition des lecteurs, au Bureau du Prêt. Les étudiants de licence, particulièrement, sont invités à y mentionner les ouvrages qui leur seraient nécessaires pour la rédaction de leur mémoire.

Des visites guidées de la Bibliothèque, de ses collections et de son exposition permanente (Salle Wittert) restent organisées les jeudis de 14 h. 30 à 17 h.

En terminant cette courte chronique de vacances, il nous est agréable de signaler que dès la reprise des cours, nous avons reçu des marques d'intérêt de la part de différents laboratoires et instituts de la Faculté de Médecine. Ces signes encourageants de collaboration entre la Bibliothèque centrale et les bibliothèques d'instituts, laboratoires et séminaires, démontrent que nos Journées d'Etude commencent à porter des fruits. Nous ne pouvions mieux commencer l'année.

Personalia

Mme J. Gobeaux-Thonet, bibliothécaire en chef, a assisté, du 18 au 22 septembre 1950, à Londres, à la commémoration du centenaire du *Public Library Act*, et effectué un séjour d'études aux Universités d'Oxford et de Cambridge.

Mlle M. Lavoye, bibliothécaire-bibliographe a été promue chevalier de l'ordre de Léopold. Elle a reçu une bourse d'études pour effectuer un séjour de deux mois à l'Institut de Pathologie du Livre, à Rome.

M. J. Stiennon, bibliothécaire-bibliographe, a été chargé de mission à Rome, pour un troisième terme de trois mois, pour l'Institut Historique Belge de Rome, au printemps de 1951.

La Bibliothèque a reçu la visite du Professeur Dr Gunnar Swanfeldt, de l'Université d'Uppsala.

La Vie universitaire en Belgique

Université de Gand

Nominations et Promotions. — M. A. Kluyskens, professeur ordinaire à la Faculté de Droit, est nommé Recteur de l'Université de l'État de Gand, pour un terme de trois ans, à partir de l'année académique 1950-1951. M. J. Fransen, professeur ordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres, est nommé secrétaire du Conseil académique de l'Université de Gand, pour l'année académique 1950-51. M. E. De Rom, chargé de cours à la Faculté de Médecine, indépendamment de ses autres attributions, est chargé de faire le cours de clinique chirurgicale à la Faculté précitée. M. G. De Witte, chargé de cours à la Faculté des Sciences, indépendamment de ses autres attributions, est chargé de faire le cours de Géographie minière (section des Ingénieurs civils des mines, 3^e année) aux Écoles spéciales de la Faculté des Sciences de l'Université de Gand, en remplacement de M. W. Van Esbroeck, professeur ordinaire, qui en est déchargé à sa demande. M. M. Van Cauwenberge, ingénieur civil des constructions, est nommé chargé de cours à la Faculté des Sciences. M. M. Beyaert, chargé de cours à l'École supérieure des Sciences commerciales et économiques de l'Université de Gand, est nommé professeur à l'École supérieure précitée. M. C. De Jans, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences, est admis à l'éméritat.

Université de Bruxelles

Nominations au Conseil d'Administration. — Le Conseil d'Administration a renouvelé les mandats de MM. Bordet, Tournay-Solvay et Smets qui siègent au Bureau en qualité de membres permanents du Conseil, avec voix consultative. M. F. van den Dungen a été nommé membre permanent du Conseil d'Administration. A titre définitif, M. R. Leclercq a été nommé secrétaire de l'Université.

Nominations dans le corps enseignant. — *A la Faculté de Philosophie et Lettres*, Mlle S. Sulzberger, MM. H. Plard et A. de Bersaques ont été nommés professeurs ordinaires à titre définitif; Mme E. Carner-Noulet, Mme R. De Bock-Dochaerd et M. E. Buyssens ont été nommés professeurs extraordinaires pour les années académiques 1950-51 à 1952-53, tandis que MM. L. Cooremans, C. Breisdorff et R. Clausse l'ont été à

titre définitif; MM. J. Adhémar et R. Wangermée ont été nommés chargés de cours pour les années académiques 1950-51 à 1952-53.

A l'Ecole des Sciences de l'Education, M. P. Grégoire a été nommé professeur ordinaire et M. D. Tits, professeur extraordinaire, tous deux à titre définitif; MM. A. Van Wayenberghe et P. Osterrieth ont été nommés chargés de cours.

Les cours d'« Orientation professionnelle » et de « Psychologie différentielle » (partim) avec exercices pratiques ont été confiés à M. W. Tordeur, avec le titre de chargé de cours; le cours de « Psychologie différentielle » (partim) et exercices pratiques a été confié à M. le chargé de cours P. Osterrieth; le cours d'« Etude générale et spéciale des professions » (partie : Méthodes et techniques de la sélection professionnelle) avec exercices pratiques a été confié à M. le chargé de cours Delys; M. le professeur Pasteels a été nommé titulaire du cours d'« Introduction anatomique et morphogénétique à la psychologie ».

A la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques, M. E. Dassel a été nommé professeur extraordinaire pour les années académiques 1950-51 et 1951-52 et M. W. Loridan professeur extraordinaire à titre définitif; MM. H. Janne et G. Boulanger ont été nommés chargés de cours pour les années académiques 1950-51 à 1952-53; M. F. G. Selleslags a été nommé titulaire du cours d'« Opérations de change », avec le titre de chargé de cours; M. le professeur H. A. Rolin a été déchargé, à sa demande, du cours d'« Etude approfondie de questions de politique internationale »; ce cours a été confié à M. le chargé de cours W. Loridan; M. le professeur S. Chlepner a été déchargé, à sa demande, du cours de « Marchés financiers ».

A l'Institut d'Urbanisme, M. V. Bure a été nommé chargé de cours pour les années académiques 1950-51 et 1951-52.

A l'Institut de Philologie et d'Histoire orientales et slaves, MM. C. Backvis et P. Gilbert ont été nommés professeurs pour l'année académique 1950-51; les mandats de professeurs à l'Institut de MM. G. Dossin, H. Janssens, B. Unbegaun et M. Stracmans et le mandat de chargé de cours à l'Institut, de M. Abel ont été renouvelés pour l'année académique 1950-51.

A la Faculté de Droit, MM. R. Pirson, E. P. Seelldrayers et H. Fayat ont été nommés professeurs extraordinaires pour les années académiques 1950-51 à 1952-53. M. A. De Bersaques, chargé de cours à la Faculté de Droit et M. M. Alexander, chargé de cours à l'Ecole des Sciences criminologiques Léon Cornil, ont été élevés à l'extraordinaire.

A la Faculté des Sciences, MM. P. Gillis, R. Debever, R. Martin, I. Prigogine, H. Maurice, R. Consael, G. Mortelmans, J. Guillissen et P. Goldfinger ont été nommés professeurs extraordinaires pour les années académiques prochaines et M. Jean Pelseneer a été nommé professeur extraordinaire à titre définitif; M. J. Wiame a été nommé chargé de cours pour les années académiques 1950-51 à 1952-53; Une répartition nouvelle des cours de « Géographie Physique » (licence en sciences géographiques

et licence en sciences géologiques et minéralogiques) et de « Géologie » (licence en sciences géologiques et minéralogiques) a eu lieu entre M. le professeur A. Lombard, M. le chargé de cours G. Mortelmans et M. le professeur J. Van Mieghem; M. le professeur M. Homes a été chargé du cours d' « Eléments de botanique » (Démonstrations et Travaux pratiques); M. le professeur J. Brachet a été chargé du cours d' « Eléments de biologie générale (végétale et animale) » ainsi que des exercices et démonstrations correspondants; il a été déchargé, à sa demande, du cours de « Chimie biologique » qui a été confié à M. H. Chantrenne avec le titre de suppléant.

A la Faculté de Médecine et de Pharmacie, Mlles G. Melot, S. Simon, MM. P. Martin, P. Mingers, L. Coppez, R. Martens et P. Spehl ont été nommés professeurs extraordinaires; MM. R. Duthoit, A. Bech, G. Lagrange, A. Govaerts et M. Wiser ont été nommés chargés de cours à titre définitif; les mandats de MM. les chargés de cours A. Uytendhoef, J. L. Wodon ont été renouvelés pour les années académiques 1950-51 à 1952-53, ainsi que ceux de MM. les suppléants L. Charon et P. Barroy.

A la Faculté des Sciences appliquées, M. W. Bourgeois a été nommé professeur ordinaire à titre définitif; MM. A. Jaumotte, M. Cosyns, L. Gottignies, R. Defay et P. Kipfer ont été nommés professeurs extraordinaires pour les années académiques 1950-51 à 1952-53; MM. P. Demart, H. De Saedeleer, M. Van Goethem et R. Puttemans ont été nommés chargés de cours pour la même période.

Manifestations et cérémonies. — Parmi les nombreuses manifestations organisées à l'U. L. B., relevons la cérémonie d'hommage du 30 mars à la mémoire de René Marcq, avocat à la Cour de Cassation, professeur ordinaire à la Faculté de Droit et Président honoraire de l'Université; la manifestation d'hommage en l'honneur de M. le professeur Ingénieur Eugène François; les Journées d'études consacrées à l'enseignement aux indigènes des territoires non autonomes, à l'Institut de sociologie Solvay, et organisées sous les auspices de cet Institut en collaboration avec le Centre belge d'Etudes économiques et sociales; les Journées Universitaires d'Urbanisme et l'Exposition d'Urbanisme organisées, au mois de mai, avec le concours de l'Association des Urbanistes diplômés de l'U. L. B.

Signalons également qu'une nouvelle association d'anciens étudiants, l'Association des Licenciés en Sciences actuarielles issus de l'U. L. B. (en abrégé A. A. Br.), a vu le jour au cours d'une séance solennelle qui s'est tenue à l'Université, en présence des autorités académiques.

Des manifestations d'hommage ont également eu lieu, au mois de mai, en l'honneur de M. le professeur L. Hauman, qui prend sa retraite; de M. le professeur P. Spehl, à l'occasion de ses vingt-cinq années de professorat; et à la mémoire de G. Van Leerberghe, professeur à l'U. L. B. et à la Faculté polytechnique de Mons, tombé au champ d'honneur en mai 1940.

Une manifestation d'hommage en l'honneur de M. le professeur J. Bordet dont on fêta le 80^e anniversaire, a réuni de nombreuses personnalités, le 13 juin 1950, à la Salle du Conseil; le 13 juillet, l'Université a reçu à la Salle du Conseil, les directeurs et participants, du stage de l'Unesco qui se tient actuellement à la Cité Estudiantine; le 31 juillet, a eu lieu à la Faculté de Philosophie et Lettres, la séance inaugurale des cours de vacances de langue et de littérature françaises.

Université de Louvain

Nominations dans le corps professoral. — *A la Faculté de Théologie*, M. le Chanoine J. Vieujean a été nommé professeur.

A la Faculté de Philosophie et Lettres, MM. le Chanoine Th. Lefort, le Vicomte Terlinden, le Chanoine H. De Vocht ont été admis à l'éméritat; M. le Chanoine L. Dechamps cesse son enseignement pour raisons de santé; MM. l'Abbé G. Van Riet, G. Garitte, J. F. Vanderheyden et E. Van Laere ont été nommés professeurs; MM. l'Abbé J. Aerts, J. Meunier et M. Geerts ont été nommés chargés de cours extraordinaires; M. le professeur Haskell B. Curry a été nommé « visiting professor » à l'Institut Supérieur de Philosophie, et le R. P. Elmer von Schwartz à la Faculté de Philosophie et Lettres.

A la Faculté de Droit, M. P. Struye a été nommé professeur extraordinaire; feront également partie de cette Faculté : M. U. Vaes, à sa demande, MM. J. E. Mertens, K. Pinxten, A. Mas, Y. Urbain, nommés en 1949 provisoirement à la Faculté de Droit.

A la Faculté des Sciences économiques et sociales, MM. E. Dereume et P. Mahieu ont été nommés professeurs; MM. Ch. Verwilghen, F. De Voghel J. Lebrun, J. Dubois, J. H. Baptist, P. Bonvoisin, F. de Creeft, A. De Guchteneere, A. Coppé ont été nommés professeurs extraordinaires; M. M. Woitrin a été nommé chargé de cours, et MM. R. Houben, A. Molitor, E. Delvaux et L. Hellinckx chargés de cours extraordinaires.

A la Faculté des Sciences, MM. G. Verriest, J. Van der Vaeren, le Chanoine R. Lemaire, le Chanoine Ch. Noblesse, M. U. Lamalle ont été admis à l'éméritat; MM. F. Pietermaet et F. Buckens ont été nommés professeurs et MM. L. Bricchet, H. Scheerlinck et P. Stamer professeurs extraordinaires; MM. F. Alardin, A. Borgers, A. Gilles et F. Geukens ont été nommés chargés de cours.

A la Faculté de Médecine, MM. R. Schockaert, F. Malengreau, L. van den Wildenberg et F. D'Hollander ont été admis à l'éméritat; atteint par la limite d'âge, le D^r J. Tricot-Royer cesse son enseignement; MM. J. Férin, M. Renaer, A. Dereymaeker, Ch. Rouvroy, A. De Wulf et F. Crabbé ont été nommés chargés de cours extraordinaires.

Journées bibliques à Louvain. — Les 11 et 12 septembre, se sont tenues des Journées bibliques à Louvain, groupant les professeurs d'exégèse

des pays Benelux. Y ont pris la parole M. Coppens, de l'Université de Louvain, le R. P. Lévie, S. J., de Louvain, le R. P. Braun, O. P., de l'Université de Fribourg, le R. P. Van Helmond, O. P., de Louvain, M. le Chanoine van Imschoot, de Gand, M. Alfrink, de l'Université de Nimègue. M. le capitaine Lippens, qui découvrit en Palestine la fameuse grotte aux manuscrits du désert de Juda, prit part aux journées et exposa comment il fut amené à faire la découverte. A la séance de clôture, Son Excellence Mgr Charue, maître en théologie de Louvain, commenta les dernières directives pontificales.

Les Fondations de la rue d'Egmont

La Jeunesse belge à l'Étranger

La Fondation « La Jeunesse belge à l'Étranger » (visites uniquement sur rendez-vous), Établissement d'utilité publique, 11, rue d'Egmont, Bruxelles, a mis plus de 18.000 jeunes gens et jeunes filles de Belgique en rapport avec des correspondants se répartissant sur 28 pays, pendant l'année académique 1949-1950, tandis que plus de mille jeunes gens et jeunes filles ont séjourné, par son intermédiaire, à titre d'élèves d'échange, d'hôtes payants, de volontaires dans des camps de moisson ou dans des homes et camps à l'étranger, dans 8 pays. Faute de disposer d'offres adéquates, quelques dizaines de demandes belges et étrangères n'ont pu être réparties, tandis que bon nombre de demandes belges, arrivées après la distribution des contingents étrangers, n'ont pu être acceptées, faute de contre-partie adéquate. (Pendant l'année académique 1949-1950, plus de 4000 familles belges ont demandé des renseignements pour les séjours à l'étranger). Le nombre de séjours réalisés est, en réalité, plus élevé encore, car des jeunes gens belges visitent leur correspondant étranger ou renouvellent l'échange et le séjour de l'année précédente, sans passer par l'intermédiaire de la Fondation.

A l'intervention de la Fondation, deux jeunes gens belges sélectionnés parmi une quarantaine de candidats ont séjourné dix semaines en Angleterre, au « Youth Forum » du « Council for Education in World Citizenship », tandis que huit autres iront séjourner un an, comme boursiers, dans des écoles de l'enseignement secondaire et supérieur des États-Unis.

Enfin, dans la mesure de ses moyens, la Fondation est intervenue *modestement* — directement ou indirectement — dans les frais de séjour et ou de voyage d'environ deux cents jeunes gens et jeunes filles belges appartenant à des établissements qui ont fait la preuve de leur intérêt réel pour ses activités.

Il semble bien qu'on ne se rende généralement pas compte de la somme de travail *désintéressé* et de temps que réclament ces réalisations. La tâche lourde et délicate du personnel restreint de la Fondation fut rendue moins aisée encore que les années précédentes, par suite de diverses circonstances. Non surtout par l'attitude médiocre de certaines administrations, mais bien parce qu'il semble qu'il soit très difficile de faire comprendre aux

familles la nécessité pour elles de voir leur cas particulier sous un autre angle que celui de leur facilité personnelle, d'être conscientes de leurs responsabilités à l'égard de la Fondation, « La Jeunesse belge à l'Étranger » étant non point une agence de voyage, mais un organisme fondé sur la bonne volonté réciproque. Pourtant ses circulaires et instructions disent exactement et clairement ce que les parents doivent absolument savoir. Si ceux-ci les lisaient attentivement, ils éviteraient de paralyser le travail du personnel, de nuire peut-être à la réalisation de leurs propres projets et de ceux des autres, et ils permettraient à la Fondation de travailler dans des circonstances sûres et normales, dans l'intérêt de tous. Il semble qu'il soit aussi très difficile de faire comprendre aux familles qu'il ne suffit pas d'adresser à n'importe quel moment, une demande qui exprime n'importe quels desiderata. Il existe des délais pour l'introduction des demandes. Le choix est limité. Enfin, les demandes belges sont pour les pays préférés (Grande-Bretagne par exemple) généralement plus nombreuses que les offres étrangères (qui toutes, ou à peu près, sauf dans le cas de la Hollande, réclament des séjours dans des familles belges d'expression française). *La Fondation ne peut donner ce qu'elle n'a pas ou ce qu'elle n'a plus.* Elle n'est pas non plus une agence de voyage. Elle ne peut enfin, faute de moyens, multiplier son personnel à l'infini, ni porter les responsabilités financières de ceux qui réclament son intermédiaire, et renoncent, avec légèreté, à faire face à leurs obligations au dernier moment. Sa bonne volonté est acquise à tout le monde, mais elle a, comme toute chose humaine, ses limites.

Au cours de l'année académique 1950-1951, des correspondants pourrnt être fournis (de préférence pendant le 1^{er} trimestre scolaire) avec les mêmes pays que par le passé, tandis que des demandes de séjour à titre d'échanges (vacances d'été), hôtes payants (Pâques et vacances d'été), dans des camps de moisson (Angleterre, mai-octobre), des camps internationaux (Angleterre, Hollande, etc., vacances d'été), dans des homes (par exemple Maison des Étudiants belges à Paris, juin-octobre), sont reçues dès le début de l'année. Consultez notre circulaire.

Il y aurait intérêt à introduire les demandes le plus tôt possible, le nombre de places à l'étranger étant strictement limité quant à la quantité et quant à la qualité. En temps utile (échanges, hôtes payants), dès que les conditions de séjour seront définitivement fixées (camps et homes), les candidats reçoivent offre adéquate dans la mesure des possibilités.

I. R. S. I. A.

Travaux de recherche

Le Centre Colonial de Documentation et de Coordination des recherches chimiques, à l'activité de laquelle participent les travailleurs des laboratoires de MM. Baudrenghien, Stainier et Denoël, a reçu un important subside afin de lui permettre la continuation de ses recherches sur les diverses

plantes récoltées au cours de la mission au Congo en 1947-1948. Cette mission fut dirigée par M. Bacq et a récolté de nombreux échantillons de plantes susceptibles d'intéresser le monde médical.

Le Centre National de recherches métallurgiques, section de Liège, a reçu les moyens financiers nécessaires à la poursuite de ses recherches sur la suroxygénation du vent soufflé à l'aciérie Thomas. Les essais seront poursuivis sous la direction de MM. Coheur et Marbaix et la majeure partie des coulées sera effectuée à la S. A. Métallurgique d'Espérance-Longdoz et à la Société Cockerill.

Les recherches du Comité du fraisier, qui s'efforce d'améliorer la qualité des produits, seront poursuivies dans le laboratoire de l'Institut de Morphologie végétale de M. Monoyer.

Enfin M. Bodart a été chargé de diriger des recherches sur l'usabilité des matières dans le cadre de l'activité du Centre de recherches techniques et scientifiques de l'industrie de fabrications métalliques.

Règlement d'octroi des bourses de spécialisation

Bénéficiaires des bourses de spécialisation. — Les Bourses de spécialisation sont réservées aux jeunes gens qui se destinent à faire une carrière dans la recherche scientifique appliquée à l'Industrie ou l'Agriculture et qui, dans ce but, poursuivent sous la direction de leurs professeurs, des études en vue d'obtenir un diplôme universitaire complémentaire.

Pourront, en principe, poser leur candidature, tous les licenciés en sciences, qui préparent une thèse de doctorat sur un sujet de caractère industriel ou agricole; tous les ingénieurs civils qui préparent une thèse de doctorat sur un sujet de caractère industriel (Sont assimilés aux ingénieurs civils, les porteurs du diplôme de fin d'étude de l'École d'Application du Génie et de l'Artillerie); tous les ingénieurs agronomes spécialisés qui préparent une thèse de doctorat sur un sujet de caractère agricole; et enfin, les pharmaciens désireux de préparer une thèse de doctorat sur un sujet de caractère industriel.

Conditions d'octroi des bourses de spécialisation. — Les candidats doivent être Belges; avoir obtenu au moins avec « distinction » le diplôme qui habilite l'intéressé à solliciter la bourse; joindre à la requête le « mémoire » qui a été présenté pour obtenir ce diplôme, ainsi que 4 exemplaires d'un résumé de ce mémoire; être en bonne santé; présenter un programme de travail détaillé; et présenter des garanties suffisantes de valeur morale et de culture générale.

Les candidats adresseront leur demande par lettre, au Directeur de l'I.R.S.I.A., 53, rue de la Concorde, à Bruxelles.

Les pièces justifiant la réalisation des cinq premières conditions d'octroi ci-dessus énumérées, seront jointes à cette lettre.

Les candidats seront soumis à une épreuve orale, portant à la fois sur leur spécialité et sur leur culture générale. L'avis de leurs professeurs sera demandé.

L'Institut se réserve de prendre en considération la situation de fortune des candidats.

Durée des bourses. — La bourse est accordée pour un an et ne pourra être renouvelée qu'une seule fois. Elle peut être retirée à tout moment si le boursier cesse de satisfaire aux conditions mises à l'octroi de la bourse.

Les études seront poursuivies dans une Université ou un Institut d'Enseignement supérieur belge. Dans certains cas particuliers, les boursiers pourront être autorisés à faire, pendant la préparation d'une thèse de doctorat, des séjours à l'étranger.

Date d'introduction des demandes. — Les demandes doivent être introduites entre le 1^{er} août et le 31 octobre.

Montant de la bourse. — Le montant de la bourse de spécialisation est de 40.000 frs par an si le mandat correspond normalement à une 5^e année d'études; de 60.000 frs par an si le mandat correspond normalement à une 6^e année d'études; de 75.000 frs par an si le mandat correspond normalement à une 7^e année d'études.

De plus, les achats de livres nécessaires aux travaux des boursiers — à l'exception des cours universitaires photocopiés — sont remboursés à concurrence de 2500 frs par an, sur le vu des pièces justificatives.

Le montant des bourses est payé trimestriellement et par anticipation, les 15 octobre, 15 janvier, 15 avril et 15 juillet.

Le cumul de la bourse avec une autre subvention ou rémunération n'est pas autorisé.

Les séjours à l'étranger seront considérés pour une modification éventuelle du taux de la bourse.

Rapports à fournir par les boursiers. — Les boursiers sont tenus de fournir des rapports sur leurs travaux, à toute demande qui leur en sera faite.

Règlement d'octroi des bourses de voyage

Bénéficiaires des bourses de voyage. — Les bourses de voyage sont réservées aux chercheurs qui se proposent de faire un séjour dans un Centre de recherches situé à l'étranger, afin d'y poursuivre des recherches dans une discipline ressortissant à la recherche appliquée à l'Industrie ou à l'Agriculture. Le voyage devra avoir pour objet l'étude d'un problème scientifique ou technique déterminé.

Pourront, en principe, poser leur candidature, les docteurs en sciences, les docteurs en sciences appliquées, les docteurs en sciences pharmaceutiques, les docteurs en médecine vétérinaire, les ingénieurs civils. (Sont assimilés aux ingénieurs civils, les porteurs du diplôme de fin d'étude de l'École d'Application du Génie et de l'Artillerie), les ingénieurs agronomes spécialisés.

Conditions d'octroi des bourses de voyage. — Les candidats doivent être Belges; être en bonne santé; avoir fait preuve de valeur dans le domaine de la recherche appliquée, d'esprit d'organisation et de sociabilité; connaître de façon suffisante la langue du pays à visiter; présenter un exposé précis des problèmes et des méthodes qu'ils se proposent d'étudier à

l'étranger; avoir terminé leurs études depuis 2 ans au moins, ou avoir obtenu leur diplôme de fin d'études avec, au moins, la mention « distinction ».

Les candidats adresseront leur demande, par lettre, au Directeur de l'I.R.S.I.A., 53, rue de la Concorde à Bruxelles.

Les candidatures seront soumises à l'appréciation d'une Commission qui pourra inviter les postulants à justifier qu'ils réunissent les conditions mises à l'attribution des bourses de voyage.

Les candidats s'engageront, à la demande de l'Institut, à publier ou à communiquer les résultats des travaux accomplis au cours de leur mandat, et à enseigner les techniques acquises au cours de leur séjour à l'étranger.

Date d'introduction des demandes. — Les demandes peuvent être introduites à n'importe quel moment au cours de l'année.

Durée de la bourse. — Les bourses de voyage seront attribuées pour une durée qui n'excède pas six mois.

Montant de la bourse de voyage. — Il sera tenu compte, dans la fixation du montant de la bourse de voyage, du coût de la vie dans le pays à visiter et des ressources normales du bénéficiaire.

Les frais de voyage aller et retour sont intégralement payés par l'Institut.

Si le boursier est attaché à un Établissement à but lucratif, celui-ci sera tenu de participer pour moitié au paiement de la bourse.

Rapports à fournir par les boursiers. — Les boursiers seront tenus de remettre à l'Institut un rapport détaillé sur l'accomplissement de leur mandat.

Congrès National des Sciences

Le Troisième Congrès National des Sciences

organisé par la Fédération Belge des Sociétés Scientifiques

La troisième session des Congrès Nationaux des Sciences a tenu sa séance inaugurale le 30 mai 1950, au Palais des Académies, sous la présidence d'honneur du Baron Charles de la Vallée Poussin et la présidence de M. F. Moreau, Président de la Fédération Belge des Sociétés Scientifiques.

Les séances de travail se tinrent dans les locaux de l'Université Libre de Bruxelles. Après les discours d'ouverture de MM. F. Moreau et H. De Saedeleer, M. A. Van Itterbeek, Professeur à l'Université de Louvain, fit, en néerlandais, une conférence sur : « *Les très basses températures dans le cadre de l'étude physique de la matière* »; et M. J. P. Harroy, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles, remplaçant M. R. Bouillenne, Professeur à l'Université de Liège, retenu dans la Colonie, retint l'attention en développant le sujet : « *Les réserves congolaises et la Recherche scientifique* ».

Monsieur le Ministre de l'Instruction publique, retenu à l'étranger par les devoirs de sa charge, avait délégué à la séance d'ouverture du Congrès, M. A. Chamart-Houssa pour apporter aux organisateurs et aux congressistes, ses vœux de pleine réussite et de travaux fructueux.

Plus de 400 communications étaient annoncées pour l'ensemble des 14 sections que groupait le Congrès : Histoire des Sciences, Mathématiques, Astronomie, Physique, Chimie, Géodésie, Géologie, Sciences géographiques, Botanique, Zoologie, Biologie, Anthropologie, Sciences médicales et chirurgicales, Sciences appliquées (nombre de sections se subdivisaient en sous-sections).

Le nombre de communications était tel que l'on peut dire qu'il ne s'agissait pas d'un seul Congrès, mais de 14 Congrès tenant simultanément leurs assises.

Les publications du Congrès seront réparties en 6 volumes : Volume 1, Historique du Congrès et Histoire des Sciences; Volume 2, Mathématiques, Astronomie, Physique; Volume 3, Chimie; Volume 4, Géodésie, Géologie, Sciences géographiques; Volume 5, Botanique, Zoologie, Biologie, Anthropologie, Sciences médicales et chirurgicales; Volume 6, Sciences appliquées.

Le troisième Congrès National des Sciences a remporté un véritable succès, succès plus grand encore que ceux des sessions antérieures. Au Congrès de 1930, mis sur pied par la Fédération Belge des Sociétés Scientifiques, à la demande de l'Académie Royale de Belgique, dans le cadre des manifestations du Centenaire, 225 communications furent présentées; en 1935 il y en eut 239 et les programmes des sections, en 1950, en annonçaient 465.

Le troisième Congrès National des Sciences n'est en somme pas, à l'heure présenté, terminé. Ce qui doit en subsister, les comptes rendus, qui seront une preuve nouvelle de la grande activité scientifique du pays dans tous les domaines, est en voie de réalisation et le premier des volumes ci-avant cités va bientôt sortir de presse.

Cyp. Demars.

La Vie universitaire dans le Monde

Nouvelles de l'Unesco

Le Conseil exécutif adopte les mesures qui doivent permettre à l'Unesco de contribuer à l'action des Nations Unies en Corée. — Une session du Conseil exécutif de l'Unesco, convoquée à la demande de huit de ses membres, s'est réunie à Paris le 26 août, pour examiner entre autres questions, celle de la contribution de l'Unesco à l'action entreprise par les Nations Unies et les Institutions spécialisées, à la suite de l'agression contre la Corée.

A l'ordre du jour figuraient également les mesures propres à assurer la concentration du programme de l'Unesco pour 1951 et les activités de l'Organisation en Allemagne.

Au cours de la séance du 28 août, le Conseil exécutif de l'Unesco a adopté à l'unanimité les mesures par lesquelles l'Organisation, dans le cadre de sa compétence, apportera toute l'aide et l'assistance possibles, à l'action entreprise par les Nations Unies, à l'occasion de l'agression contre la Corée. Ces décisions sont exprimées dans un document, qui charge le Directeur général, M. Jaime Torres Bodet : « de subvenir aux besoins de la population civile de la Corée, dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture, par des secours de première urgence, et, le moment venu, par une œuvre de reconstruction; de développer, selon les moyens dont il dispose, y compris les publications périodiques de l'Organisation, l'exécution des résolutions du programme relatives à l'enseignement sur les Nations Unies et les institutions spécialisées, en mettant particulièrement en lumière la nécessité de la sécurité collective fondée sur le respect du Droit, à l'aide d'exemples précis et en utilisant à cette fin une documentation appropriée fournie par le Secrétaire général des Nations Unies ».

M. Torres Bodet demande aux femmes de donner leur appui à l'Unesco. — A l'occasion du trentième anniversaire de la Fédération internationale des Femmes diplômées de l'Université, M. Jaime Torres Bodet, Directeur général de l'Unesco, a prononcé un discours dans lequel il a fait appel à toutes les femmes du monde pour qu'elles donnent leur appui à l'œuvre de l'Unesco.

« Il n'est pas un aspect du programme de l'Organisation qui n'attende votre aide » a déclaré M. Torres Bodet. Le Directeur général a tout particulièrement insisté sur le rôle des femmes dans les domaines de la culture populaire, de l'enfance malheureuse et de l'enseignement pour la compré-

hension internationale. « Il existe peu de formes d'injustice plus graves que celles qui retranchent des classes ou des populations entières, d'une civilisation qui pourtant n'existerait pas sans elle », a poursuivi M. Torres Bodet; « dans le monde, les experts de l'éducation des adultes ne sont qu'une poignée d'hommes et de femmes, écrasés par l'ampleur de la tâche. Qui les aidera, sinon vous ? » Parlant de l'enfance inadaptée, le Directeur général a dit notamment : « Si notre génération se résignait devant ces enfants à une indifférence criminelle, elle devrait renoncer en même temps, à toute promesse de justice et de paix. Ignorants, misérables, désespérés, ces inadaptés seraient alors les citoyens de demain ».

Des centres internationaux en Allemagne. — La création en Allemagne, de trois centres internationaux chargés respectivement des questions concernant les mouvements de jeunesse, les sciences sociales et la pédagogie, a été recommandée à l'Unesco par un comité d'experts qui s'est réuni récemment à Paris. Ces recommandations du comité d'experts sur les questions allemandes seront prochainement soumises au Conseil exécutif de l'Unesco, à qui il revient de décider en dernier ressort de leur mise en pratique.

Le comité a insisté sur le fait que ces centres ne pouvaient fonctionner de façon satisfaisante que s'ils étaient établis avec la collaboration des milieux allemands eux-mêmes. Les centres prévus devront être dirigés par un comité international, composé de spécialistes, choisis parmi les Etats membres de l'Unesco et en Allemagne, et financés en dehors du budget ordinaire de l'Unesco.

Le rôle des bibliothèques publiques dans l'éducation des adultes. — Quarante-huit bibliothécaires de 20 pays viennent de terminer un stage d'études de quatre semaines qui a eu lieu à la Bibliothèque municipale de Malmö en Suède.

Ces spécialistes ont recommandé que le programme de l'Unesco pour la formation des éducateurs soit étendu de façon à comprendre des cours pour bibliothécaires. Les délégués ont également insisté sur l'importance du problème de l'éducation parmi les émigrants adultes et du rôle que les bibliothèques publiques peuvent jouer dans ce domaine.

Mme Gobeaux-Thonet, bibliothécaire en chef de l'Université de Liège, a participé à ce stage.

Congrès international des Archivistes. — Le Conseil international des Archives, qui a été constitué sous le patronage de l'Unesco, vient de tenir son premier congrès à Paris. Des spécialistes de onze pays y ont examiné ensemble les divers problèmes internationaux que posent la constitution et la publication des archives.

L'Unesco dépose à Lake Success un projet de convention douanière. — Le texte d'une convention internationale qui permettrait la libre circulation du matériel éducatif, scientifique et culturel, et qui a été approuvé par la Conférence générale de l'Unesco, en juin dernier, a été déposé au Secrétariat général des Nations Unies, à Lake Success, pour être soumis à la

signature des Etats membres des Nations Unies et des Etats membres de l'Unesco qui ne font pas partie des Nations Unies.

L'accord comporte de la part des Etats contractants, l'engagement de faciliter, par l'abolition du droit de douane et autres restrictions, l'importation des livres, des journaux, des magazines, etc.

Lors de sa dernière réunion à Genève, le Conseil Economique et Social des Nations Unies a ratifié cet accord et a adopté une résolution attirant l'attention des Etats membres sur son importance.

Pour faciliter les échanges de journaux et de périodiques. — L'Unesco a demandé à ses Etats membres d'adopter les recommandations de l'Union postale universelle en faveur d'une réduction de 50 % sur les tarifs postaux pour imprimés, et de faciliter l'acquisition de publications paraissant à l'étranger contre paiement dans la monnaie des pays acheteurs. Ces mesures permettront aux nationaux de divers pays de se procurer plus facilement des journaux et des périodiques étrangers.

La Belgique, le Danemark, l'Iraq, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède ont déjà fait connaître qu'ils étaient disposés à faciliter des échanges de cette nature. Ces mesures sont prises dans le cadre du programme de l'Unesco pour faciliter la libre circulation des informations.

Un fonds Unesco de 175.000 dollars pour la Corée. — Le Conseil exécutif de l'Unesco a approuvé l'ouverture de crédits totalisant 175.000 dollars pour financer le programme d'action des Nations Unies en Corée, après avoir décidé à l'unanimité que l'organisation subviendra aux besoins de la population civile de la Corée, en matière d'enseignement, par des secours de première urgence et, le moment venu, par une œuvre de reconstruction. Un appel avait également été adressé aux Etats membres de l'Unesco et à leurs Commissions nationales pour qu'ils participent à cette action.

De ces crédits, 50.000 dollars seront consacrés à un programme d'éducation destiné à mieux faire comprendre l'idéal des Nations Unies et les principes de la sécurité collective.

Les séismes d'Assam. — A la suite des récents séismes qui ont dévasté certaines régions de l'Etat d'Assam, en Inde, le Conseil exécutif a jugé que l'Unesco « devait prendre part aux travaux de secours aux victimes du désastre », et a décidé que l'Organisation apporterait toute l'assistance possible dans le cadre de son programme et de son budget.

En faveur des enfants réfugiés de Grèce et de Palestine. — Dans un appel adressé aux gouvernements et aux organisations des Etats membres, M. J. Torres Bodet, Directeur général de l'Unesco, a demandé que des mesures soient prises pour augmenter les secours apportés aux enfants réfugiés de Grèce et de Palestine. De 1949 à 1950, indique M. Torres Bodet, le nombre des enfants fréquentant les écoles organisées par l'Unesco dans le Moyen Orient, est passé de 20.000 à 30.000. Mais l'appel adressé aux Etats membres insiste sur le fait qu'il reste des « dizaines de milliers d'enfants réfugiés à qui n'est donnée aucune instruction. Ces enfants sont condamnés à l'ignorance parce que les moyens nécessaires, si modestes

soient-ils, nous manquent pour étendre ce programme scolaire. Le matériel scolaire est toujours insuffisant; les instituteurs ne reçoivent qu'une trop faible indemnité; l'aménagement des locaux est rudimentaire ».

« La situation dans laquelle se trouvent des dizaines de milliers d'enfants ayant récemment regagné les villages du nord de la Grèce, n'est guère meilleure. Au cours de neuf années de luttes ininterrompues, la plupart des bâtiments scolaires ont été soit complètement détruits, soit endommagés. Les enfants grecs réfugiés des provinces du nord manquent d'écoles, de professeurs, de matériel d'enseignement; bref, d'un cadre social et culturel capable de satisfaire à leurs besoins essentiels ».

Un stage d'étude sur l'enseignement primaire en Amérique du Sud. — Réuni par l'Organisation des Etats Américains, un stage d'étude sur l'enseignement primaire dans les Amériques, se tient à Montevideo du 25 septembre au 31 octobre 1950. Son principal objet est d'étudier les moyens d'étendre l'enseignement primaire aux 19 millions d'habitants de ces continents qui n'en bénéficient pas encore.

Mme Alva Myrdal est nommée à la direction du Département des Sciences Sociales de l'Unesco. — Mme Alva Myrdal, Directrice du Département des Affaires sociales à l'O. N. U., va prendre la direction du Département des Sciences Sociales de l'Unesco.

« Le Collège d'Europe » à Bruges

On sait que la Ville de Bruges, a offert des bâtiments pour l'érection à Bruges d'un « Collège d'Europe ».

Partant de l'idée que l'avenir du monde est « dans une vaste confédération des peuples libres mettant en commun leurs ressources immenses », il a été jugé nécessaire de préparer à cette mission de création d'unités fédérales, des équipes d'hommes, « dont les réflexes, le mode de penser et d'agir, se mettent comme par instinct au service de l'unité européenne » (1).

La section culturelle du Mouvement européen a donc entériné avec empressement l'initiative de la Ville de Bruges, ainsi que l'aide de la province de Flandre occidentale et du Gouvernement belge.

Dès septembre 1949, une session préparatoire de 20 jours fut organisée, à laquelle prirent part un petit groupe d'étudiants, et dont on peut lire un compte rendu très complet dans *Alumni*.

En automne 1950, s'ouvre la première session régulière. Celle-ci durera 30 semaines environ, soit une année universitaire complète. On prévoit qu'elle réunira une quarantaine d'étudiants diplômés — juristes, historiens, économistes, en ordre principal —, venus de tous les « pays d'Europe libre », qui ont les « qualités requises pour cet enseignement et sont décidés à mettre leur compétence au service de l'Europe ».

(1) Conseil belge du Mouvement européen, Collège d'Europe, p. 4 et sv.

Il est envisagé en outre d'admettre au Collège quelques observateurs de nations non européennes, désireux de s'instruire des problèmes européens.

Le programme général est réparti en trois parties, correspondant chacune à une période d'une dizaine de semaines. Le premier trimestre sera ainsi consacré à des études géographiques et historiques tendant à faire connaître le « potentiel européen, ses prolongements et ses limites »; au deuxième trimestre, seront abordés des problèmes d'économie politique et de philosophie sociale dont le but est de donner une conception de « la vocation de l'Europe dans le monde »; enfin, la « technique de l'Union européenne » sera étudiée pendant le troisième trimestre, au cours de leçons d'économie institutionnelle et de droit constitutionnel européen.

Des spécialistes d'Europe dans ces diverses disciplines sont appelés à faire les cours et diriger les travaux des étudiants.

Enfin, des conférenciers seront invités à traiter de problèmes généraux relatifs à l'idée européenne.

Un certificat sera délivré, en fin d'année aux étudiants qui auront participé aux travaux avec fruit. « Ce certificat ne donnera, dans l'état présent, aucun droit formel, sans doute, mais si l'Europe se fait,... les institutions supranationales réclameront de plus en plus des dirigeants dont la formation aura été spécifiquement européenne.

Universitas Belgica

Section belge de l'I. A. U. P. L.

Au cours de la seconde partie de l'année académique 1949-50, l'activité d'Universitas Belgica se trouve surtout concentrée dans deux événements importants :

1^o La journée d'étude du 26 mars, consacrée à « l'Enseignement moyen et la Recherche scientifique au Congo belge ».

La matinée de cette journée fut prise par une conférence très documentée du professeur J. P. Harroy, secrétaire général de l'I. R. S. A. C., sur les « Aspects essentiels de la recherche scientifique au Congo belge ».

L'après-midi fut surtout consacrée à l'enseignement moyen dans notre colonie. Y prirent successivement la parole sur les thèmes suivants : M. E. Romain, Directeur au Service de l'Enseignement du Gouvernement général à Léopoldville : « Aperçu sur le développement de l'enseignement moyen pour enfants blancs au Congo belge »; le R. P. Cauwe, ancien professeur au Collège Notre-Dame de la Victoire de Costermansville : « Quelques problèmes d'enseignement et d'éducation dans les collèges du Congo »; M. J. Dernier, ancien élève du Collège d'Elisabethville : « Réflexions sur mes études au Congo et ma transplantation dans une Université belge »; M. W. Verbijst, Inspecteur provincial à Léopoldville : « Réflexions sur mon premier terme d'activité coloniale »; le R. P. Bouvy, professeur au Collège Albert I^{er} à Léopoldville : « Le milieu colonial est-il

favorable à la formation humaniste ? »; et enfin, M. Brasseur, Inspecteur au Kivu : « L'Enseignement officiel au Kivu ».

Dans les discussions qui suivirent ces exposés, plusieurs spécialistes firent des observations pénétrantes, de sorte que cette journée fut d'une importance réelle et quant aux problèmes examinés et quant aux contacts qu'elle a rendu possibles.

2^o La réunion du Conseil National d'Universitas Belgica, le 1^{er} mai.

Au cours de cette séance, divers problèmes d'ordre administratif furent examinés, qui intéressent cependant également tous nos collègues de l'Enseignement supérieur. Retenons les points suivants :

a) Notre appel en faveur de la Bibliothèque de l'Université de Santiago a donné un excellent résultat : l'important lot d'ouvrages que nous avons récoltés parmi nos membres a été remis à la Fondation Universitaire.

b) La prochaine Assemblée Générale aura lieu à l'Institut universitaire des Territoires d'Outre-Mer à Anvers, le samedi 30 septembre.

c) Le Conseil a entendu un compte rendu détaillé, par M. De Raeymaeker, sur la Conférence Générale de l'I.A.U.P.L. à Florence. Ce compte rendu paraîtra dans une de nos prochaines communications.

d) Le professeur Brull, de la Faculté de Médecine de Liège, a été désigné pour jouer le rôle de conseiller auprès du « I.A.U.P.L. Committee on Student Health Service ».

e) L'étude de la question de l'organisation éventuelle du congé sabbatique a été remise à une séance ultérieure.

f) Après un exposé du professeur Smets sur les difficultés qui résultent de ce que les diverses facultés et même les diverses disciplines attribuent une importance très inégale aux travaux requis pour la licence, le doctorat et l'agrégation, le Conseil a décidé de faire parvenir à ceux de ses membres représentant les sections des facultés intéressées, une demande d'enquête. Ce document consiste en une lettre explicative et une dizaine d'exemplaires d'une notice qui pourra être remise aux titulaires des diverses branches, afin d'obtenir de ceux-ci les informations nécessaires.

g) Sur proposition de M. Van Nuffel, le point suivant sera porté à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale : Fixation de la période des vacances universitaires.

b) Sur proposition du même membre du Conseil, il sera procédé à une enquête préalable, auprès des collègues compétents, à propos du problème de la réorganisation au point de vue de la philologie romane, à la suite des accords culturels italo-belges.

L'Université dans la presse et dans les livres

Alumni, juin 1950. — La très vivante revue des *Alumni* de la Fondation Universitaire consacre son numéro de juin à quelques aspects des relations existantes entre l'Art et la Science; elle aborde notamment dans quelques articles rédigés par des spécialistes, la question du « nettoyage et de la restauration des peintures anciennes ». Parmi ses chroniques, relevons les quelques pages de M. J. Tondriau sur « Quelques sociétés savantes et institutions culturelles canadiennes »; un aperçu de M. Ph. de Soignie sur « L'enseignement belge en Allemagne occupée »; signalons également une note du Dr Hougardy sur la Constitution d'un « Comité belge pour l'investigation scientifique des phénomènes réputés paranormaux ».

Universitas Belgica, Communication VI, mai 1950. — Universitas Belgica a organisé en mai 1949, une journée d'étude, commune aux enseignements moyen et supérieur, dont l'objet était « les techniques d'examen ». Les rapports des diverses personnalités qui prirent la parole en cette occasion, sont publiés dans « Communication VI ». Ils envisageaient successivement les aspects suivants du problème : Les techniques d'examen dans les branches scientifiques, et ensuite dans les branches littéraires, de l'enseignement moyen du degré supérieur; comparaison entre les méthodes d'examens universitaires en Amérique et en Belgique; l'aspect psychologique de la standardisation des examens; les moyens pratiques de favoriser le rendement des examens universitaires.

P. DONNADIEU, **Essai de critique constructive des programmes de candidature**, in *Technique et Humanisme*, 1949-1950, n° 6. — Le programme des candidatures préparatoires au grade d'ingénieur a fait bien souvent l'objet d'études et de critiques dans ces dernières années. Un étudiant en 1^{re} Technique Mines, à son tour, fait part de ses idées personnelles au sujet de quelques réformes destinées à alléger les programmes, tout en accentuant leur caractère formateur. C'est ainsi que M. Donnadieu montre l'avantage qu'il y aurait à apprendre, dès les premiers mois passés à l'Université, une méthode de travail; il indique ensuite combien il serait utile de faire acquérir certaines techniques du dessin et de la règle à calcul; il propose enfin un programme qui mettrait en valeur l'importance de la physico-chimie et d'autre part quelques moyens de rendre plus efficaces les heures consacrées au laboratoire.

Bacheliers, que ferez-vous demain? in *Caliban*, juillet 1950 (cité par le Bulletin de Presse et d'Information du B. U. S., Paris, 1950, n° 67). — L'orientation des jeunes gens dans le choix de leurs études moyennes et supérieures, est, en France, un problème fort étudié, et l'on regrette généralement que ce choix se porte trop massivement vers les disciplines dites de « spéculation intellectuelle pure », Médecine, Droit, Lettres, Sciences, et que les carrières « techniques » soient négligées. L'article de *Caliban* constitue une nouvelle et vive critique de cette tendance, et dénonce les mobiles et les préjugés qui président à cette tendance. Le problème soulevé ici n'est pas spécifiquement français; peut-être mériterait-il, chez nous aussi, un examen attentif.

La formation des ingénieurs en Grande-Bretagne, in *Bulletin de l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole Polytechnique*, mai 1950 (cité par le Bulletin de Presse et d'Information du B. U. S., Paris, 1950, n° 68). — Dans le cadre d'une étude de la réforme de l'enseignement en Grande-Bretagne, cet article émet quelques considérations sur la formation de l'ingénieur britannique serait, en moyenne, nettement inférieur à l'ingénieur français, en ce qui concerne la culture générale, mais très souvent supérieur à celui-ci, dans la connaissance approfondie de sa spécialité technique.

L'Organisation de la recherche scientifique, Collège de France, novembre 1948. — A l'occasion du solennel hommage rendu en novembre 1948, par la France et le monde scientifique, aux deux éminents physiciens français, Paul Langevin et Jean Perrin, un colloque scientifique international fut organisé au Collège de France, dont l'objet était d'examiner l'organisation de la recherche scientifique dans le monde. A la suite de ces manifestations, deux plaquettes ont été éditées. L'une est consacrée aux discours et aux messages de sympathie en l'honneur des deux savants français. La seconde relate les exposés — et notamment celui de M. L. Graulich pour ce qui concerne la Belgique — qui furent faits au cours du colloque scientifique international, et qui constituent une synthèse des diverses modalités de l'organisation de la recherche scientifique, tant sur le plan national qu'international.

Cahiers de Pédagogie et d'Orientation professionnelle, août 1950. — Ce numéro rapporte les comptes rendus des journées d'éducation et d'orientation professionnelle qui se sont tenues à Liège, les 11 et 12 avril 1950. Nous y relevons le rapport de M. F. Macours sur « L'éducateur devant la pédagogie scientifique » où l'auteur, après avoir défini la portée de la pédagogie scientifique, s'efforce de montrer l'intérêt pratique qu'elle présente pour les instituteurs et les professeurs de l'enseignement moyen. Citons également les études de M. R. Pasquay sur « L'orientation et la sélection professionnelles à l'armée »; de M. I. Delatte sur « Le rôle des archives dans l'enseignement de l'histoire »; de M. E. Natalis sur « L'éveil du sens du passé chez le jeune enfant » et celle de M. R. Piret sur « La psychotechnique et les accidents du travail ».

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
ÉDITORIAL	1
Le premier Congrès International de l'Habitat de l'Étudiant, tenu à Paris du 28 juin au 3 juillet 1950, par M. M. LEGRAYE, professeur à la Faculté des Sciences appliquées, délégué du Ministère de l'Instruction publique au Congrès	3
Le recrutement de l'Université de Liège et le problème du logement des étudiants, par M. R. CLEMENS, professeur à la Faculté de Droit	23
Les carrières universitaires	
Les diplômés de l'enseignement supérieur dans les organismes « parastataux »	40
Les études et les carrières « géographiques »	49
Des carrières pour des Belges en Argentine et au Brésil	50
La Vie de notre Association	
Membres protecteurs	52
Appui des pouvoirs publics	53
Les carrières universitaires au Congo	54
Conférence de presse	55
Les « anciens » de Liège au Congo. Section d'Élisabethville	56
Section de Costermansville	57
La Commémoration du Cinquantième Anniversaire du Comité Spécial du Katanga	58
La présence de l'Université de Liège au Congo	59
La Vie universitaire à Liège	
L'UNIVERSITÉ	65
In memoriam : Marcel Hecq	65
In memoriam : Léon Counson	65
In memoriam : André Gratia	66
Nomination du Recteur	69
Nomination du Secrétaire académique	69
La rentrée académique	69
Hommage de Liège à Paul Harsin, Prix Francqui 1950	71
Les échecs aux examens universitaires de première candidature. A la Faculté de Philosophie et Lettres... ..	75
... A la Faculté des Sciences	81
La « Chorale Universitaire »	82
La Maison des Étudiants	82
L'extension universitaire liégeoise	83
Les Concerts au Sanatorium d'Eupen	83

LES FACULTÉS	84
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES	84
Personalia	84
Institut supérieur des Sciences pédagogiques	84
FACULTÉ DE DROIT	85
Personalia	85
Séance d'accueil	85
École de Criminologie	85
École supérieure des Sciences commerciales et économiques	85
FACULTÉ DES SCIENCES	85
Distinctions scientifiques	85
FACULTÉ DE MÉDECINE	86
Manifestations scientifiques	86
Première Conférence internationale de Gérontologie	86
FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES	88
Personalia	88
CENTRES INTERFACULTAIRES	89
Centre interfacultaire du Travail	89
BIBLIOTHÈQUE CENTRALE	89
Quelques renseignements utiles aux anciens et aux nouveaux lecteurs de la Bibliothèque	89
Personalia	90

La Vie universitaire en Belgique

UNIVERSITÉ DE GAND	91
UNIVERSITÉ DE BRUXELLES	91
UNIVERSITÉ DE LOUVAIN	94
LES FONDATIONS DE LA RUE D'EGMONT	95
La Jeunesse belge à l'étranger	95
I. R. S. I. A.	96
Travaux de recherches	96
Règlement d'octroi des bourses de spécialisation	97
Règlement d'octroi des bourses de voyage	98
CONGRÈS NATIONAL DES SCIENCES	99

La Vie universitaire dans le Monde

Nouvelles de l'Unesco	101
Le « Collège d'Europe » à Bruges	104
UNIVERSITAS BELGICA. Section belge de l'I.A.U.P.L.	105

L'Université dans la presse et dans les livres

Alumni	107
Universitas Belgica, Communication VI	107
P. DONNADIEU, Essai de critique constructive des programmes de candidature.	107
Bacheliers, que ferez-vous demain	108
La formation des ingénieurs en Grande-Bretagne	108
L'Organisation de la recherche scientifique	108
Cahiers de Pédagogie et d'Orientation professionnelle	108

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE RADIOLOGIE

Anc. Ets GAIFFE-GALLOT & PILON

Société Anonyme Belge

◆
Appareillage et Tubes radiologiques

Electricité médicale

Radiométallographie

Analyse cristalline

Boulevard de Waterloo, 120, BRUXELLES - Tél. 38.13.20

203 ANNÉES D'EXISTENCE

NAGELMACKERS Fils & C^o

Société en Commandite Simple
Maison de Banque fondée en 1747

Toutes Opérations de Banque
Bourse et Change

Siège Social :
LIÈGE, 32, Rue des Dominicains
(Téléphone 653.89)

Siège de BRUXELLES :
12, Place de Louvain
(Téléphone 17.22.90)

Nombreuses Agences et Bureaux

DISQUES

JAZZ - CLASSIQUES - CHANTS

TOURNE-DISQUES

PHONOS

CHANGEURS AUTOMATIQUES

PHILCO - GARRARD - THORENS
VOIX DE SON MAITRE

RADIO D'APPARTEMENT

PHILCO - PHILIPS - SONICLAIR
SBR - ULTRA - HMV

ENREGISTREURS

sur bande au fil d'acier

**VEenez AUDITIONNER
LES DERNIÈRES NOUVEAUTÉS**

Actor


TÉL. :
32.38.34
et 32.38.33

100, rue Cathédrale, LIÈGE

Brasserie-Hôtel « Aux Blés d'Or »
PLACE DU MARÉCHAL FOCH, 11, LIÈGE

TÉLÉPHONE : 23.23.42

Chèques Postaux : 2978.41

Reg. de Com. : Liège 13998

CONSOMMATIONS DE PREMIER CHOIX
DÉGUSTATION DE VINS D'ORIGINE
BIÈRES ARTOIS — BIÈRE AMSTEL
APÉRITIFS DE MARQUE
CONFORT MODERNE

LIBRAIRIE
PAUL GOTHIER

FONDÉE EN 1828

3 et 5, rue Bonne-Fortune
LIÈGE

LIVRES UNIVERSITAIRES
neufs et d'occasion

CATALOGUES PÉRIODIQUES
de Livres Anciens et d'occasion

Organisation de Ventes Publiques

Correspondants dans les principales
Villes Etrangères

Établissements

Jean Troisfontaines et Fils

Société Anonyme

1-2, QUAI DE LA BATTE, 1-2
LIÈGE

• OUGRÉE, 6, rue Ferd. Nicolay

SPÉCIALITÉS :

Outillage

Articles de ménage — Poèlerie

Machines à lessiver

Quincaillerie générale

Articles de Bâtiment



Tél. } LIÈGE 32.17.78 et 23 46.95
 } OUGRÉE 34.01.55

BANQUE COMMERCIALE DE LIÈGE

Successeur de René DENIS & Cie



Toutes les opérations de Banque



Tél. 32.19.37 - 23.76.69
(2 lignes)

14, Place du Roi Albert

MACHINES A DICTER ET A TRANSCRIRE

DICTAPHONE

(Marque déposée)

“TIME-MASTER”

Plus faciles

Plus sûres

Les meilleures !

DICTAPHONE-BELGIQUE
Rob. CLAESEN, Agent Général

29, Rue des Pierres (Bourse)
BRUXELLES — Tél. 11.06.82



Tout homme cultivé...

aspire à être documenté
sur les conquêtes étonnantes
de la science moderne.

Les pointes avancées dans l'inconnu
mystérieux qui nous entoure sont
exposées ici en termes familiers par
les savants de toutes nationalités.

OUVRAGES PARUS :

1) LES MYSTÈRES DE L'ÉLECTRICITÉ
par J. G. DAUNT

Electricité, magnétisme, radio, radar, micro-
scope électronique, etc.

2) MOLÉCULES CONTRE MICROBES
par E. S. DUTHIE

La chimie qui guérit.
Perspectives d'avenir.

**3) LES FRONTIÈRES
DE L'ASTRONOMIE**
par D. S. EVANS

Notre Univers... Autres Univers...
La structure grandiose du monde...

4) DE L'OPIMUM À LA PÉNICILLINE
par Trevor I. WILLIAMS

(Plantes qui guérissent.)
Découvertes récentes.

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES : 70 FRANCS

EDITIONS DESOER, LIÈGE

Demandez à la MAISON DESOER
le catalogue de ses ouvrages scientifiques.

Meubles métalliques

METALCUB

118, rue de Tilleur, 118
ST-NICOLAS — LIÈGE

~~~~~ Téléphone : 43.20.22 ~~~~~

N. V.

**STANDAARD - BOEKHANDEL**

*Le Spécialiste du Livre  
Scientifique Néerlandais  
en Belgique*

Boulevard Emile Jacqmain, 121  
BRUXELLES

## Le Pré Normand

RESTAURANT  
TEA-ROOM \* ORCHESTRE

Menus 45.-, 70.- et 100 frs  
et à la carte.

CUISINE SOIGNÉE

AU PREMIER ÉTAGE

## La Vieille France

*Cadre unique pour*  
DINERS, BANQUETS, etc.

Ouverte le dimanche à midi.

9, VINAVE D'ILE, 9

Téléphone 23.39.17

# La BANQUE DE BRUXELLES

*est partout à votre service*

pour toutes opérations de

## BANQUE - BOURSE - CHANGE

300 Sièges et Succursales dans tout le Pays

Siège de LIÈGE :

5, Rue Georges Clemenceau

FINANCEMENT de MATÉRIEL AUTOMOBILE,  
INDUSTRIEL et AGRICOLE

AN EAGLE ON A GLOBE



ACIERS

**HAMAL-NANDRIN S. A.**

Maison fondée en 1867

TOUS LES  
**ACIERS SPÉCIAUX**  
et de **CONSTRUCTION**

OUTILLAGE

**5, Rue Douffet, LIÈGE**

Adresse télégr. : **ACIERS-LIÈGE**

Tél. 43.90.90 (3 lignes) — Reg. Com. n° 3785

## ETABLISSEMENTS **Ed. DEFRANCE**

55, rue Stevens-Delannoy

BRUXELLES II

Téléphone : 25.21.90

Tout le matériel et appareillage  
courant et spécial. Produits fins.  
Réactifs purs. Indicateurs Standards

POUR  
**LABORATOIRES**  
DE

RECHERCHES  
MÉDICAUX  
CONTROLES  
MICROBIOLOGIE  
PHYSICO-CHIMIE  
MICROCHIMIE

LES ÉTABLISSEMENTS

# HENKART, VAN VELSEN & LAOUREUX

Société Anonyme au Capital de 5.000.000 de Francs

*Siège Social* : BRUXELLES, 155, Rue de Laeken

*Succursales* : LIÈGE, 11, Rue des Carmes

*Ancienne Firme LAOUREUX et Cie*

Anvers, 70, Champ Vleminck

Gand, 30, Rue Basse des Champs

*Installations complètes de laboratoires Scientifiques ou Industriels*

APPAREILS, RÉACTIFS ET PRODUITS PURS

*Bactériologie, Physiologie, Histologie, etc.*

*Appareils de mesures électriques — Pyrométrie, Thermométrie*

APPAREILS DE TOPOGRAPHIE ET DE GÉODÉSIE

Compte-tours, Tachymètres et Tachygraphes

*Analyseurs de Co et Co<sub>2</sub> chimiques et électriques simples et enregistreurs*

*Manomètres indicateurs de vide et de pression simples et enregistreurs*

*Fours et Brûleurs « Mékers » pour usages industriels et de laboratoires*

*Machines pour essais physiques des métaux et matériaux*

Ateliers de Réparation et d'Étalonnage

Etude, devis et mise en marche par techniciens spécialistes

Tout ce qui concerne l'Enseignement à tous les degrés

RESTAURANT

## Au Vieux Liège

dit « MAISON HAVART »

datant du XVI<sup>e</sup> siècle

conservée dans son

style le plus pur



S A L L E S

pour banquets et réceptions

Spécialiste des dîners à domicile

Ville et Province

LIBRAIRIE

## Fernand GOTHIER

MAISON FONDÉE EN 1828

11, Place du XX Août, 11

LIÈGE

Télé 23.27.76



Recherches bibliographiques

Correspondants à l'étranger

Fourniture rapide et soignée

de toute commande



Organisation de Ventes Publiques

CATALOGUES MENSUELS

● A PRIX MARQUÉS ●

SOCIÉTÉ ANONYME

## RAFFINERIE TIRLEMontoISE

Siège social : TIRLEMONT

### Division Distillerie - Usine de Ruysbroeck

RUYSBROECK (Brabant-Belgique)

ALCOOL EXTRA FIN — ALCOOL INDUSTRIEL  
ALCOOL A BRULER — ALCOOL ABSOLU  
Production journalière : 28.000 litres d'alcool éthylique

Adresse télégr. : Distillerie Ruysbroeck  
COMPTE CHÈQUES POSTAUX : 419.72  
Reg. Comm. : Siège Social : Louvain n° 1  
Div. de Ruysbroeck : Bruxelles n° 164.404

Tél. Bruxelles 44.42.47 - 44.99.59    Marchandises : GARE RUYSBROECK (raccordement)

*La correspondance concernant cette div. doit être adressée à Ruysbroeck*



LA MARQUE DU  
**MEUBLE EN ACIER**  
que vous choisirez !

*En vente chez les  
principaux REVENDEURS  
du pays*

Fabriqués et vendus par  
**TOLERIES DE SCLESSIN**  
20, RUE DE L'HIPPODROME  
SCLESSIN-Liège — Tél. 23.28.92

**P**our vos Couleurs, Vernis, Pro-  
duits d'entretien et Articles de  
drogueries, adressez-vous à la

## Maison GOUJON

LAOUREUX Frères et Sœurs

SUCCESEURS

Rue Cathédrale, 10, LIÈGE

Téléphone 23.47.72

*Maison de confiance fondée en 1873*

### PRODUITS DE QUALITÉ :

Couleurs, Vernis, Emaux de pre-  
mière marque, Grand assortiment  
de pinceaux.

Outillage pour peintres et artistes.  
Brosses, Torchons, Lavettes, Pail-  
lassons, Savons, Cire et Produits  
de droguerie.

On porte à domicile  
Remise aux Artistes et Peintres

*Elliott-Fisher*  
*Addressograph*  
*Underwood-Sundstrand*



MACHINES COMPTABLES  
MACHINES A CALCULER  
MACHINES A ADRESSER  
MACHINES D'ORGANISATION



*Demandez Catalogues et Projets*  
*sans engagement*

A

**Elliott-Fisher**

ORGANIZATION COMPANY, S. A.

4, Tournant Saint-Paul  
LIÈGE

1, Boulevard Emile Jacqmain  
BRUXELLES

ANVERS-CHARLEROI-GAND-LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ DES LABORATOIRES

*Labaz*

Département Pharmaceutique de la  
SOCIÉTÉ BELGE DE L'AZOTE  
ET DES  
PRODUITS CHIMIQUES DU MARLY



SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

*Labaz et Squibb*



Société Anonyme  
BRUXELLES  
168, Av. Louise

Téléphones  
48.27.58/59  
48.94.35/40



*La plus grande firme belge*

spécialisée dans la construction  
de tout le matériel électrique et  
électronique, fils et câbles,  
et pompes centrifuges,

4 USINES • SUPERFICIE TOTALE : 100 Ha  
ATELIERS et BUREAUX : 220 000 m<sup>2</sup>  
11 600 OUVRIERS, EMPLOYES et INGENIEURS

**Ateliers de Constructions  
Electriques de Charleroi**



# FRIDEN *Calculating Machine Agency*

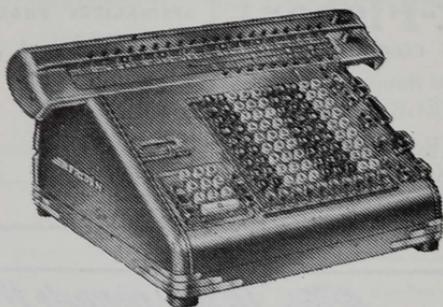
AUTOMATIQUE INTÉGRALE A 100%

LA PLUS COMPLÈTE

» » SURE

» » FACILE

*Comparez-la aux meilleures vous serez FIXÉS*



SERVICE D'ASSURANCE-ENTRETIEN  
LE PLUS ÉCONOMIQUE

---

*Demandez renseignements et démonstration à  
L'AGENCE GÉNÉRALE EXCLUSIVE :*

**GENERAL IMPORT Cy, S. A.**

Directeur Général : F. F. WAITE

14, Rue d'Arenberg, BRUXELLES

TÉLÉPHONE : 11.96.08 - 12.60.06

---

AGENTS DANS TOUT LE PAYS